# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

# LA VISION DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX MONTRÉALAIS

**MÉMOIRE** 

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN SCIENCES DE L'ENVIRONNEMENT

PAR

JOHANNA-MAUD EGOROFF

### UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

#### **Avertissement**

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

#### REMERCIEMENTS

Je n'aurais jamais imaginé apprendre autant et rencontrer des personnes aussi exceptionnelles en m'inscrivant à la maitrise en sciences de l'environnement de l'ISE à l'UQAM. Les personnes que je voudrais remercier sont nombreuses et si je ne peux toutes les nommer c'est par faute de place, pas faute d'envie.

Tout d'abord, un très grand merci à Corinne Gendron pour ses conseils et pour la confiance qu'elle m'a toujours accordée et merci à mes ami-e-s et collègues de la CRSDD, du REDD, et du CIRAIG. Les conférences, les séminaires, les discussions de midi, tout cela a fait de ces moments en votre compagnie un plaisir, et j'en retire des expériences incroyables et des enrichissements de tous les instants. Pour les apprentissages, les nouveaux horizons, les bonnes recettes, merci. Merci à René aussi pour m'avoir aidée dans mes démarches et présenté Corinne et le travail de la chaire. Un grand merci à Alice et à Gabriel pour les heures que nous avons passées ensemble à travailler sur le projet des Élus. Avec vous, j'ai appris à travailler en groupe et ce qu'une équipe d'étudiants-chercheurs est capable de faire. Je tiens bien entendu à remercier les répondants qui ont bien voulu donner de leur temps et répondre toujours pertinemment à nos questions.

Je voudrais aussi remercier les professeurs de l'ISE, ainsi que le personnel dévoué de l'Institut. Un merci affectueux à Marie et à Robert. Le Nord au cœur, toujours.

Mes amis bien sûr, d'ici et de là-bas. Je ne peux nommer tout le monde mais quand même je tiens à souligner l'aide très précieuse d'Audrey, de Gwen, de Geneviève, d'Hélène, d'Hugue, de Maude, de Karine, de Kerstin, de Yan et de tous les autres. Merci. Sans vous je n'y serais pas arrivée.

Enfin, je voudrais plus que tout remercier mes parents, Catherine et Georges, mes « fans numéro 1 » sans qui je n'aurais jamais pu faire cette maitrise et rédiger ce

mémoire. Pour votre amour, votre soutien indéfectible, vos encouragements, vos conseils, mille fois merci. Je n'oublie pas mes frères, Youri et Grégoire, mes grands-parents et mes familles de sang et de cœur. Je suis loin de vous mais je vous sais toujours près de moi et cela me donne le courage nécessaire pour affronter petits obstacles et accueillir grandes joies. Merci.

À mes parents,

# TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURESXI
LISTE DES TABLEAUXXIII
LISTE DES ABRÉVIATIONSXV
RÉSUMÉXVII
INTRODUCTION1
CHAPITRE I LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE : UN PROBLÈME MONDIAL, UN PROBLÈME URBAIN
1.1 Les enjeux environnementaux actuels : l'état de la planète
1.2 Comment envisager la prise en compte des problèmes environnementaux? 9
1.2.1 La gouvernance de l'environnement9
1.2.2 Les lois sur l'environnement au Québec
1.2.3. L'écologie politique
1.3 La problématique environnementale au niveau des villes
1.4 Montréal et la question environnementale
CHAPITRE II  LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CONCEPT UN DISCOURS

2.1. Le concept de développement durable : du développement au développement
durable
2.2. Du rapport Meadows, au rapport Brundtland, au Sommet de la Terre à Rio de
Janeiro
2.3 Les villes et le développement durable
2.3.1. Le programme Action 21 et les Agendas 21
2.3.2. La conférence Habitat II : logement et développement durable43
2.3.3. Les agendas 21 locaux       .44         2.3.4 Montréal et Quartier 21       .47
2.4 Du développement durable comme discours
CHAPITRE III
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE
3.1.1 L'étude des représentations sociales
3.1.2 Le discours des dirigeants d'entreprises et des élus provinciaux sur le développement durable et l'environnement
3.1.3 La vision de l'environnement de députés ministériels français
3.2 Stratégie de collecte de données
3.3 Corpus de données et son analyse

3.3.1 Notre corpus d'entrevues
3.3.2 L'analyse des entrevues
3.3.3 Présentation générale des codes
3.4 Fiabilité et validité des résultats
3.5 Limites
CHAPITRE IV RÉSULTATS DE L'ANALYSE85
4.1 Présentation générale85
4.2 La problématique environnementale
4.3 Description de la problématique environnementale
4.4 Les causes de la problématique environnementale93
4.5 La compréhension du développement durable
4.5.1 Les définitions institutionnelles
4.5.2 Les définitions axées sur la protection de l'environnement
4.5.3 Refus de définir le terme
4.6 La Loi sur le développement durable
4.7 L'économie et l'environnement
4.8 Les solutions à la problématique environnementale

4.9 Conclusions. 115
CHAPITRE V LE DISCOURS DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR L'ENVIRONNEMENT UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE
5.1. De la reconnaissance du problème environnemental
5.2. Les causes de la crise environnementale : essentiellement humaines
5.3. D'une définition institutionnelle du développement durable et de ses implications
5.4. Que pensent les élus politiques de la Loi sur le développement durable?126
5.5. Économie et environnement, la croissance économique incontestée
5.6. Quelles solutions envisager à la crise environnementale?
CONCLUSION
ANNEXES
BIBLIOGRAPHIE

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
1.1 Populations urbaine et rurale dans le monde 1950-2030	22
1.2 Les proportions de terres vierges et de terres agricoles en 1990 et 2050	26
2.3 Exemple de mise en place des étapes d'un agenda 21 local	46
3.4 Thèmes environnementaux chez les dirigeants	61
3.5 Thèmes environnementaux chez les élus provinciaux	64
3.6 Thèmes environnementaux chez les élus ministériels	67
3.7 Genre des élus municipaux	75
4.8 Prévalence des thèmes principaux	86
4.9 Fréquences des thèmes environnementaux	93
4.10 Principales causes à la problématique environnementale	96
4.11 Principales solutions à la problématique environnementale	108
5.12 Comparaison de la description de la problématique environnementale che dirigeants et les élus politiques	
5.13 Les thèmes environnementaux chez les dirigeants et les élus politiques	120
5.14 Les causes de la crise pour les dirigeants et les élus politiques	123

5.15 Les relations entre l'économie et l'environnement pour les dirigeants et les é	lus
politiques	129
5.16 Les solutions évoquées par les dirigeants et les élus politiques	.131

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
2.1 Summary of local agenda 21 process in countries with national campaigns (ICLEI, 2002)	46
3.2 Regroupement par thèmes des enjeux environnementaux évoqués par les dirigeants d'entreprise	62
3.3 Regroupement par thèmes des enjeux environnementaux évoqués par les élus provinciaux.	
3.4 Les thèmes environnementaux chez les députés ministériels	68
3.5 Questions posées relatives à l'environnement	72
3.6 Échantillon des élus municipaux	74
3.7 Codes les plus fréquents dans le discours des élus municipaux	80
4.8 Regroupement par thème des codes les plus pertinents parmi les plus fréquen	ıts 86
4.9 Réponses à la question y-a-t-il un problème avec l'environnement	88
4.10 Enjeux environnementaux identifiés par notre échantillon	90
4.11 Enjeux environnementaux regroupés par thème	91
4.12 Définitions du développement durable	102
4 13 Liens entre l'économie et l'environnement	107

.14 Solutions identifiée	par les élus municipaux	.114	4
--------------------------	-------------------------	------	---

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALENA Accord de Libre Échange Nord-Américain

BAPE Bureau d'audiences publiques en environnement

CMM Communauté métropolitaine de Montréal

CO<sup>2</sup> Dioxyde de carbone

FSC Forest Stewardship Council

GES Gaz à effet de serre

GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

ICLEI International Council for Local Environmental Initiatives

ISO International Organization for Standardization

LEED Leadership in Energy and Environmental Design

MDDEP Ministère du développement durable et des parcs

MRC Municipalités régionales de comtés

OBV Organisme de bassin versant

PIB Produit intérieur brut

PNB Produit national brut

PNUD Programme des Nations Unis pour le développement

PNUE Programme des Nations Unis pour l'environnement

UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature

### **RÉSUMÉ**

Dans un contexte de changements climatiques, de modifications de nos environnements et d'urbanisation galopante, il importe de s'intéresser aux représentations écologiques de nos dirigeants. En effet, des recherches ont montré la pertinence d'étudier les représentations sociales de l'environnement et du développement durable des élus qui nous représentent, car celles-ci témoignent de ce qu'ils pensent et peuvent avoir des incidences sur leurs actions en tant que décideurs politiques. Par ailleurs, dans les dernières années, c'est le projet du développement durable qui a été choisi pour tenter de résoudre la crise écologique. Que ce soit au niveau international, ou au niveau municipal, c'est l'idée du développement durable qui prévaut. Or, ce concept est aussi un discours; il est important de se demander ce que pensent les élus municipaux de la problématique environnementale et ce qu'ils en disent, car ceux-ci sont au cœur de certaines décisions et actions de mise en œuvre du développement durable. C'est grâce à la réalisation de 16 entrevues avec des maires d'arrondissements de Montréal et à l'analyse de ses entrevues par codification (en utilisant le logiciel Altas-ti) que nous avons pu identifier que l'environnement est un sujet d'importance pour les élus municipaux de notre échantillon mais pas le plus se sont appropriés une définition très institutionnelle du important. Ils développement durable et restent dans l'idée qu'il faut favoriser le développement économique et la croissance économique. Dans le cadre de ce mémoire nous avons mis en perspective le discours des élus municipaux interrogés avec celui d'élus provinciaux et de dirigeants d'entreprises afin de voir si les élus municipaux sont plus sensibles que les dirigeants d'entreprises quant à la problématique environnementale. Bonne lecture!

Mots clefs : villes, problématiques environnementales, développement durable, élus municipaux, représentations sociales, analyse de discours.

#### INTRODUCTION

Le problème de la crise de l'environnement est une construction sociale subjective, portée par des représentations, des valeurs, des attitudes et des comportements qui varient en fonction des acteurs et des contextes dans lesquels ces acteurs agissent (Lascoumes, 1994). Les problèmes environnementaux mondiaux sont une réalité à laquelle nous devons faire face en tant qu'humains et il devient difficile d'échapper de nos jours aux problèmes et aux discours liés à environnement pris dans son acception large d'environnement biophysique, naturel, humain tant les catastrophes naturelles se multiplient, tant les crises surgissent les unes après les autres: Tchernobyl, Bhopal, récemment Fukushima font les gros titres dans les journaux. En 2012, les spécialistes du climat ont enregistré des records de chaleur et d'émissions de CO<sup>2</sup> (Le Devoir, 2013) et au mois d'avril 2014, les spécialistes du GIEC prévoient des catastrophes à répétions et une crise alimentaire mondiale dans une poignée de dizaines d'années (Le Devoir, 2014). Or, depuis les années 70, la problématique environnementale et ses conséquences sont devenues un sujet de préoccupation majeure, pour tous les membres de la société, hommes politiques, médias, société civile. Cette prise en compte généralisée des problèmes que subit notre planète a vu l'avènement sur la scène internationale de plusieurs concepts majeurs dont celui de développement durable qui se voulait une solution pour internaliser les problèmes environnementaux et tacher d'y remédier. Le développement durable est un terme polysémique, que chacun s'est s'approprié à sa façon; il est surtout et avant tout un discours. Par ailleurs, les instances internationales ont décidé il y a quelques années de faire des villes et des municipalités les figures de proue de la lutte contre les problèmes environnementaux et de faire des villes des acteurs clefs dans la mise en place du développement durable. L'agenda 21 est un exemple qui représente une décision supranationale de faire des villes des acteurs dominants dans les prises de décisions liées à l'environnement. En effet, depuis 2007, la moitié de la population

mondiale vit dans des villes, ce qui n'est pas sans conséquence sur l'environnement car le mode de vie urbain aggrave certaines problématiques comme la pollution liée aux transports individuels ou la pollution des eaux. Le fait que plus de 50% de la population mondiale actuelle vit dans des villes représente des défis considérables en matière de gestion des déchets, de pollution, de gestion de l'eau, d'énergie et de changements climatiques. L'humanité, par choix ou dépit, a fait de la ville son lieu de vie privilégié et cela n'est pas sans conséquences sur les ressources naturelles et les écosystèmes.

Corinne Gendron s'est intéressée aux représentations sociales de l'environnement et du développement durable de dirigeants d'entreprises québécois, et d'Élus provinciaux (2001, 2006, 2013); Denise Jodelet, quant à elle, s'est intéressée à celles de fonctionnaires et d'employés ministériels en charge de l'environnement en France. Ces études, uniques en leur genre, montraient l'importance de s'intéresser aux représentations sociales de l'environnement des personnes travaillant dans le domaine ou ayant une importante influence sur la société car les représentations sociales sont le reflet de leur discours et ce que disent ou pensent ces gens influencent leur action et peuvent modifier leur comportement (Jodelet, 1989; Abric, 2011; Moscovici, 1989). Or, les villes étant désignées comme des échelles pertinentes pour mettre en place localement des initiatives de développement durable et avec l'avènement de la ville comme principale lieu de vie des humains, nous souhaitons nous pencher dans ce mémoire de maitrise sur les représentations sociales de l'environnement et du développement durable des élus municipaux, c'est-à-dire caractériser et mettre en perspective les appropriations distinctes de ce discours au niveau municipal.

Nous avons fait le choix d'étudier les élus municipaux montréalais. Nous établirons ensuite une comparaison entre les représentations sociales de l'environnement de ces élus montréalais avec celles d'élus provinciaux et de dirigeants économiques afin d'établir le portrait de leur positionnement sur l'environnement.

Le chapitre 1 sera consacré à une présentation générale des défis environnementaux actuels et à la considération de ces enjeux à la faveur d'une vision locale, celle des villes, avec l'exemple de la ville de Montréal. Depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit dorénavant en milieu urbain et nous allons voir en quoi cela représente aussi un défi majeur, puisque les problèmes environnementaux sont intensifiés en ville.

Le chapitre 2 va nous permettre d'approfondir la notion de développement durable, de ses origines à son application au niveau des villes. Nous allons voir comment la ville de Montréal a décidé de faire sien le concept de développement durable. Nous allons aussi expliquer en quoi le développement durable est un concept désormais très populaire mais qui montre des limites. Car ce concept est surtout et avant tout un discours que tout un chacun s'approprie alors il est primordial de se demander comment les élus politiques envisagent la problématique environnementale et le concept de développement durable.

Le chapitre 3 nous permettra d'expliquer notre cadre théorique et notre méthodologie. Nous allons dans un premier temps présenter ce que sont les représentations sociales. Nous allons ensuite exposer en détail les précédentes études qui représentent le fondement de notre questionnement sur le positionnement des élus municipaux montréalais quant au développement durable et à la problématique environnementale. En effet, le présent mémoire s'inscrit dans un programme de recherche sur le discours des élus politiques sur l'environnement, qui inclut les élus municipaux. Nous allons donc présenter les résultats de la thèse de Corinne Gendron sur les dirigeants d'entreprises (2001, 2006), les résultats d'une étude réalisée à la CRSDD sur les représentations sociales de l'environnement et du développement durable d'élus provinciaux (2013) et celle d'une étude réalisée par Jodelet et Scipion auprès d'élus ministériels français (1992). Nous serons alors en mesure de poser notre question de recherche et de présenter la méthodologie que nous avons utilisée pour réaliser notre

étude. Nous avons réalisé des entretiens semi directifs et avons procédé à une analyse de discours, par le biais du logiciel *Atlas-ti*.

Le chapitre 4 révèlera nos résultats de recherche, c'est-à-dire les représentations sociales de l'environnement et du développement durable de seize élus municipaux montréalais. Nous avons procédé à l'analyse des seize entrevues et dans ce chapitre, nous présentons la problématique environnementale telle que vue par les élus municipaux interrogés, la description de la problématique et les causes identifiées. Puis nous présentons les différentes définitions du développement durable données par les élus et ce qu'ils connaissent et pensent de la *Loi sur le développement durable du Québec*. Ensuite, nous procédons à l'analyse des liens entre l'économie et l'environnement et enfin présentons les solutions aux problèmes environnementaux identifiées par les élus municipaux.

Enfin, le cinquième et dernier chapitre va nous permettre de discuter et de mettre en perspective nos résultats à la lumière de ce que nous avons appris précédemment. C'est-à-dire que nous allons procéder à la comparaison des résultats présentés au chapitre 4 avec les résultats d'études précédentes présentées au chapitre 3. Ainsi, nous pourrons tenter de réfléchir au positionnement des élus municipaux par rapport aux discours d'autres acteurs, ici les élus provinciaux et les dirigeants d'entreprises.

#### **CHAPITRE I**

# LA PROBLÉMATIQUE ENVIRONNEMENTALE : UN PROBLÈME MONDIAL, UN PROBLÈME URBAIN

« Il est bien des merveilles en ce monde. Il n'en est pas de plus grande que l'homme (...) Il est l'être qui tourmente la déesse auguste entre toutes, la Terre, la Terre éternelle et infatigable, avec ses charrues qui vont chaque année la sillonnant sans répit(...).

Parole, pensée vite comme le vent, aspirations d'où naissent les cités, tout cela il se l'est enseigné à lui-même (...). Mais, ainsi maitre d'un savoir dont les ingénieuses ressources dépassent toute espérance, il peut prendre ensuite la route du mal tout comme du bien. »

Sophocle<sup>1</sup>.

1.1 Les enjeux environnementaux actuels : l'état de la planète

La planète est constituée de ressources finies et le mode économique actuel est très prédateur sur ces ressources naturelles et sur l'environnement. Nous faisons face à une crise écologique mondiale. Selon Alain Lipietz, la crise que nous vivons actuellement est une crise du système économique néolibéral. Il estime que la crise écologique mondiale est non seulement une crise de la rareté des biens fournis par la nature, mais aussi une crise sociale de répartition. En effet, il y a sur la Terre de plus

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À l'image d'Alain Lipietz, nous débutons ce chapitre avec une citation de l'Antigone de Sophocle, qui illustre bien selon nous toutes les ambigüités inhérentes au « progrès » humain.

en plus de riches qui consomment de plus en plus, et ce de manière non soutenable. Par exemple, la production agro-alimentaire est responsable de l'émission de 50% des gaz à effet de serre (Lipietz, 2012). Les ressources naturelles s'appauvrissent, les stocks des sources d'énergie que nous privilégions sont en train de disparaitre, la biodiversité de nos écosystèmes est grandement menacée et de nombreuses espèces disparaissent ou sont en voie de disparition. La Terre connaît en ce moment la sixième crise d'extinction des espèces vivantes et le taux d'extinction est une centaine de fois plus élevé qu'il était en moyenne dans les temps géologiques (CNRS, sd²; Kempf, 2007). Les problèmes sur la biodiversité sont nombreux, et peuvent être résumés en cinq points qui sont la perte et la fragmentation de l'habitat, l'introduction d'espèces exotiques et invasives, la pollution, les changements climatiques et la surexploitation. Comme le dit Hervé Kempf « la situation écologique de la planète empire à une allure que les millions de citoyens du monde conscients du drame mais trop peu nombreux ne parviennent pas à freiner » et pour l'auteur, la crise écologique est réelle et peut mener à la catastrophe :

il ne suffira pas que la société prenne conscience de l'urgence de la crise écologique et des choix difficiles que sa prévention impose, notamment en termes de consommation matérielle. Il faudra encore que la préoccupation écologique s'articule à une analyse politique radicale des rapports de domination. On ne pourra pas diminuer la consommation matérielle globale si les puissants ne sont pas abaissés et si l'inégalité n'est pas combattue. Au principe écologiste, si utile à l'époque de la prise de conscience- « Penser globalement, agir localement », il nous faut ajouter le principe que la situation impose : « Consommer moins, répartir mieux » (Kempf, 2007).

Or, nous vivons actuellement une période de changements climatiques, qui modifient grandement nos écosystèmes et éventuellement nos modes de vie. Le changement

http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbiodiv/index.php?pid=decouv\_chapA\_p2\_f1&zoom\_id=zoom\_a2\_1

climatique est dû à l'accroissement de l'effet de serre. Du fait de l'accumulation de certains gaz comme le dioxyde de carbone et le méthane dans l'atmosphère, la chaleur moyenne de celle-ci augmente (GIEC, 2007). Le réchauffement climatique est sans équivoque, les chercheurs ont observé une hausse des températures moyennes de l'atmosphère et de l'océan; une fonte massive de la glace; une élévation du niveau moyen des mers, et de nombreux systèmes naturels sont touchés par les changements climatiques. Nous avons pu observer une hausse des émissions mondiales de GES dont la cause est anthropique de 70% entre les années 1970 et 2004 (GIEC, 2007). Multiplication des catastrophes naturelles, fonte de l'arctique et donc modification de paysages très fragiles, augmentation de l'extinction des espèces, la situation environnementale planétaire est inquiétante et nécessite que l'on s'en occupe. Les zones les plus touchées sont pour le moment les zones polaires, les zones de hautes montagnes, et côtières, les écosystèmes peuplés par une faune et une flore fragile et les populations rendues très vulnérables. Les changements climatiques sont une inquiétude pour les gouvernements depuis la première conférence sur le climat qui a eu lieu à Genève en 1979. Le GIEC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui s'intéresse aux changements climatiques actuels, et à leurs conséquences sociales, a confirmé dans différents rapports que les activités humaines sont responsables des changements climatiques (GIEC, 2007).

L'essentiel de l'élévation de la température moyenne du globe observée depuis le milieu du XXème siècle est *très probablement* attribuable à la hausse de concentration des GES anthropiques. Il est *probable* que tous les continents, à l'exception de l'Antarctique, ont généralement subi un réchauffement anthropique marqué depuis cinquante ans. (GIEC, 2007)

Plusieurs facteurs socio-économiques peuvent amplifier la vulnérabilité à l'égard des changements climatiques, comme la pauvreté, l'accès inégal aux ressources, l'insécurité alimentaire, la mondialisation de l'économie, les conflits et les maladies, sans oublier les dangers climatiques déjà présents. Il va donc falloir prendre plus de mesures pour réduire les répercussions de l'évolution et de la variabilité du climat et

ce, indépendamment de l'ampleur des stratégies d'atténuation qui seront mises en œuvre dans les prochaines années (GIEC, 2007). Le rôle des politiques dans l'atténuation des conséquences des changements climatiques va prendre de plus en plus de place. De plus, des mesures dites de développement durable, pas nécessairement climatiques, peuvent avoir des incidences positives sur l'adaptation et la vulnérabilité, comme le soulignent les experts du GIEC :

Il est de plus en plus manifeste que les choix concernant les politiques d'ordre macroéconomique, les politiques agricoles, les prêts bancaires multilatéraux de développement, les pratiques d'assurance, la réforme du marché de l'électricité, la sécurité énergétique ou la préservation des forêts, par exemple, sont autant de facteurs aptes à réduire considérablement les émissions (tableau 4.3), bien qu'ils soient souvent considérés comme n'ayant aucun rapport avec les politiques climatiques. De même, des politiques non climatiques peuvent influer sur la capacité d'adaptation et la vulnérabilité. (...) Les mesures prises aux fins d'un développement plus durable peuvent accroître les capacités d'atténuation et d'adaptation, faire reculer les émissions et réduire la vulnérabilité, mais des obstacles peuvent s'opposer à leur mise en œuvre. (GIEC, 2007)

Des recherches scientifiques évaluent actuellement les impacts et l'adaptation de populations plus vulnérables aux changements climatiques comme les populations du Nord du Québec par exemple. Une étude réalisée à Kuujjuarapik-Whapmagoostui au Nunavik, (le village nordique situé le plus au sud du Québec, constitué de deux communautés, une crie et une inuite), montre que les personnes habitants dans le Nord du Québec sont vulnérables aux changements climatiques et ont observé de nombreux changements sur le territoire et la faune et la flore depuis plusieurs années (Larivière, 2011). Par exemple, des ours polaires descendent maintenant très au sud, jusqu'à Eastmain à EeyouIstchee (Herrmann et al, 2012). L'hiver dernier à Kuujjuarapik-Whapmagoostui, cinq ours polaires ont été tués dans le village (ce qui est très inhabituel autant au Sud du Nunavik)!

Les changements climatiques, la demande en énergie qui augmente, l'exploitation des ressources naturelles et la diminution de celles-ci, l'augmentation de la population et

du niveau de croissance économique, l'uniformisation des modes de vie, l'agriculture industrielle, la surconsommation, les enjeux environnementaux dont nous avons brossé un portrait non exhaustif sont multiples. Il s'agit de trouver des solutions à ces enjeux environnementaux dont les causes sont essentiellement humaines comme nous venons de le voir. Mais alors, comment se passe la gestion des problèmes environnementaux?

1.2 Comment envisager la prise en compte des problèmes environnementaux?

#### 1.2.1 La gouvernance de l'environnement

Selon le PNUD, la gouvernance concerne l'État, mais aussi le secteur privé et la société civile et la bonne gouvernance se caractérise par la participation, la transparence et la responsabilité. Il s'agit d'une définition de la démocratie où les acteurs sont invités à participer (Lambert, 2005). La gouvernance de l'environnement s'organise à plusieurs niveaux. Elle est à la fois étatique, avec des lois, des règlements, mais aussi privée puisque de nombreuses normes ont été initiées par le secteur privé, comme la norme FSC. Elle est aussi internationale quand on pense à certains traités où accords internationaux et enfin la gouvernance de l'environnement peut aussi se faire à l'échelle de la société civile.

Les rôles de l'État vis-à-vis de l'environnement sont multiples. Il a le pouvoir de mettre en place différentes règles, plans, politiques, réglementations, lois, programmes; de construire des infrastructures (transports en commun, parcs); de permettre l'éducation, la sensibilisation, la formation, par le biais de programmes à l'école ou dans d'autres institutions. L'État, par le biais de la réglementation, peut

établir des taxes, des redevances, des systèmes de permis, de quota. Enfin, il peut permettre la création d'espaces de concertation où la société civile peut participer. Cependant, on assiste depuis quelques années à un ralentissement du rôle de l'État (Agrawal et Lemos, 2007), notamment à cause de la diffusion du modèle néo-libéral, qui prône le retrait de l'État. Mais qu'en est-il vis-à-vis de l'environnement? Cela a-til des conséquences sur la gestion de la problématique écologique? Au Canada, la configuration politique et le partage des pouvoirs entre les paliers gouvernementaux modifient aussi la gouvernance de l'environnement. Au Québec, il existe le BAPE, qui depuis 1978 a pour mandat d'enquêter sur toutes les questions relatives à la qualité de l'environnement que lui pose le ministre. Le bureau doit mener des audiences publiques et il peut en mener plusieurs à la fois (Loi sur la qualité de l'environnement, 1972). Aussi, il existe des lois au niveau fédéral et au niveau provincial. Par exemple, la gestion de l'eau est partagée entre les deux paliers fédéral et provincial. Au Québec, c'est la gestion intégrée par bassin versant qui est utilisée dans la Politique nationale de l'eau du Québec. Cette gestion fait appel à plusieurs acteurs que sont l'État, les sociétés privées et la société civile (Milot et Lepage, 2010) L'acteur principal de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant est l'Organisme de Bassin Versant, formé de représentants de tous les acteurs de l'eau tels que les municipalités régionales de comté, les municipalités, les usagers, les groupes environnementaux et les citoyens. Des représentants gouvernementaux y siègent mais sans droit de vote. Les OBV sont en fait des tables de concertation et de planification. Leur mandat premier est d'élaborer un plan directeur de l'eau présentant un portrait et un diagnostic du bassin versant, les enjeux, les orientations et les objectifs à atteindre ainsi qu'un plan d'action qui sera concrétisé par la signature de contrats de bassin. En évoluant vers la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, le gouvernement du Québec vise une concertation et une responsabilisation accrue des divers acteurs de l'eau et de la population à l'égard de cette ressource commune qu'est l'eau (et tous les organismes associés à celle-ci). Pour cela, un soutien technique et financier est mis en place afin de soutenir les organismes de bassin versant (MDDEP, 2002). Dans ce

感

mode de gestion, il s'agit de gérer du « réel » et du « construit » car il faut à la fois prendre en compte des mesures objectives et une accumulation d'informations factuelles sur le bassin versant (débits, précipitations, ruissellement, milieux humides, faunes, flores, apports naturels et anthropiques, etc.) mais aussi les ressentis et les émotions des usagers de l'eau. Certains acteurs sont aussi plus savants que les autres, et donc de ce fait plus légitimes et crédibles, comme les chercheurs, alors que des citoyens ne possèdent que leurs impressions :

L'idée d'un partenariat entre État et société civile doit cependant être envisagée avec précaution en ce qui a trait au rôle des acteurs privés, détenteurs d'intérêts envers l'utilisation de la ressource eau et souvent responsables d'une partie de sa dégradation qualitative ou quantitative. En effet, il apparaît important de souligner la possibilité pour ces acteurs de se « fondre » dans la société civile et d'y voir une possible responsabilisation indirecte. (Milot et Lepage, 2010).

Il est possible de décliner les différents rôles de l'État en regard du développement durable sous plusieurs formes soit le rôle de mandataire, c'est-à-dire que le gouvernement doit définir des normes minimales, les obligations de chacun et les cibles à atteindre qui seront enchâssées dans des textes juridiques. L'État doit être facilitateur et permettre aux entreprises et aux citoyens de faire des choix éclairés en termes de développement durable et de nouveaux mécanismes doivent être mis en place pour favoriser la transparence et l'accès à l'information. Il doit aussi être partenaire en facilitant les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile qui sont des éléments clefs pour favoriser la participation citoyenne. Il doit se faire promoteur en appuyant politiquement les initiatives de développement durable, gestionnaire du patrimoine collectif c'est-à-dire qu'il doit léguer un environnement physique, social et économique sain stratège et aussi régulateur. Il doit donc identifier une stratégie sociale sur le long terme en intégrant clairement les segments économiques prometteurs et durables (Gendron et al, 2007).

La gouvernance de l'environnement se fait aussi au niveau supra-étatique par des agences intergouvernementales. Il existe des traités commerciaux qui ont des

conséquences très importantes sur la gestion des ressources comme le traité de l'ALENA par exemple. Nous pouvons aussi évoquer les ententes internationales comme le protocole de Kyoto entré en vigueur en février 2005. Le protocole de Kyoto vise l'atténuation des changements climatiques en promouvant la baisse des émissions de nature anthropique des GES. Il chiffre les réductions de GES par pays concerné et précise qu'elles devaient être effectuées entre 2008 et 2012. Il est devenu le principal instrument qui organise la lutte internationale des changements climatiques. Cependant, il a été jugé insuffisant car les États-Unis, émetteurs de 20% du CO2 mondial en 2007, ne l'ont pas ratifié parce qu'il ne prescrit pas de réduction des GES pour les pays émergents comme la Chine (émettrice de 22% du CO2 mondial en 2007) (Tsayem Demaze, 2012). Le Canada a par ailleurs décidé de quitter le protocole en 2012.

En ce qui concerne le secteur privé, à partir des années 1980, une série de normes a vu le jour et ces normes ont pour but d'améliorer les pratiques des entreprises : FSC pour le secteur de la foresterie (Hansen et al, 2006), les normes ISO 14000 qui sont des normes de gestion environnementale (Gendron, 2004), la norme LEED dans le secteur de la construction de bâtiments qui vise la conception d'édifices plus écologiques.

La gouvernance de l'environnement peut enfin se faire par la société civile, par les collectivités locales, par les communautés. À Montréal, il existe plusieurs formes de gouvernance environnementale par la société civile. Les opérations populaires d'aménagement des arrondissements de Centre-sud, Villeray, Rosemont, Pointe St-Charles, Hochelaga-Maisonneuve (CDLC, sd) proposent d'élaborer des solutions d'amélioration du milieu de vie. L'opération 100 en 1 jour à Montréal est aussi une initiative pour que les citoyens qui le veulent puissent s'engager à imaginer et éventuellement construire leur Montréal de demain. Les Éco-quartiers quant à eux (organismes financés par le programme d'action environnementale de Montréal), sont

implantés dans 14 arrondissements de Montréal et organisent des activités d'amélioration de la qualité environnementale de la ville, en s'occupant par exemple de la distribution de bacs de recyclage et en organisant des activités citoyennes éducatives vis-à-vis des enjeux environnementaux en ville (Ville de Montréal, sd). Ces initiatives et actions locales apportent des avenues intéressantes à la gestion de l'environnement en ville.

Finalement, nous avons vu qu'il existe de multiples acteurs qui travaillent plus ou moins ensemble dans la gouvernance de l'environnement. La crise écologique mondiale actuelle est très complexe, exige des solutions collaboratives de partenariats entre les différents acteurs que sont l'État, le privé, et la société civile ou même les groupes de pression et les ONG. En effet, l'immédiateté et la complexité de la problématique ne peuvent pas être prises en charge par un seul acteur (Agrawal et Lemos, 2007). Nous pensons que les groupes de pression, et les organismes non gouvernementaux peuvent aussi faire partie des partenaires dans la construction d'une gouvernance de l'environnement adéquate. Cependant, la gouvernance de l'environnement peut être interprétée de différentes manières et doit tenir compte des différents contextes culturels et locaux, même si les principes de justice qu'elle soustend sont universels. Et des initiatives comme Agenda 21 et Agenda 21 local, dont nous allons reparler ultérieurement, représentent l'avènement d'un nouveau modèle de gouvernance globale, de partenariat, de « globalisation par le bas », de « glocalisation », de démocratie cosmopolite, ou bien encore de démocratie discursive (Low et al., 2000). Cela dit les initiatives locales doivent être soutenues au niveau national pour être réellement efficaces. Par exemple, les villes peuvent prendre en main la sécurité alimentaire et développer « un ensemble de canaux d'approvisionnement en denrées alimentaires, conformes aux souhaits, aux besoins et aux idées de leurs habitants » mais il faut aussi que les gouvernements fassent en sorte que les politiques soient cohérentes et les actions organisées de manière efficace : « Si les initiatives locales ne peuvent aboutir sans stratégie au plan national,

l'action menée à l'échelle nationale doit, elle aussi, pouvoir se fonder sur un appui international pour porter ses fruits » (De Schutter, 2014).

De plus, la crise environnementale agit sur le long terme sur les sociétés et non aux échelles des différents mandats électoraux, ce qui renforce l'idée d'un nécessaire partenariat « gènes, espèces, écosystèmes n'obéissent pas au seul cadre des institutions, des frontières administratives ou électorales pré-définies » (Giran, 2011). Et Giran insiste sur l'idée d'une gouvernance horizontale et partagée :

Désormais, si l'on veut protéger la nature, il ne faut plus vouloir imposer, il faut négocier. Il ne faut plus seulement décider, il faut d'abord dialoguer. Cela représente une révolution culturelle pour nombre d'élus pressés, de fonctionnaires dominateurs, de scientifiques distants. Cela nécessite aussi que des principes nouveaux, tels que la solidarité ou la participation, soient affirmés. Cette révolution débouche naturellement sur une gouvernance qui ne peut être qu'horizontale et partagée, là où le gouvernement des hommes et des choses était vertical et hiérarchisé. (Giran, 2011)

La gouvernance de l'environnement est le résultat de jeux d'acteurs, et celle-ci est encadrée par des lois environnementales qui varient selon les pays. Dans la province du Québec, deux lois importantes se chargent de réglementer la gestion de l'environnement par les différents acteurs que nous avons présentés, ce sont la Loi sur la qualité de l'environnement et la Loi sur le développement durable.

## 1.2.2 Les lois sur l'environnement au Québec.

Il existe plusieurs lois au Québec qui encadrent la gestion de l'environnement et la protection des écosystèmes. Les décideurs doivent en tenir compte dans les décisions qu'ils prennent. Ce sont aussi des lois qui peuvent s'appliquer pour les entreprises privées. Il y a deux lois essentielles au niveau provincial, la Loi sur la qualité de l'environnement adoptée en décembre 1972 et la Loi sur le développement durable

qui date d'avril 2006.

La Loi sur la qualité sur l'environnement qui a été sanctionnée en décembre 1972, a eu quarante ans l'année dernière, et malgré de nombreuses abrogations, elle reste le principal instrument juridique protecteur de l'environnement au Québec (Le Devoir, 2012). Elle pose le cadre légal et juridique de la protection de l'environnement dans la province. Elle établit plusieurs sphères de l'environnement que le ministre et le ministère doivent faire respecter comme le droit à la qualité de l'environnement et à la sauvegarde des espèces vivantes, la protection de l'environnement, l'évaluation des impacts des projets sur l'environnement, la protection et la réhabilitation des terrains, la protection et la gestion des ressources en eau, l'assainissement de l'atmosphère, la gestion des matières résiduelles, les matières dangereuses, la salubrité des immeubles et des lieux publics, la protection contre les rayonnements et autres agents vecteurs d'énergie, et enfin le bruit. Cette loi, entre autre, réglemente les émissions de polluants et contaminants dans l'environnement, émis par les entreprises, les municipalités, les particuliers ou bien encore donne des permis de droits d'émission de GES et contrôle ceux-ci (Loi sur la qualité de l'environnement, 1972).

La Loi sur le développement durable du Québec, quant à elle, a été sanctionnée en avril 2006 et a pour mission « d'instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable » (Vérificateur général du Québec, 2011). Cette loi s'applique dans un premier temps à l'administration publique québécoise et, subséquemment avec leur accord, aux organismes municipaux et aux réseaux de la santé, de l'éducation et des services sociaux (MDDEP, 2011). Les entreprises sont invitées à s'inspirer de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et à utiliser les outils mis en place par le TACEP (Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé) pour effectuer le virage du développement durable (MDDEP, 2011). La définition du développement

durable utilisée dans la loi est un mixte entre la définition de l'UNEP qui parle d'un développement qui répond à la fois aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures, et la définition du rapport Brundtland, et évoque ici la prise en compte du caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. La loi a été utile pour établir un cadre au développement durable et pour préciser le caractère indissociable de ses composantes économique, sociale et environnementale et en énonçant seize principes inspirés de la Déclaration de Rio (Gendron et al, 2007).

Afin de centrer ses priorités et de planifier ses actions de manière à tendre vers un développement durable en conformité avec la stratégie du gouvernement, chaque ministère et organisme compris dans l'Administration identifie dans un document qu'il doit rendre public les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la stratégie dans le respect de celle-ci, ainsi que les activités ou les interventions qu'il prévoit réaliser à cette fin, directement ou en collaboration avec un ou plusieurs intervenants de la société. (Loi sur le développement durable du Québec, 2006).

La loi sur le développement durable engage les ministères et les organismes à identifier les actions à mener pour contribuer à atteindre les objectifs gouvernementaux de développement durable et à rendre compte tous les ans des résultats de leurs démarches mais n'obligent en rien en termes de résultats. Elle contraint le gouvernement du Québec en lui imposant de se doter d'une stratégie de développement durable et d'en rendre compte périodiquement. L'action du gouvernement est balisée par 16 principes, des redditions de compte périodiques et des contrôles indépendants de la conformité de l'action publique avec les exigences de la loi qui définit la structure institutionnelle de la politique provinciale de développement durable.

Les mécanismes de reddition de compte et d'évaluation des engagements et des activités en matière de développement durable des entités publiques assujetties à la stratégie du gouvernement sont des points forts de la *Loi sur le développement durable*. La reddition de comptes prévoit de rendre publics les objectifs particuliers retenus par les ministères et organismes pour mettre en

œuvre la stratégie, de même que ce qu'ils prévoient réaliser (art. 15). Ces objectifs sont publiés également dans une sous-section du rapport annuel du ministère ou de l'organisme concerné (art. 17) (Halley et Lemieux, 2009)

Alors, étant donné l'absence d'une hiérarchisation claire entre les trois piliers du développement durable et entre les seize principes proposés, c'est dans la pratique que cette hiérarchie va se faire, en fonction des intérêts des différents secteurs de l'administration. Or, la définition du développement durable utilisée dans la *Loi sur le développement durable* du Québec s'agit, d'une définition plutôt modérée, sinon conservatrice et il est à craindre que les principes liés à la croissance économique pèsent plus lourd que ceux liés à l'environnement dans certains ministères (Audet et al, 2011)

L'article 6 de la loi souligne que les 16 principes s'appliquent uniquement aux actions administratives et l'article 5 nous dit que le gouvernement doit adopter une stratégie de développement durable qui doit préciser les enjeux, les orientations ou les axes d'intervention et les objectifs en matière de développement durable. Elle doit être mise en place dans l'ensemble de l'administration. Elle doit également comprendre des mesures d'information et d'éducation sur le développement durable, des outils pour aider à l'élaboration des projets en regard du développement durable, des mécanismes et des moyens pour en assurer le suivi.

la stratégie n'est pas impérative. On ne pourrait pas forcer l'État à respecter cet échéancier administratif (...) En pratique, la stratégie gouvernementale de développement durable, adoptée il y a un peu plus d'un an, ne comporte pas d'objectifs quantifiables ni d'échéanciers précis, ce qui rend pour le moins difficile d'effectuer un bilan régulier (Halley et Lemieux, 2009)

En bref, la loi propose un ensemble de mesures visant la prise en compte du développement durable dans les politiques, les programmes et les actions de l'administration publique. Pour résumer, le gouvernement a adopté dans un premier temps, une stratégie de développement durable couvrant une période de cinq ans qui formule une «vision» et identifie trois «enjeux fondamentaux», neuf «orientations stratégiques», dix-neuf «axes d'intervention» et vingt-neuf objectifs qui devront faire

l'objet d'une mise en œuvre dans les activités gouvernementales. Le problème de la stratégie est qu'elle réside sur la seule volonté politique du gouvernement et le nonrespect de l'échéancier, des modalités prévues pour mettre en place la stratégie, les indicateurs et les plans de développement durables des différentes entités administratives n'entrainent pas de sanction : « les échéances n'ont pas été respectées pour les indicateurs et pour la publicité des plans de développement durable des ministères et organismes publics, sauf dans quatre cas. Il en va de même de la dotation et de l'utilisation du Fonds vert, qui dépend du bon vouloir des autorités politiques ainsi que de la place qui sera réservée au commissaire au développement durable (Halley et Lemieux, 2009). Dans un deuxième temps, la loi prévoit que les ministères et les agences concernés devront élaborer des plans d'action décrivant les actions à entreprendre pour intégrer les enjeux fondamentaux, orientations stratégiques et objectifs dans leur fonctionnement. Le suivi de la mise en œuvre du développement durable dans l'appareil public est rendu possible par la production de rapports annuels par les ministères, par la création de listes d'indicateurs et par les rapports périodiques du nouveau commissaire au développement durable, poste créé par la loi (Audet et al, 2012).

Le niveau municipal n'a pas plus d'obligations vis-à-vis de la *Loi sur le développement durable* que le reste du gouvernement ou de l'administration. Il doit mettre en place un plan de développement durable pour mettre en œuvre la stratégie et doit rendre compte de ses actions en terme de développement durable mais n'a pas de sanction si il ne respecte pas ce programme.

Pour conclure cette partie, nous avons vu qu'il existe quelques lois au Québec qui régissent la gestion de l'environnement et nous pensons qu'il faut réfléchir à une gouvernance hybride de l'environnement, à des partenariats entre les différents acteurs, étant donné l'ampleur de la problématique environnementale qui est multiple, complexe, et touche à plusieurs aspects de la société.

### 1.2.3. L'écologie politique

La crise écologique est aussi et avant tout une crise sociale et certains auteurs se sont intéressés à notre lien à la nature et à comment concilier l'écologie et la politique, c'est-à-dire aussi comment concevoir le politique dans des temps de graves problèmes environnementaux. L'écologie politique tâche notamment de réfléchir à cette question. La science économique mesure des quantités alors que l'écologie s'intéresse à la valeur d'usage de ce qui est fait, à son utilité et à ce qui donne sens à l'activité: « L'écologie est le triple rapport des individus d'une espèce, de leur activité sociale et des conditions externes de cette activité modifiées par cette activité elle-même » (Lipietz, 1989). Alors l'économie, nos activités économiques, nos activités sociales ont des effets sur l'environnement et nous devons nous questionner sur ces effets et changer nos pratiques. Nous sommes dans une démocratie et nous élisons des hommes et femmes politiques pour nous représenter, et ceux-ci doivent aussi être en mesure de se rendre compte des limites de la biosphère et des conséquences sociales du développement économique : « si la politique urbanistique, la politique de l'environnement, la politique agricole, la politique internationale ne se préoccupent pas des problèmes d'écologie, alors ces politiques produiront des effets pervers, des effets qui rendront insoutenables, à terme, leur perpétuation » (Lipietz, 2012).

Selon Alain Lipietz, l'écologie devient nécessairement politique si elle refuse les modèles de développement économique non soutenables. Elle cherche alors à imposer une modèle de développement « soutenable ». L'écologie alors ne peut être que sociale et que la question sociale ne peut se résoudre qu'en respectant les contraintes écologiques de nos environnements.

Plus qu'une réponse au défi d'une nature mal maitrisée, l'écologie politique contemporaine se murit contre le trop plein du productivisme et de la technocratie; elle tire sa sève d'une volonté de vivre ensemble, en harmonie dans la cité, et avec la nature (Lipietz, 2012).

Alain Lipietz préconise des réformes sociales et des changements radicaux de société afin de prendre en considération les problèmes écologiques et d'enrayer les crises. En effet, l'écologie politique propose une analyse structurelle de la crise écologique et conçoit aussi un projet alternatif au mode de vie occidental. Michel Jurdant, pourtant peu connu, fut un grand penseur « critique infatigable des grands projets de développement énergétique et industriel des années 1970 et 1980, il fut celui qui articula le mieux une écologie politique du Québec moderne » (Audet et al, 2011). Convaincu que les problèmes écologiques avaient d'abord et avant tout des causes sociales et politiques, il a formulé une double critique du mode québécois et occidental de développement en abordant principalement les problèmes du productivisme (soit un modèle économique reposant sur l'illusion de la croissance et de la consommation) et de la technocratie, qui traite les problèmes écologiques avec des solutions technologiques illusoires (Audet et al, 2011).

La régulation environnementale vise à inciter les « agents » économiques, soit les entreprises, les ménages, les individus et les administrations, à faire un usage respectueux de leur environnement, de telle façon qu'au total la société suive un modèle de développement soutenable (Lipietz, 2012), mais des mesures simplement réglementaires pour atténuer les problèmes environnementaux ne peuvent être efficaces que si elles s'accompagnent d'un changement de mentalités dans l'ensemble de la société et dans les institutions (Audet et al, 2012)

Dans l'écologie sociale de Bookchin, le niveau municipal est très important, car proche des gens : « la municipalité est donc l'arène la plus authentique de la vie publique » (Roussopoulos, 1994); et Jurdant aussi favorise la localisation, la communalisation, le développement autocentré, et la démocratie participative et rejette la notion de croissance. Dans son projet de l'écodéveloppement, l'économie est instrumentalisée par les besoins des collectivités locales et régionales et assujettie à des conditionnalités écologiques (Audet et al, 2011).

Or, depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale vit dans des villes et la question de la gestion de l'environnement et de l'impact des problématiques environnementales sur les milieux urbains et leurs habitants est donc de plus en plus pertinentes à étudier. La définition de la viabilité d'une ville varie certainement d'un continent à l'autre, d'un pays occidental à un pays asiatique ou sud-américain, d'une réalité locale à une autre. Cependant, l'urbanisation est un phénomène mondial et au Sud comme au Nord on assiste en effet depuis des années à un double exode : celui des ruraux vers les villes et celui des citadins vers les banlieues (Emelianoff, 2002). Cette tendance globale obéit à des réalités locales différentes. Les villes mondiales s'étalent et se transforment en régions métropolitaines tentaculaires et grignotent petit à petit les terres alentour, ce qui conduit à une augmentation des zones urbaines et à une baisse de la densité urbaine (OCDE, 2006). Nous allons présenter dans les parties suivantes en quoi les villes peuvent aggraver les problèmes environnementaux et comment la ville de Montréal s'occupe des problématiques environnementales.

# 1.3 La problématique environnementale au niveau des villes

Alors que le taux d'urbanisation est demeuré faible et stable pendant des milliers d'années (moins de 2%), il a connu au cours du dernier siècle une augmentation impressionnante pour atteindre le seuil historique de 50% en 2008. En effet, depuis 1950, la population mondiale a pratiquement triplé pour atteindre les 6,7 milliards d'individus en 2007 et les perspectives de l'évolution de la démographie mondiale d'ici 2050 démontrent que l'accroissement du nombre de personnes sur la Terre poursuivra son augmentation pour se chiffrer, selon un modèle moyen, à près de 9,2 milliards d'individus (Nations-Unies, 2007). Entre les années 1950 et 2000, la population urbaine mondiale est passée de 29,4% à 51,6% (Nations Unies, 2012). Actuellement, les régions les moins urbanisées sont l'Asie et l'Afrique, mais elles

devraient atteindre leurs points de basculement respectifs, c'est-à-dire le point où la part de la population urbaine dépasse celle de la population rurale, en 2023 et 2030 respectivement. Avec une croissance annuelle de 1,5 % en moyenne au niveau mondial de 2025 à 2030, le pourcentage de leur population urbaine devrait atteindre 61,8 % d'ici 2050 (UN habitat, 2009). La figure 1 nous montre les courbes des populations urbaine et rurale et leur accroissement.

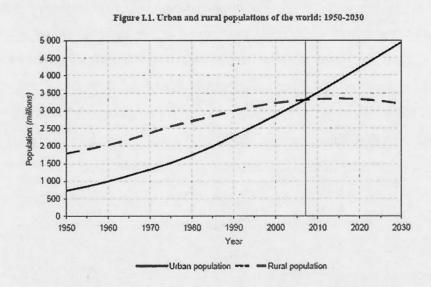


Figure 1: populations urbaine et rurale dans le monde 1950-2030 (UNFPA, 2007)

L'humanité a ainsi fait de la ville son principal lieu d'habitation. Par contre, la durabilité et les conséquences environnementales des villes sont importantes à prendre en considération lorsqu'on remarque que plus de 50% de la population mondiale vit désormais dans des villes. Au Québec, le degré d'urbanisation est de 78,5%, c'est-à-dire que 78,5% de la population québécoise vit dans une municipalité (Société d'habitation du Québec, 2007). Avec la population qui grandit, et avec l'exode rural vers des villes devenues mégalopoles, le paysage urbain se modifie, en remplaçant la végétation par du béton. De plus, les villes contemporaines sont la cause de problèmes écologiques : « l'évolution des villes a des conséquences sur la

biosphère qui pèsent en retour sur les sociétés, avec des incidences de plus en plus visibles dans le domaine climatique, par exemple » (Emelianoff, 2002)

La présence d'îlots de chaleur en milieu urbain en est un bon exemple. Un îlot de chaleur est caractérisé par une température supérieure de 4 à 10 degrés par rapport aux zones environnantes. L'absence de végétation et la présence de surfaces sombres comme les routes, les toits, constitués d'asphalte, de goudron, augmentent l'absorption de la chaleur pendant la journée qui est réémise la nuit sous forme de rayonnement infrarouge. Cela contribue à augmenter la température de l'air en milieu urbain (Ahrens, 2007). Les activités humaines comme la circulation automobile, ou encore l'utilisation des climatiseurs en été, accentuent le phénomène des îlots de chaleur. Toutes ces composantes affectent le climat local de la ville, et ont des conséquences sur l'environnement et la santé humaine. En effet, les phénomènes de pollution sont plus importants lors d'îlots de chaleur car les polluants sont accumulés en surface, conduisant à la formation de smog. Cela entraine alors des pathologies respiratoires pour les personnes les plus vulnérables (Guay et Baudouin, 2005). De plus, depuis les cinquante dernières années, la voiture est de plus en plus utilisée comme principal moyen de transport. Or, le secteur des transports individuels, de plus en plus prisé pour le déplacement des personnes, augmente la consommation de l'énergie. Il est le principal responsable de la croissance des émissions de gaz à effet de serre et de rejets importants de polluants dans l'atmosphère. Cela a aussi une incidence sur la santé humaine et les conditions de vie en milieu urbain (Vrain, 2003). Par ailleurs, la question des changements climatiques est très importante pour les villes. En effet, les principaux secteurs qui contribuent aux émissions des GES sont l'approvisionnement en énergie (25,9 %), l'industrie (19,4 %), la foresterie (17,4 %), l'agriculture (13,5 %), les transports (13,1 %), les bâtiments résidentiels et commerciaux (7,9%) et les déchets (2,8%) (Satterthwaite, 2008) et, bien des éléments de cette liste sont liés de façon directe ou indirecte aux activités urbaines.

Il est parfois difficile de se rendre compte des multiples enjeux liés, par exemple, aux voitures en ville ou bien encore la construction d'une autoroute mais il faut savoir que les conséquences d'une seule construction sont multiples et complexes :

Par exemple, la construction d'une autoroute puis sa mise en service vont tout à la fois affaiblir la biodiversité (en fracturant l'écosystème traversé), polluer l'environnement (émissions de polluants atmosphériques tels qu'oxydes d'azote ou particules, écoulements d'essence), accroître les émissions de gaz carbonique en stimulant la circulation des automobiles et des camions. De même, le rejet excessif de gaz carbonique conduit à augmenter son absorption dans les océans, ce qui acidifie ceux-ci et affaiblit la capacité du corail et du plancton à fabriquer leur enveloppe calcaire : si rien ne change, les organismes pourvus d'une coquille dite « aragonite » auront disparu de l'océan austral en 2030, avec des conséquences néfastes pour les espèces dont ils constituent la nourriture, comme les baleines ou les saumons » (Kempf, 2007).

Les impacts de la ville sur l'environnement sont nombreux et se situent à des degrés variés. Au niveau local, non seulement le développement des villes contribuent à de multiples formes de pollution de l'air, de l'eau et du sol, mais elles causent également des dommages aux écosystèmes par la fragmentation et la dégradation de milieux naturels, ce qui engendre la perte d'habitats et peut mener à l'extinction d'espèces (Beatley, 2000). L'étalement urbain et le développement routier amplifient ce phénomène. En détruisant des habitats naturels, les villes ont donc des effets néfastes sur la biodiversité mais aussi sur la production alimentaire car comme les villes s'établissent généralement dans des régions fertiles, leur expansion se traduit des pertes de terres arables (Brown et al, 1997). L'expansion des banlieues urbaines constitue aussi une disparition des habitats naturels. Cette perte d'habitat a nécessairement des conséquences sur la biodiversité et les espèces animales et végétales. Les villes sont la source d'une importante pollution des eaux tant douces que marines. Ne disposant pas toujours de stations d'épuration, beaucoup de villes littorales, notamment du tiers monde, rejettent directement les eaux usées à la mer (Cans, 1993).

Aussi, l'utilisation massive d'énergie non renouvelable engendre une quantité de problèmes environnementaux considérables, que ce soit de par son extraction, sa production, son transport et son utilisation (Næss, 2001). Cette grande consommation en énergie et en matériel per capita des résidents des villes, notamment dans les pays industrialisés fait en sorte que l'empreinte écologique de la ville dépasse largement ses frontières (Rees et Wackernagel, 1996).

Pour subvenir aux besoins de sa population, la ville dépend de ressources situées de part et d'autre du globe. Ce qui, en plus de nécessiter davantage de transport et d'énergie, mène à un déclin environnemental global: «Loin de croître avec l'expansion du monde urbain, les ressources qui maintiennent la population humaine sont en déclin constant.» (Rees, 1992). Dans les pays riches, la plupart des habitats naturels ont disparu à cause de la domestication. Par exemple, en quelques siècles, 50% des paysages naturels en Europe de l'ouest ont été urbanisés ou transformés en terres agricoles. Si le développement actuel continue, il ne restera pas grand-chose des paysages naturels et seulement des déserts et des terres impropres à l'agriculture (Langeweg, 1983). La figure 2 montre une projection de l'accroissement des terres agricoles entre 1990 et 2050.

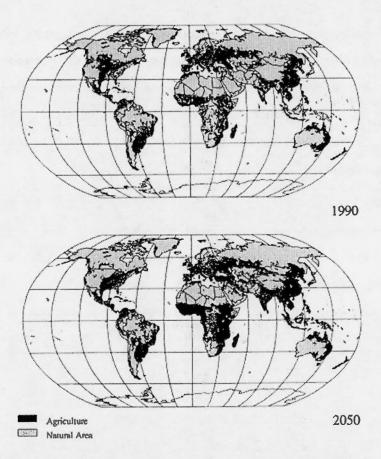


Figure 2: les proportions de terres vierges et de terres agricoles en 1990 et 2050

Cependant, la ville peut aussi être vue comme bénéfique car elle apporte une solution pratique à la surpopulation humaine en logeant 50 % de la population sur 1,5 % du territoire de la planète (Newman, 2006). De plus, il existe des écarts importants d'émissions de GES par habitant entre certaines villes de même taille. En général, les villes américaines produisent cinq fois plus de GES par habitant que les villes d'Europe, et cela n'entraine pas nécessairement une diminution de la qualité de vie. Certains des quartiers les plus prisés dans les grandes villes du monde ont un niveau de densité élevé permettant les déplacements à pied, l'ouverture de commerces de proximité et l'implantation de transports publics (Satterthwaite, 2008). Il est d'ailleurs reconnu qu'une ville bien planifiée et qui encourage la densité facilite les économies d'échelle, ce qui permet de mettre en place des services écologiquement

pertinents tels que les transports publics, le recyclage, le compostage, le traitement de l'eau, etc. (Newman, 2006).

Selon Cyria Emelianoff, la ville viable ou durable est une ville qui se maintient dans le temps et garde une identité collective. Elle doit aussi pouvoir offrir dans la promiscuité induite par les réalités urbaines une qualité de vie correcte et égale à tous les citoyens et enfin suivre un projet politique et collectif comme celui de réduire les inégalités sociales et les dégradations environnementales. Cette vision de la ville viable « oblige à penser différemment des catégories longtemps étanches, des couples apparemment irréconciliables, pour ouvrir la voie par exemple aux parcs naturels urbains, à la ruralité en ville, aux schémas piétonniers d'agglomération, à l'économie solidaire et aux finances éthiques, ou plus simplement à la démocratie locale et globale à la fois » (Emelianoff, 2002). Cette vision de la réalité urbaine entraine nécessairement un changement de paradigme de la ville connue par tous et l'utilisation de nouveaux schèmes de pensée. C'est en quelque sorte aussi le point de vue de Nicole Mathieu, qui elle insiste sur le caractère utopique de la ville durable :

Il faut en effet prendre acte du fait que la notion de développement durable urbain qui s'érige en catégorie de pensée et d'action ne peut être opératoire s'il elle n'est pas d'emblée considérée comme « irréalisable », impossible à atteindre dans le réel du fait de sa complexité et surtout du caractère contradictoire de ses objectifs qu'elle prétend concilier. Se donner comme objectif de recherche de résoudre les incompatibilités entre développement économique, préservation des ressources et des biens patrimoniaux, équité sociale, pour un même territoire, et pour le long terme, n'est pensable que dans la conscience de son caractère utopique et donc de l'impossibilité de l'atteindre dans ces termes (Mathieu, 2006, p379).

Or, historiquement, la préoccupation de la qualité de l'environnement a été celle des gouvernements municipaux au Canada et ce sont par exemple les municipalités qui ont mis en place et géré les services sanitaires de base comme les égouts, les déchets et l'eau potable (Surprenant, 1992). Mais au courant des années 1970, de concert avec la visibilité mondiale accrue des problèmes environnementaux et la prise de

conscience globale, les préoccupations environnementales publiques sont aussi devenues celles du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux :

Au début des années 70 cependant, les préoccupations environnementales publiques se sont étendues à la préservation des ressources naturelles et au contrôle de la pollution et ce sont alors les gouvernements fédéral et provinciaux qui ont occupé ces champs d'intervention en arguant de la nécessité d'établir des normes provinciales ou nationales. La présence de ces deux paliers de gouvernement a déjà fait dire à un administrateur municipal (Gourdeau, 1976) : « Au Canada, c'est le fédéral qui a l'argent, les provinces qui ont la juridiction et les municipalités les problèmes! » (Surprenant, 1992)

Finalement, avec l'augmentation de la prise de conscience des problèmes écologiques, Michel Surprenant ajoute que les préoccupations environnementales sont réapparues au niveau municipal et « les administrations municipales subissent des pressions croissantes pour assumer un leadership dans les problèmes de protection de l'environnement ». La ville de Montréal, en sa qualité de mégalopole nord-américaine, fait elle aussi face à des problèmes environnementaux et nous allons maintenant exposer comment s'organise la gestion environnementale à l'échelle de Montréal.

## 1.4 Montréal et la question environnementale

La ville de Montréal est située sur une île sur le fleuve Saint Laurent. Sa population est de plus de 1 700 000 habitants. La ville de Montréal est composée d'arrondissements tous dirigés par un maire et son conseil municipal. Le premier palier administratif de la ville est la CMM où siègent des élus locaux et dont le président est le maire de Montréal, et le vice-président le maire de Laval/Longueuil (CMM, 2014). La CMM est un organisme de planification, de coordination et de financement qui s'occupe notamment de l'aménagement (c'est à dire qu'elle est chargée par la ville de fournir un plan métropolitain d'aménagement et de

développement), du développement économique, des transports dans le cadre du réseau routier métropolitain (transport d'une ville à une autre) et aussi de l'environnement (assainissement de l'eau et de l'air) par le biais du fond bleu (projet d'aménagement des berges) et de la gestion des matières résiduelles. Le deuxième niveau est celui de l'agglomération de Montréal (c'est à dire les municipalités de l'île de Montréal, de Longueuil etc.) qui s'occupe notamment de l'équipement. Puis on retrouve la ville de Montréal et enfin les arrondissements et leurs maires d'arrondissement.

En ce qui concerne l'environnement, nous avons vu que les différents paliers de gestion de la Ville de Montréal ont des mandats particuliers vis-à-vis de la gestion de celui-ci. Les cibles environnementales de la ville de Montréal sont l'air, l'eau, les sols, les matières résiduelles et les changements climatiques. La voie choisie par Montréal pour faire face aux changements environnementaux induits par les activités anthropiques et les changements climatiques est celle du développement durable. On peut le voir avec notamment le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 dont nous allons reparler dans un deuxième chapitre. Le Plan mobilise la Ville de Montréal, des organisations partenaires et les administrations locales autour d'orientations, d'objectifs et d'actions. Montréal s'engage à réaliser l'ensemble des actions alors que les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les actions qu'ils souhaitent au sein de leur organisation (Ville de Montréal, sd). Il existe d'autres plans directeurs comme le plan d'action corporatif sur les changements climatiques qui vise la réduction des émissions de GES de 20% par rapport à celles de 2002 ou encore le plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal de 2010-2014. Il existe aussi diverses politiques telles que la politique de développement pour les édifices de la ville, qui encadrent les différentes étapes de construction des bâtiments municipaux pour que celles-ci se fassent dans le respect et la diminution des impacts sur l'environnement ou une autre politique qui vise la protection et la mise en valeur des milieux naturels « La

Politique se fonde sur une approche innovatrice qui permet d'articuler la nécessité d'améliorer la qualité de vie des citoyens par la préservation du patrimoine naturel et les intérêts économique et social inhérents à une ville » et une politique sur l'arbre. Et enfin un programme de gestion des écosystèmes. Les documents municipaux qui s'occupent de la gestion de l'environnement sont nombreux et le plus important d'entre eux est sans doute le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui a pris naissance au sortir du Sommet de Montréal. Nous sommes actuellement dans la deuxième phase de ce plan, soit le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise définit le développement durable comme suit :

Le développement durable suppose un développement économique efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation de tous les acteurs de la société au processus de décision (Montréal, 2010).

En conclusion, nous avons vu qu'il existe un problème écologique mondial, aggravé dans les villes, le tout dans un contexte de changements climatiques. Nous vivons une crise des ressources, mais aussi une crise du modèle dominant du capitalisme de prédation sans limites sur un monde de ressources finies. Les problèmes environnementaux ont des conséquences sociales et, économiques, et touchent surtout les zones limitrophes de notre planète et ont des répercussions importantes sur la vie urbaine qui est en constante augmentation.

La crise écologique est aussi discursive car tout le monde s'approprie dorénavant le discours sur la crise écologique et ses conséquences. L'industrie, les hommes politiques, les sceptiques, les écologistes, les citoyens, les médias. Dans un deuxième chapitre, nous allons revenir sur la naissance du concept de développement durable, et comment celui-ci est apparu comme le discours dominant porteur de solutions aux problèmes environnementaux et sociaux actuels. Nous allons étudier son application au niveau des villes et municipalités, par le biais notamment des Agendas 21, et enfin proposer notre question de recherche.

#### **CHAPITRE II**

### LE DÉVELOPPEMENT DURABLE: UN CONCEPT UN DISCOURS

Nous allons dans cette partie revenir sur la définition du développement durable, en fait sur ses définitions, l'émergence du concept et l'avènement des villes comme entités susceptibles de porter le projet du développement durable. Le développement durable est non seulement un concept, mais aussi un discours (un concept qui s'actualise et prend forme dans un discours) et le discours sur le développement durable s'infiltre dans toutes les sphères de la société. Ministères, écoles, ministres, professeurs, maires, tout le monde s'est approprié la notion, a son idée et cela a des répercussions sur son éventuelle mise en œuvre.

2.1. Le concept de développement durable : du développement au développement durable

Nous l'avons vu dans un premier chapitre, la problématique environnementale est mondiale, inévitable et nécessite une réflexion quant à sa gestion. Or, étant donné l'ampleur et la complexité du problème, il faut prendre des mesures, et réfléchir à des manières pour remédier aux conséquences néfastes de celui-ci. Les conséquences du problème environnemental sont environnementales bien entendu, mais aussi économiques et surtout sociales. La solution choisie par les institutions étatiques et supra-étatiques pour remédier à la crise écologique tout en combattant la pauvreté est la voie du développement durable.

La notion de développement a changé de définition et de registre aux cours des dernières décennies. Elle est passée d'une vision économiste à la fin de la seconde guerre mondiale, à une vision plus humaniste dans les années 1980 et enfin à une vision tachant de réconcilier l'économie, l'humain et l'environnement avec la prise en considération mondiale de la crise écologique.

Au début des années 1950, certains sociologues et économistes tentent de réfléchir au problème du changement social. C'est le cas de Talcott Parsons, un sociologue américain ayant reçu une formation à la tois sociologique et économique, qui s'interroge sur le processus qu'on nomme modernisation, et comment il se met en place. Parsons cherche aussi à comprendre l'évolution sociale et emprunte le terme de développement à la science biologique. En s'appuyant sur l'idée de Charles Darwin notamment, il appréhende le changement social autour de grands moments charnières, techniques et économiques entre autres, qui engendrent le changement social. Comme Darwin explique l'évolution des espèces par la sélection naturelle et la lutte pour la vie, Parsons cherche à expliquer l'évolution sociale en dégageant des principes universaux

An evolutionnary universal, then, is a complex of structures and associated processes the development of which so increases the long-run adaptative capacity of living systems in a given class that only systems that develop the complex can attain certain higher levels of general adaptative capacity. This criterion, derived from the famous principle of natural selection (...).) (Parsons, 2006).

En tant que fonctionnaliste, Parsons adopte un point de vue holiste car au-delà des individus, il s'intéresse à la cohésion sociale, à la société dans son ensemble qui forme un tout cohérent. La société, chez Parsons, est un système d'actions partagées régies par des valeurs communes. Et le développement est une évolution qui va du plus simple vers le plus élaboré. Précisons que la démonstration de Parsons, repose sur des exemples matériels de type économique. Le progrès, et c'est bien de ça qu'il s'agit quand l'auteur parle de développement des sociétés, de modernisation, ainsi que d'évolution sociale, repose sur des stades techniques économiques et sur des changements de modalité d'accumulation de biens.

On voit donc apparaître une conceptualisation de la notion de développement basée sur des critères économiques. C'est ce qu'on va nommer une vision économiste du développement, dominante dans les années 1950 et 1960. La théorie de la

modernisation fait partie de cette conceptualisation du développement, et Walt Whitman Rostow est l'auteur le plus représentatif du courant de la modernisation. Il soutient que la croissance économique est un processus uniforme et universel, et il a défini cinq étapes que chaque société est amenée à suivre au cours de son développement, de la société traditionnelle à la société de consommation de masse (Friser, 2009).

Par la suite, le champ social du développement a évolué d'une vision économiste vers une vision plus humanisée. Il a en effet fallu, pour appréhender plus entièrement le sujet, créer un nouveau concept prenant en compte les individus, avec l'idée d'articuler la réflexion sociologique entre l'économie et le bien être humain pour ne pas étudier les différentes sociétés comme des entités vides d'humanité. C'est le cas du concept de développement humain.

Le développement est un processus, selon le PNUD, qui conduit à l'augmentation des possibilités offertes à chacun, soit vivre plus longtemps, être plus instruit, avoir un niveau de vie convenable, jouir des mêmes droits que les autres citoyens, d'une liberté politique, d'une liberté d'expression, d'être respecté etc. Il repose en bref sur deux aspects plus globaux : la création de capacités personnelles (grâce aux progrès de la santé, aux savoirs appris et aux aptitudes individuelles) et l'emploi de ces capacités dans les loisirs, mais aussi à des fins productives, culturelles, politiques ou sociales... : « Le développement a pour objectif fondamental de créer un environnement qui offre aux populations la possibilité de vivre longtemps, en bonne santé » (PNUD, 1990).

Tout comme le développement économique, il est possible de mesurer le développement humain à l'aide de l'indice de développement humain ou IDH: « Ce rapport propose de mesurer le développement humain sur la base des trois éléments essentiels de la vie de l'homme – la longévité, le savoir et le niveau de vie. » (PNUD,

1990). L'IDH est donc utile à la réflexion sur le développement puisqu'il va au-delà de la sphère économique :

Les trois mesures du développement humain ont un défaut commun : ce sont des moyennes qui masquent les grandes disparités existant au sein d'une population. L'espérance de vie varie selon les groupes sociaux. Les taux d'alphabétisation des hommes et des femmes révèlent souvent des écarts importants. De plus, le revenu est inégalement réparti. (PNUD, 1990).

C'est ainsi que l'idée de développement humain, dans un contexte de bouleversements majeurs et d'urgence humanitaire manifeste, s'est fait sentir et aussi à cause des conséquences désastreuses engendrées par les Programmes d'Ajustements Sociaux préconisés par le consensus de Washington. Car ces conséquences ont mis au jour les répercussions des différentes politiques économiques sur les individus et la nécessité d'alerter l'opinion sur les changements de point de vue à adopter.

Le concept de développement durable essaye de réconcilier ces différents courants du développement, de réconcilier le Nord et le Sud et d'y intégrer les questions écologiques. Il représente un changement paradigmatique dans les manières de concevoir le développement (Gendron et Réveret, 2000). Partout dans le monde, dans un contexte de mondialisation, il s'agit d'envisager un développement plus respectueux des hommes et de l'environnement. C'est ainsi qu'est apparu le concept de développement durable (Gendron, 2006).

2.2. Du rapport Meadows, au rapport Brundtland, au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro

L'année 1972 fut « le point culminant dans la reconnaissance grandissante de l'importance du rôle des États dans la gestion de la crise environnementale croissante » (Roussopoulos, 1994). Le concept de développement durable est apparu

195

officiellement la même année, dans le rapport Meadows ou rapport du Club de Rome, qui préconise une décroissance économique et démographique, soit une croissance zéro : « le rapport du club de Rome fut le premier à tirer la sonnette d'alarme au sujet de la finitude des ressources, de la pollution et des problèmes de sécurité alimentaire » (Thibodeau et Lamontagne, 2011). La conférence des Nations-Unis sur l'environnement humain avec pour thème « Environnement et Développement » qui a eu lieu à Stockholm en 1972 a utilisé le rapport du Club de Rome, et a ajouté une dimension sociale aux délibérations, notamment en matière de pauvreté : « À la suite du rapport du Club de Rome, la conférence de Stockholm finissait d'enfoncer le clou en ce qui a trait aux problèmes de la finitude des ressources naturelles et de croissance exponentielle des pollutions de toutes sortes » (Thibodeau et Lamontagne, 2011).

Afin de réfléchir à la conférence de 1982 à Nairobi, de faire le bilan des actions réalisées depuis la conférence de Stockholm, et de faire en sorte que le Sommet de la Terre de Rio en 1992 ne soit pas un échec, la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement, présidée par Mme Gro Harlem Brundtland, a été créée en 1983 par l'Assemblée générale de l'ONU. Cette commission était composée de six représentants occidentaux, de trois Est-Européens, et de douze représentants des pays du Tiers- Monde. Celles-ci étaient toutes des personnes engagées d'une façon ou d'une autre dans les questions de développement international ou de protection de l'environnement. Après une vaste tournée de consultation dans plusieurs pays du monde, ils publièrent leur rapport sous le titre Notre avenir à tous (Vaillancourt, 2002). C'est avec ce rapport qu'on assiste à l'émergence publique du concept de développement durable en 1987 autour notamment de la désormais célèbre maxime « penser globalement, agir localement ». Comme le souligne Jean-Guy Vaillancourt, «Le concept intégrateur de développement durable que met de l'avant le rapport Brundtland a été largement popularisé et accepté en bonne partie parce qu'il permettait de répandre une vision plus englobante et plus équilibrée de la nécessaire interdépendance entre la protection de l'environnement et le développement socio-économique ». Le rapport Brundtland dresse un bilan exhaustif des divers problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels la Terre fait face. Au contraire du rapport du Club de Rome, il préconise et recommande une certaine croissance afin d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres. Cette croissance doit minimiser l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables, respecter le rythme de renouvellement de ces ressources et réduire les différentes pollutions existantes. Le développement durable est défini comme « ... un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures de répondre aux leurs » (Brundtland, 1987). Remarquons qu'il n'est pas fait mention de l'environnement et de sa protection à proprement parler. À partir de la publication du rapport Brundtland, il est impossible pour les gouvernements d'ignorer les risques écologiques multiples qui peuvent être éliminés ou du moins limités par des mesures législatives contraignantes (Rist, 2013). L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature propose en 1980 une définition tripolaire du développement durable (pôles économique, social et environnemental). Cette définition du développement durable reconnaît la finitude des ressources naturelles et aborde la question de la protection de l'environnement. Les préoccupations environnementales font donc leur apparition dans l'idée de développement. On assiste aussi avec la vision de l'OCDE à un élargissement de la notion d'environnement naturel à l'environnement en général y compris urbain (Bailly et al, 2000). C'est une vision centrée sur l'humain, qui concerne aussi toutes les populations de tous les pays du Monde.

Lors de la conférence de Rio en 1992, qui utilise en toile de fond le rapport Brundtland, les débats insistent sur le fait que l'environnement doit être au service de l'humain, et l'accent est mis sur la pauvreté, les inégalités économiques et les conditions de vie misérables d'une grande partie de la population mondiale. Or, comme nous l'avons mentionné, le rapport Brundtland ne remet pas en cause le

modèle de la croissance, et l'utilisation du terme de « développement » est significatif du fait de la non réforme du mode de vision capitaliste du monde, mais la conférence a été le terreau nécessaire à une prise de conscience inévitable. Trois documents importants ont été publiés après la conférence, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable, *l'Agenda 21* (ou *Action 21*) et la Déclaration des principes sur la forêt, qui insiste sur les dimensions sociale, écologique et économique des forêts, ainsi que deux conventions mondiales sur les changements climatiques (Protocole de Kyoto) et la biodiversité (Convention sur la biodiversité, qui affirme la nécessité de protéger les espèces végétales et animales et les écosystèmes fragiles) ont été amorcées durant le Sommet et plusieurs principes majeurs furent énoncés, tel que celui de pollueur-payeur par exemple.

Mais c'est en terme de principes que les acquis de Rio sont les plus importants. Par exemple, la reconnaissance par la plupart des États du fait que le développement durable est tributaire à la fois des conjectures économiques, sociales et environnementales est un de ses grands accomplissements. Un autre acquis important (par l'entremise de l'Agenda 21) vient de ce qu'en plus de convier les États (à titre de gouvernance centrale) à engager des efforts pour corriger le tir en matière de développement durable, on leur donnait le devoir d'impliquer directement dans l'action les citoyens, les collectivités locales, les villes, les syndicats, les chercheurs et les entrepreneurs, en leur fournissant de l'information, des outils et des moyens financiers. Enfin, avec l'annonce du Protocole de Kyoto, Rio passe des grands principes à propos du grave problème du réchauffement de la planète à la perspective d'actions et d'engagements concrets de la part des États (Thibodeau et Lamontagne, 2011).

Le Sommet de la Terre marque donc l'ancrage du développement durable dans les agendas nationaux et internationaux et aussi la diffusion de ce principe à toutes les sphères de la société. Il a élevé le défi du développement durable au cœur du changement global et du développement économique en réunissant les dirigeants de ce monde et en les invitant à trouver des solutions aux problèmes planétaires (Hugentobler et Brändle-Ströh, 1997). En 2002, a eu lieu le Sommet de Johannesburg, qui avait pour but de faire le bilan de Rio. Or, ni les conditions

environnementales ni les conditions sociales n'ont véritablement progressé depuis le Sommet de la Terre, et le Sommet s'est traduit par une énumération de vœux sans budget ni agenda tangibles (Thibodeau et Lamontagne, 2011).

Depuis 2002, le concept de développement durable n'a pas réellement évolué et il nous semble important de noter que le développement durable, par la nature même du terme, ne remet pas en cause les problèmes inhérents à la notion de développement et ce que ce terme implique. Il est clair que le rapport Brundtland comme le Sommet de la Terre ont eu le bénéfice de conscientiser le monde aux problèmes de l'environnement mais comme le souligne Gilbert Rist, les problèmes de l'environnement « sont surtout ceux que la société industrielle pose à l'environnement, et non l'inverse comme on feint de le croire trop souvent » (Rist,2013). Herman Daly se questionne aussi sur la croissance et sa capacité à rendre plus riche.

What is in dispute is wether growth, at the current margin, is really making us wealthier. As growth in the physical dimensions of the human economy pushes beyond the optimal scale relative to the biosphere it in fact makes us poorer. Growth, like anything else, can cost more than it is worth at the margin. Growth, which we have habitually come to refer to as « economic growth » while we were below the optimum scale, becomes « anti-economic growth » once that optimum has been passed » (Daly, 1990).

Cela dit, même si la notion de développement durable, peut être critiquée, le concept a fait du chemin et a vu la naissance de conventions importantes. Au niveau international, le protocole de Montréal datant de 1985 qui vise la diminution voire l'éradication des substances qui affectent négativement la couche d'ozone, la convention sur la diversité biologique datant de 1992, le protocole de Kyoto signé en 1997 mais qui est rentrée en vigueur en 2005, sont des exemples d'institutionnalisation du développement durable. Le concept de développement durable, fait désormais parti du vocabulaire de tous les pans de la société, des institutions, comme des entreprises, et de la société civile. Il fait partie de l'agenda

politique depuis aussi de nombreuses années, comme le prouvent les nombreux documents publiés sur le sujet (Langeweg, 1998) et toutes les conventions et réunions que nous avons évoquées. De nombreux ministères ont été renommés en son honneur et le niveau municipal n'y a pas échappé.

### 2.3 Les villes et le développement durable

Après Rio, il est devenu clair que la régulation environnementale des villes est cruciale pour le futur de l'écosystème planétaire (Low et al, 2000) et pour faciliter la mise en place du développement durable, un guide appelé *Action 21* constitué de quatre sections et de quarante chapitres a été établi au Sommet de la Terre. Les agendas 21 locaux sont le fruit de cette application du développement durable aux niveaux local et municipal.

### 2.3.1. Le programme Action 21 et les Agendas 21

Le programme Action 21 est né au cours du Sommet de la Terre. Il a été accepté après beaucoup de discussions par les représentants de 168 pays et constitue un effort pour institutionnaliser les 27 principes de la déclaration de Rio. À l'origine Action 21 voulait créer 21 actions importantes pour le 21 en siècle. Action 21 identifie les enjeux et les défis des prochaines décennies et propose diverses solutions simples et pratiques pour réaliser le développement durable aux niveaux international, continentaux, nationaux, régionaux et locaux (Vaillancourt, 2002). Le programme est constitué de 40 chapitres regroupés en quatre sections, soit la section 1 sur les dimensions sociales et économiques, la section 2 sur la conservation et la gestion des

ressources aux fins du développement, la section 3 sur le renforcement des rôles des principaux groupes et enfin la section 4 qui traite des moyens d'exécutions possibles. *Action 21* examine les problèmes d'urbanisation, de pauvreté, de famine, de croissance démographique, d'analphabétisme, de santé, de détérioration des écosystèmes rendus de plus en plus fragiles par l'épuisement des ressources, de désertification, et divers types de pollution.

Le développement urbain durable est un thème majeur de l'Agenda 21 (Bailly et al, 2000) et il propose la participation des gouvernements locaux pour y arriver (Selman, 1998). Trois organismes ont été créés par l'ONU afin de mettre en œuvre Action 21 : la commission du développement durable (CDD), le Comité interinstitutionnel sur le développement durable (CIDD) et le Conseil consultatif de haut niveau sur le développement durable (Vaillancourt, 2002). La commission des Nations Unis pour un développement durable doit coordonner les programmes d'environnement et de développement de l'ONU et d'examiner la mise en œuvre des Agendas 21 dans chaque pays, le GEF (Global Environment Facility) permet de financer les projets environnementaux des pays en développement (Brown et al, 1997). Ce sont principalement le chapitre 7 Promotion d'un modèle viable des établissements humains et le chapitre 28 Initiatives des collectivités locales à l'appui de l'Agenda 21 qui concernent les problématiques liées à la ville.

Le chapitre 7 définit une série d'objectifs quant à la planification et la gestion durable des ressources foncières, l'aménagement des infrastructures environnementales intégrées (eau, assainissement, drainage et gestion des déchets), des politiques de l'énergie et des transports, et la planification et la gestion des établissements humains dans les zones propices aux catastrophes naturelles. Selon ce chapitre, l'accès aux ressources en sols est indispensable au maintien des modes de vie ayant un faible impact sur l'environnement. On recommande alors la planification et une utilisation des sols écologiquement rationnelle afin d'assurer l'accès à la terre à tous ainsi que la promotion de la propriété et de la gestion communautaire et collective des terres. En

ce qui concerne les infrastructures environnementales, le chapitre 7 reconnaît que la viabilité de l'urbanisation est intrinsèquement liée à l'approvisionnement en eau, à la qualité de l'air ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'assainissement et de gestion des déchets. Or, bien que la densité de l'urbanisation permette la mise en place de systèmes efficients sur les plans écologiques et économiques, bon nombre de villes restent privées d'infrastructures adéquates. *Action 21* recommande donc que d'ici 2025, tous les établissements humains soient dotés d'une infrastructure environnementale adéquate et invite les responsables à concevoir les établissements humains comme des écosystèmes.

Comme nous l'avons déjà spécifié, la plus grande partie de l'énergie produite est utilisée par les établissements humains, et une proportion importante de cette énergie est consacrée aux transports. Dans les pays en développement, la croissance du parc automobile et l'insuffisance de planification des transports urbains deviennent de plus en plus problématiques. C'est pourquoi, il faut envisager la planification et la gestion des transports urbains dans une perspective globale, notamment en intégrant la planification de l'utilisation des terres et la planification de l'infrastructure des transports avec l'optique de réduire la demande de transport. Il s'agit également de promouvoir les mesures d'efficacité énergétique de même que les énergies renouvelables (Agenda 21, 1992).

Le chapitre 28, met l'emphase sur le fait que la participation et la coopération des collectivités représentent des facteurs déterminants pour atteindre les objectifs d'Action 21. Le programme fixe comme objectif principal que la plupart des collectivités locales doivent élaborer et mettre en œuvre un programme action 21 à l'échelle de la collectivité. Dans son paragraphe introductif, on énonce les principes d'action suivants :

En effet, ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locales en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable (Agenda 21, 1992).

Le chapitre 28 identifie les villes et les collectivités locales comme des acteurs primordiaux dans la prise en considération des problèmes environnementaux.

Ce chapitre propose aussi une série de quatre objectifs visant à renforcer les capacités des collectivités locales à mettre en œuvre un développement durable. Ces objectifs sont :

- la mise en place d'un mécanisme de consultation de la population et élaboration d'un programme Action 21 à l'échelle de la collectivité (Agenda 21 local) dans les collectivités locales de tous les pays;
- la mise en place par la communauté internationale d'un mécanisme de concertation visant le développement de la coopération technique entre les collectivités locales;
- le développement de la coopération et de la coordination entre les représentants des associations de municipalités en vue de renforcer les échanges d'information et d'expériences
- 4. l'encouragement de la représentation des jeunes et des femmes dans les processus de prise de décisions, de planification et d'exécution.

En vue d'atteindre ces objectifs, le chapitre 28 requiert explicitement la contribution de plusieurs organismes tels que le PNUD, le PNUE, le CNUEH (Centre des Nations Unies pour les Établissements Humains, la Banque mondiale, les banques régionales, l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux, l'Association mondiale des grandes métropoles, le Sommet des grandes villes du monde, la Fédération mondiale des cités unies et villes jumelées (Agenda 21, 1992).

En juin 1997, l'Assemblée des Nations Unies a tenu une session spéciale en vue d'évaluer les progrès accomplis cinq ans après le Sommet de la Terre (Rio + 5). Bien que le bilan ne soit pas très positif, l'environnement continuant à se dégrader et le programme Action 21 étant victime d'une certaine stagnation, les participants ont reconnu l'intérêt des accords internationaux contraignants élaborés à Rio et ont réaffirmé le rôle de la Commission sur le développement durable (Vaillancourt, 2002). Par ailleurs, suite à la conférence d'Istanbul (Habitat II), c'est à l'échelle locale que la dynamique d'Agenda 21 semble se faire jour.

#### 2.3.2. La conférence Habitat II : logement et développement durable

Faisant suite à une première conférence qui s'était tenue à Vancouver en 1976, la Deuxième Conférence sur les Établissements Humains (Habitat II ou le Sommet des villes) s'est déroulée du 3 au 14 juin 1996 à Istanbul sur les thèmes du logement et du développement durable. La déclaration d'Istanbul adoptée lors de la 18ième séance énonce notamment ce qui suit :

The purpose of the second United Nations Conference on Human Settlements (Habitat II) is to address two themes of equal global importance: "Adequate shelter for all" and "Sustainable human settlements development in an urbanizing world". Human beings are at the centre of concerns for sustainable development, including adequate shelter for all and sustainable human settlements, and they are entitled to a healthy and productive life in harmony with nature (Habitat Agenda, 1996).

La conférence a conclu que des politiques, des stratégies et des actions plus intégrées et plus participatives étaient nécessaires pour rendre les villes plus sécuritaires, plus équitables et plus saines sur le plan environnemental. C'est dans cette optique que 171 gouvernements ont adopté le Programme pour l'habitat qui vise à fournir des orientations pratiques pour un monde en urbanisation et à définir les stratégies de développement durable des zones urbaines du monde.

La conférence Habitat III aura lieu en 2016 et tachera de poursuivre les avancées de Habitat II.

### 2.3.3. Les agendas 21 locaux

L'Agenda 21 local est un outil pour la gestion du développement durable et, un cadre d'action stratégique à l'échelle des municipalités (Gagnon, 2007). Les Agendas 21 locaux représentent le mécanisme principal utilisé par les communautés locales pour adopter une culture de gouvernance axée sur le développement durable. La démarche Agenda 21 local se traduit par la rédaction d'un plan d'actions présentant des propositions d'actions et une mise en œuvre opérationnelle à court, moyen et long termes. La participation de la population à l'Agenda 21 local (rédaction, suivi et évaluation) est au cœur de la démarche et constitue le gage de réussite dans la voie du développement durable (Lambert, 2005). Le CIIEL a publié un guide de ressources d'Action 21 locale pour l'Asie et le Pacifique, et un ouvrage en 2 volumes intitulé Projet des communautés modèles d'Action 21 locale basé sur des projets dans 14 villes (Vaillancourt, 2002). Il permet d'élaborer un plan d'action pour établir un développement durable en se focalisant sur les priorités sociales, environnementales et économiques, et basé sur une série d'indicateurs pour évaluer les problématiques comme le logement, la pollution de l'air, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la pauvreté, la santé (Blais et Caron, 2007). Les Agendas 21 locaux sont le reflet de la gouvernance de l'environnement sur les territoires. Ils sont réalisés à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'une communauté d'agglomération. Puisque les collectivités locales représentent le niveau administratif le plus rapproché des citoyens, leur rôle est fondamental en ce qui concerne la communication, l'éducation des populations et le développement. C'est également à ce niveau qu'ont lieu les consultations publiques et la gouvernance locale (CNUED, 1992) Ainsi, les

Nations Unies reconnaissent que les collectivités locales ont un rôle essentiel dans la planification, la construction, l'exploitation et l'entretien des structures économiques, sociales et environnementales et dans leur planification, ce qui rend leur participation essentielle pour l'établissement d'un développement durable. Au Canada, seules quelques rares villes se sont dotées d'un Aganda 21 local et la pratique est peu répandue au Québec, où seule une poignée de municipalités ont mis en œuvre une telle démarche dont Baie-St-Paul, Baie-Comeau, Lavaltrie, et Saguenay (Gagnon, 2007). Le gouvernement du Québec affirme quant à lui que le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme sont assimilables à un Agenda 21 (Blais et Caron, 2007).

En 2000 et 2001, l'ICLEI a mené une enquête en vue d'évaluer la progression des agendas 21 locaux (voir tableau 1 qui présente des données adaptées de l'enquête). Elle indique qu'on assiste à une grande progression des agendas 21 locaux partout dans le monde, et que ces initiatives sont menées essentiellement par les gouvernements locaux. Les villes qui semblent les plus proactives sont généralement situées dans des pays qui ont mis de l'avant une politique nationale (National Campaign) en vue de faire la promotion des agendas 21 locaux. L'enquête révèle que 6416 gouvernements locaux veulent s'impliquer dans l'implantation d'Agendas 21 dans 113 pays pour un total de 2640 Agendas 21 locaux en place. L'implantation d'agendas 21 locaux a eu des effets positifs sur l'approvisionnement en eau, la beauté des villes, le système éducatif, les connaissances des citoyens sur les problèmes de durabilité, la réduction des déchets, l'empowerment de la communauté, l'insalubrité et la conservation d'énergie. Il ressort aussi de l'enquête que les municipalités montrent un besoin en politiques publiques environnementales nationales qui supporteraient plus le développement local soutenable. L'enquête montre cependant que la mise en place d'un agenda 21 local a besoin d'un soutien financier et d'une aide politique par les gouvernement nationaux : « Lack of both financial support and national government political commitment to broad-based sustainable development policies were recognized by local authorities worldwide as obstacles regardless of national GNP » (ICLEI, 2002)

Tableau 1: summary of local agenda 21 process in countries with national campaigns (ICLEI, 2002)

	Africa	Asia- Pacific	Europe	Latin America	Middle East	North America	Total
Number of countries with National Campaigns	1	6	8	2	1	0	18
Number of Local Agenda 21 Processes	20	529	2011	30	50	0	2640

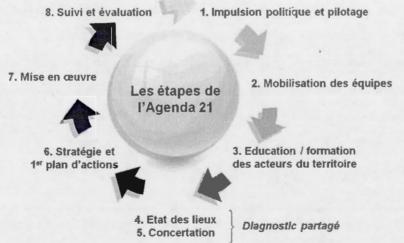


Figure 3: exemple de mise en place des étapes d'un agenda 21 local

Certains programmes d'aide ont été mis en place dans différents pays afin d'aider la mise en place d'Action 21. A Rio, c'est Capacité 21 lancé en 1992 pour aider les pays en voie de développement à construire leur capacité d'intégrer les principes d'Action

21 dans la planification et le développement au plan national. Cette initiative a été menée par le PNUD, avec l'aide financière d'un fonds en fiducie alimenté par les pays partenaires de Capacité 21. Au Canada, le Ministère des affaires étrangères et du commerce international a lancé Action 2003, seconde stratégie triennale pour le développement durable, afin d'intégrer le concept de développement durable dans toutes les politiques et toutes les activités de ce ministère au Canada et à l'étranger. Les ONG et les gouvernements provinciaux se servent aussi d'Action 21 comme inspiration pour leurs propres activités et politiques dans le domaine du développement durable et de la protection de l'environnement. Finalement, l'Union européenne, à travers sa Commission environnementale, a présenté son sixième Programme d'action environnementale appelé Environnement 2010 : notre avenir, notre choix, qui s'attaque à quatre domaines prioritaires: les changements climatiques, la nature et la biodiversité, la santé environnementale, et les ressources naturelles et les matières résiduelles. Ce nouveau programme vise à intégrer les préoccupations environnementales dans toutes les politiques pertinentes, à travailler avec le monde des affaires et avec les consommateurs, à centrer les efforts sur l'information et la participation des citoyens et à développer une attitude plus consciente à l'égard de l'utilisation du territoire (Vaillancourt, 2002).

### 2.3.4 Montréal et Quartier 21

A Montréal, on parle de Quartiers 21, comme dans le quartier Imagine Milton Parc (Centre d'écologie urbaine de Montréal, 2007). Les quartiers 21 de Montréal sont une initiative proposée et décrite dans le premier plan stratégique de développement durable de la ville élaboré en 2005, et sont issus de la collectivité locale, sur une base volontaire. Ils favorisent la participation et la responsabilisation individuelle des

citoyens par rapport aux enjeux environnementaux. Le plan de développement durable de la ville de Montréal s'articule autour de quatre enjeux principaux : la conservation de l'eau, la consommation de l'énergie, la gestion des matières résiduelles et le transport durable. (Montréal, 2005). Le développement urbain est guidé par les valeurs humaines. C'est pourquoi il y a une nécessité d'informer la population, tant sur le social que sur l'écologie et de la sensibiliser aux problématiques environnementales (Andersson, 2006). L'information est essentielle aux processus participatifs. La participation concerne aussi bien les collectivités locales, que les organisations gouvernementales, les habitants, les entreprises (Thuillier et al, 2002). Ainsi, ils sont considérés comme des acteurs à l'élaboration du développement urbain durable.

Le développement durable en ville a de plus une dimension spatiale car il se concrétise sur un territoire (Thuillier et al, 2002) et le degré de conscientisation des acteurs locaux vis-à-vis de l'environnement sur la mise en place du développement durable et « l'adéquation entre le développement durable et la charte de territoire est en fait conditionnée par le degré de conscientisation des acteurs locaux » (Thuillier et al, 2002). D'ailleurs, selon Cyria Emelianoff, c'est en 1994 avec la Charte d'Aalborg qui ouvrait la première conférence européenne sur les villes durables que le concept d'urbanisme durable devient un manifeste « Elle appelle des politiques urbaines moins sectorielles, qui intègrent les impacts du développement sur l'environnement, écologique et social, à plusieurs échelles. Elle met l'accent sur le potentiel et, indissociablement, le pouvoir des villes de résoudre un certain nombre de problèmes écologiques et sociaux » (Emelianoff, 2002). Dès lors, les villes peuvent devenir des figures de proue face aux problèmes environnementaux et vont devoir participer activement aux changements nécessaires pour pallier les problèmes écologiques. Alors, l'approche territoriale a pour avantage d'être non seulement concrète mais aussi d'essayer de trouver des solutions pragmatiques à des problèmes de la vie quotidienne. Elle peut prendre en compte l'intégration des inégalités sociales et

écologiques. Au niveau des villes, ce qui est en jeu derrière l'objectif du développement durable, c'est « l'émergence d'une nouvelle génération de politiques ou de projets prenant comme socle cet impératif d'articulation entre les dimensions sociales et écologiques du développement des territoires » (Theys, 2002).

Il apparait que le développement durable est la solution actuelle pour résoudre les problèmes environnementaux. Presque tous les documents gouvernementaux utilisent le concept et en font la solution aux problèmes de l'appauvrissement des ressources. C'est aussi le choix de la ville de Montréal comme nous venons de le voir. Or, les différents acteurs sociaux se sont appropriés le concept et le définissent à leur convenance. Selon Corinne Gendron, il faut d'articuler les trois pôles du développement durable, les hiérarchiser, afin que la qualité de l'environnement soit une condition, l'économie un moyen et le développement individuel et social une fin alors que l'équité est à la fois condition, moyen et fin du développement durable (Gendron, 2006). Mais en fait le concept de développement durable n'est pas porteur d'un changement réel de la société vis-à-vis de l'environnement, il est aussi et surtout un phénomène discursif que chacun s'approprie comme il l'entend.

# 2.4 Du développement durable comme discours

Le succès du développement durable est notamment dû « à son caractère flou et malléable qui le rend propice à des interprétations aussi larges et diversifiées que contradictoires, et facilite d'autant sa diffusion et son appropriation par les différents groupes sociaux » (Gendron et Réveret, 2000). Il est possible de donner trois définitions idéal-typiques du développement durable, la « conservatrice », la « modérée » et la « progressiste ». La première définition, *conservatrice*, repose sur une conception unipolaire du développement durable. C'est-à-dire qu'elle mêle

l'environnement et l'économie avec le terme de « croissance durable » : « l'idée d'une croissance durable traite l'environnement comme une nouvelle donnée qu'il suffit d'intégrer à un modèle du développement dont les fondements demeurent pertinents : l'utopie de la croissance économique et du marché autorégulateur conservent leur plein droit de cité». Or, la contradiction entre les deux termes (croissance et durabilité) persiste dans cette définition du développement durable. Les auteurs donnent l'exemple de chefs d'entreprises qui intègrent la contrainte environnementale à leur cahier des charges non pas pour la rentabilité ou l'efficacité mais parce qu'ils y sont obligés (réglementations obligatoires). Il y a une assimilation du développement durable et du développement économique, c'est-à-dire que l'économie dans son fonctionnement durable va aider à résoudre les problèmes de l'environnement. La deuxième définition abordée par les auteurs, dite modérée, se base sur une conception bipolaire du développement durable. La mission du développement durable est de réconcilier l'économie et l'environnement. Or, les deux termes reposent sur des logiques différentes et contradictoires : « l'économie, linéaire, illimitée, exponentielle, réversible, immatérielle et atemporelle, se heurte à une écologie tangible, circulaire, finie même si évolutive, dont la dynamique se caractérise par des principes d'équilibre et d'irréversibilité et un processus de long, voire de très long terme » (idem). Enfin, la troisième définition du développement durable, dite progressiste, est une définition tripolaire qui décline le développement durable en trois pôles, les pôles écologique, économique et social : « Avec sa prise en compte de la dimension sociale, la définition tripolaire du développement durable s'affiche généralement comme la plus progressiste. Elle met l'accent sur les besoins fondamentaux et l'équité, et réitère l'importance du milieu naturel comme substrat» (idem). Il y a développement durable s'il existe un équilibre entre tous les aspects de la société. Il existe deux versions de la définition tripolaire du développement durable, une où les pôles sont équilibrés et une où ils sont hiérarchisés. Pour Corinne Gendron, le développement durable repose sur la hiérarchisation des trois pôles où la qualité de l'environnement est une condition, l'économie un moyen et le développement individuel et social une fin (Gendron, 2006). On pourrait dire que le développement durable dans cette définition correspond au développement humain (crée par le PNUD) auquel on a ajouté la dimension environnementale, et la hiérarchisation des trois pôles.

Le développement durable est donc aussi et avant tout un discours qui fait en ce moment l'unanimité dans le discours lié à la problématique environnementale et à sa résolution (Dryzek, 2005). Ce discours se met en place autour d'emblèmes environnementaux, c'est-à-dire des problèmes environnementaux que l'on érige en problème emblématique comme les pluies acides dans les années 90 en Europe ou les changements climatiques de nos jours. Le développement durable se trouve être le programme majeur mis en place pour résoudre les problèmes actuels de l'environnement. Au cours des années 1990, un nouveau discours est apparu au sein des institutions que l'on appelle la modernisation écologique. Le discours de la modernisation écologique reconnait qu'il est possible de faire face aux problèmes environnementaux si les visées écologiques sont intégrées aux visées économiques dans le marché et le développement économique, afin d'attendre un développement durable. La modernisation écologique, est une réponse technique à la dégradation de l'environnement et ne questionne pas le mode de développement actuel ni la modernité (Hajer, 1995). Le discours sur le développement durable dans les années 90, découle donc de celui de la modernisation écologique qui a émergé notamment en Europe. Marteen Hajer a décrit le rôle des emblèmes environnementaux dans les processus de changement institutionnel et dans la prise en compte de la dégradation environnementale au sein des politiques publiques (Hajer, 1995). Dans les versions les plus récentes de la modernisation écologique, dans les ouvrages des années 2000, l'emphase est mise sur le rôle de l'État dans la mise en place de règlements écologiques (éco-taxes, programmes de recyclage etc), dans la participation des mouvements environnementaux et des ONG dans les processus décisionnels étatiques et dans les modifications de nos modes de vie (Murphy, 2009). Murphy souligne

aussi que les discours orientent les pratiques et alors il apparait très intéressant d'étudier les discours et les rhétoriques des acteurs :

Discourse and rhetoric are crucially important because they result in particular practices that are either benign or harmful in human interaction with boiphysical dynamics. In particular, what the population and leaders define as safe or as risky determines the actions that will be taken. Discourse is key in shaping practices, even when winning rhetoric leads to disastrous consequences. (Murphy, 2009)

Dans son mémoire de maitrise Hélène Saint-Jacques rappelle, en citant Davidson et MacKendrick (2004), que la force symbolique du discours de la modernisation écologique est de fournir aux acteurs politiques et industriels la possibilité d'entreprendre des réformes basées sur des aspects symboliques (*story-line*, développement durable) sans s'attaquer aux causes des problèmes environnementaux et donc que la modernisation écologique favorise le statut quoi ou même l'inertie gouvernementale face aux enjeux environnementaux (Saint-Jacques, 2012).

Le succès du terme de développement durable réside dans son ambigüité (Rist, 2013). Pour les écologistes, il veut dire essentiellement que le volume de production doit être supportable pour les écosystèmes et donc envisageable sur le long terme. Or, l'acception dominante semble différente, et il invite plus à faire durer le développement et donc la croissance :

Ainsi, pour la pensée ordinaire, la « durabilité » s'entend au sens trivial de « pérennité » : ce n'est pas la survie de l'écosystème qui définit les limites du « développement », mais le « développement » qui conditionne la survie des sociétés. Puisqu'il constitue à la fois une nécessité et une chance, la conclusion s'impose : pourvu que ça dure! » (Rist, 2013).

Or, la croissance de l'économie ne peut pas être durable sur le long terme comme le souligne Daly: « An economy can grow without developing, or develop without growing, or do both or neither. Since the human economy is a subsystem of a finite global ecosystem which does not grow, even though itdoes develop, it is clear that growth of the economy cannot be sustainable over long period of time » (Daly, 1990).

Mais celui-ci pense que l'on peut quand même faire des actions qui vont dans le sens d'un développement durable. Il propose de compenser les activités d'exploitation de ressources non-renouvelables à des investissements dans des substituts renouvelables (comme par exemple coupler l'extraction de pétrole avec des plantations d'arbres pour créer de l'alcool de bois). Daly propose aussi de s'intéresser aux technologies qui peuvent augmenter la productivité des ressources, comme par exemple des technologies pour améliorer l'efficacité et l'efficience des ampoules (Daly, 1990). Une soutenabilité forte soutient qu'il existe des limites écologiques nettes qui ne doivent pas être dépassées, tandis qu'une soutenabilité faible soutient que les réserves écologiques peuvent être échangées par des réserves économiques et sociales, et que celles-ci sont en principe illimitées (Langeweg, 1998)

Le problème réside dans l'idée que la croissance économique est salvatrice, même si elle fragilise l'environnement et favorise l'exclusion sociale (Rist, 2013). Toujours selon Rist, c'est avant tout le terme occidental de développement qui pose problème :

On a beau disposer d'un inventaire toujours plus complet des risques majeurs qui guettent l'humanité, la longue durée qui caractérise le « temps écologique » s'oppose au rythme court sur lequel se déroule la vie politique, pour ne rien dire sur l'instantanéité du temps marchand. Au cœur de ce débat, ce qui est en cause, c'est donc bien cette construction sociale moderne qui constitue le « développement », derrière laquelle on distingue, en filigrane, les présupposés de l'économie dominante, qui fait passer le problème pour la solution (Rist, 2013).

Pour Hervé Kempf, « le « développement durable » est une arme sémantique pour évacuer le gros mot « écologie » » et trois facteurs jouent pour minimiser l'importance de la situation : la cadre dominant d'explication du monde est celui de la représentation économique, les élites dirigeantes sont incultes et le mode de vie des classes riches les empêchent de voir ce qui les entoure. Plus précisément, en ce qui concerne les dirigeants, à en croire Hervé Kempf, ceux-ci n'ont aucune connaissance de l'écologie :

D'autre part, les élites dirigeantes sont incultes. Formées en économie, en ingénierie, en politique, elles sont souvent ignorantes en science et quasi toujours dépourvues de la moindre notion d'écologie. Le reflexe habituel d'un individu qui manque de connaissances est de négliger voir de mépriser les questions qui relèvent d'une culture qui lui est étrangère, pour privilégier les questions où il est le plus compétent. Les élites agissent de la même manière. D'où, de leur part, une sous-estimation du problème écologique (Kempf, 2007).

Mais alors, étant donnée l'importance et l'influence du discours des problématiques environnementales, et du développement durable sur les pratiques, il est pertinent de se demander ce que nos femmes et hommes politiques pensent du problème écologique, et comment ils évaluent la gravité de celui-ci, et aussi comment ils s'approprient la définition du développement durable. De plus, comme nous l'avons dit plus haut, comme le milieu urbain est dorénavant le mode de vie majoritaire sur notre planète, nous avons décidé de nous focaliser sur les politiciens élus au niveau municipal à l'échelle d'une ville québécoise, Montréal. De la même manière, la conception du développement durable des Élus doit nécessairement avoir une incidence sur leur manière d'adopter le développement durable et les politiques de développement durable à l'échelle municipale. En effet, comme le souligne Marquis, il est utile d'étudier les représentations sociales de l'environnement pour comprendre les dynamiques des rapports entre les gens et l'environnement :

Pour comprendre la dynamique des rapports entre la personne, le groupe social et l'environnement (Sauvé et Garnier, 1998), il est utile de considérer les représentations de l'environnement. La représentation que nous nous faisons d'un objet (ici l'environnement) et l'action que nous posons envers ce dernier sont intimement liées par un processus de sélection d' « agirs » jugés pertinents et appropriés au contexte donné. La caractérisation des représentations sociales aide à comprendre le lien dialectique entre la représentation et l'agir (Marquis, 2001).

C'est à partir des représentations qu'ils se font de l'environnement que les individus et les groupes agissent sur cet environnent (Draetta, 2003). Or, finalement, le développement durable, et son application au niveau local, semblent être la solution

choisie pour résoudre les problèmes environnementaux que nous rencontrons et le rapport de la conférence de Rio appelait à une répartition nouvelle des pouvoirs avec une emphase sur le pouvoir du local pour assurer le développement durable (Purcell et Brown, 2005). Cependant, les auteurs soulignent qu'il ne faut pas tomber dans un « local trap » et que ce sont les agendas des Élus qui vont déterminer d'éventuels changements sociaux et environnementaux et non les qualités intrinsèques d'une échelle, ici le local : « It is the agenda(s) of those who are empowered, rather than the inherent qualities of the scale itself, that will determine social and environmental outcomes » (Purcell et Brown, 2005).

Ils soulignent que les échelles sont socialement construites et que rien ne prouve les qualités d'une échelle ou d'une autre et que les échelles et les relations qu'elles entretiennent sont bâties par des acteurs sociaux à travers des luttes politiques afin de mettre de l'avant leurs agendas particuliers et donc une échelle représente alors une stratégie qu'utilisent les acteurs pour réaliser leurs intérêts (Purcell et Brown, 2005). Cela peut mener à des recherches futures comme le soulignent les auteurs de l'article : « We must determine through careful analysis if localizing decision-making will lead to social justice and ecological sustainability, or if other strategies, such as regionalizing, nationalizing, or globalizing decision-making, will achieve those goals more effectively » (Purcell et Brown, 2005).

Ceci étant dit, nous avons vu que le développement durable est un concept mais aussi un discours et qu'il est pertinent de s'intéresser aux discours rattaché à ce concept. Alors comment se l'approprient nos élus, et plus particulièrement les élus locaux? Comment les élus pensent et conçoivent la problématique environnementale et le développement durable? Les maires d'arrondissements de Montréal sont-ils préoccupés par l'environnement? Sont-ils à même de définir les plus grandes problématiques environnementales actuelles? Sont-ils inquiets? Comment les Élus municipaux conçoivent et pensent l'environnement, la problématique

#### environnementale?

Dans un troisième chapitre, nous allons maintenant présenter la théorie des représentations sociales; nous allons aussi présenter les études et le projet de recherche dans lequel s'inscrit ce mémoire et nous allons pouvoir alors poser notre question de recherche et notre hypothèse. Nous expliquerons dans un deuxième temps la méthodologie que nous avons utilisée dans le cadre de ce mémoire.

#### CHAPITRE III

# CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Les enjeux environnementaux ne sont pas définis et compris de la même manière par tous. Ces enjeux vont tantôt être instrumentalisés, tantôt minimisés tantôt exagérés voire même exacerbés, pour nourrir les discours de tout un chacun. Les représentations des problèmes environnementaux varient selon les personnes ou les groupes étudiés. Dans ce chapitre nous allons présenter notre cadre théorique et la méthodologie utilisée dans le cadre de notre recherche. Il importe d'étudier les représentations sociales, car celles-ci influenceront les actions (Filion, 2005; Abric, 2011) et la prise de décisions de nos élus (Abric, 1989; Jodelet, 1989; Jodelet et Scipion, 1992).

## 3.1 Cadre théorique

# 3.1.1 L'étude des représentations sociales

La représentation sociale est une notion centrale en science humaine (Jodelet, 1989 Moscovici, 1989; Sauvé et Garnier, 2000). Cette perspective permet d'appréhender comment les individus sont guidés par leurs représentations; c'est pourquoi elle nous a semblé appropriée pour notre champ d'étude en sciences de l'environnement car nous voulions appréhender la vision d'élus politiques de la problématique environnementale, par le biais d'un concept qui se porte bien à une analyse pluridisciplinaire. La représentation sociale guide les façons des individus de nommer et définir les différents aspects de la réalité. Les représentations sociales sont une forme de savoir pratique reliant un sujet à un objet (Jodelet, 1989). Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux

(Jodelet, 1989). Les représentations sociales sont construites socialement et véhiculées par différentes entités comme les médias et les parties politiques. Une représentation sociale est à la fois une « forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » et « un système d'interprétation guidant notre relation avec le monde et avec les autres et organisant les conduites et les communications sociales » (Jodelet, 1989). Elle structure la réalité en intégrant les expériences antérieures du sujet et les caractéristiques objectives de l'objet. Elle est une vision fonctionnelle du monde, qui donne du sens à la conduite des individus ou des groupes et leur permet de comprendre la réalité à travers leur propre système de valeurs, de références, de normes. La représentation sociale n'est pas le simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante (Abric, 2011). C'est à dire qu'elle donne du sens au monde pour les individus. Ainsi, les représentations sociales ont plusieurs fonctions. Elles permettent de comprendre et d'expliquer la réalité, elles définissent le cadre de référence commun qui permet l'échange social, elles définissent l'identité et permettent la sauvegarde de la spécificité des groupes, elles guident les comportements et les pratiques (fonction d'orientation) et enfin elles permettent à postériori de justifier les prises de position et les comportements (Abric, 2011).

La représentation fonctionne comme un système d'interprétation de la réalité qui régit les relations des individus à leur environnement physique et social. Elle va déterminer leurs comportements ou leurs pratiques. La représentation est un guide pour l'action, elle oriente les actions et les relations sociales. Elle est un système de prédécodage de la réalité, car elle détermine un ensemble d'anticipations et d'attentes (Abric, 2011). Les représentations sont une schématisation de l'édifice théorique pour en faire une expression du réel. Elles permettent le passage de l'abstrait au concret : c'est ce qu'on nomme le phénomène d'objectivation. Le phénomène d'ancrage correspond à l'élaboration du cadrage de conduite et des rapports sociaux. Le sujet assimile les

aspects non familiers de son expérience, les nomme et les classifie (Dumas et Gendron, 1991).

Comme le souligne Moscovici, les individus subissent la contrainte des représentations dominantes dans la société; c'est dans le cadre de ces représentations que les individus pensent ou expriment leurs sentiments. Ces représentations diffèrent selon la société dans lesquelles elles naissent et sont façonnées (Moscovici, 1989). Serge Moscovici pense qu'il est très pertinent d'étudier les représentations sociales dans nos sociétés actuelles.

Il s'agit de comprendre non plus la tradition mais l'innovation, non plus une vie sociale déjà faite mais une vie sociale en train de se faire. (...) En se représentant une chose ou une notion, on ne se fait pas uniquement ses propres idées ou images. On génère et transmet un produit progressivement élaboré dans d'innombrables lieux selon des règles variées (Moscovici, 1989).

Dans la mesure où elle encadre la pratique et sert à agir sur le monde et sur autrui, la représentation s'avère déterminante du social. Elle a sur la connaissance scientifique l'avantage d'être corroborée par l'action qu'elle génère sur le monde (Gendron, 2006). Il est donc important de se pencher sur les représentations sociales de l'environnement des élus politiques, notamment les élus municipaux qui sont au cœur de la gestion des villes touchées fortement par la problématique environnementale. En étudiant les représentations sociales de l'environnement d'élus municipaux nous espérons brosser un portrait exhaustif de leurs discours sur l'environnement et le développement durable.

3.1.2 Le discours des dirigeants d'entreprises et des élus provinciaux sur le développement durable et l'environnement

Nous tenons d'abord à repréciser que ce mémoire de maitrise s'insère dans un projet de recherche plus large intitulé «Le développement durable chez les élus : analyse des représentations sociales dans le monde politique ». Ce projet souhaite analyser les représentations sociales de l'élite politique en matière d'environnement et de développement durable afin de déterminer si l'environnement constitue une préoccupation et comment elles s'articulent avec d'autres enjeux, notamment l'économie. Compte tenu de la répartition des responsabilités entre les différents paliers gouvernementaux et aussi parce que certaines responsabilités à caractère environnemental sont dévolues au niveau municipal, le projet se décline sur deux niveaux, soit le niveau provincial et le niveau municipal. Ce projet fait suite à une recherche antérieure de Corinne Gendron sur la vision de l'environnement de dirigeants d'entreprises.

Nous allons donc maintenant présenter les résultats de l'étude de Corinne Gendron sur l'élite économique et les résultats de celle sur les élus provinciaux. Corinne Gendron (2001, 2006) s'est intéressée au discours de chefs d'entreprises québécoises, en regard de la société québécoise, au rôle de l'État, à la sphère économique, au rôle des groupes de pression et enfin à leur vision de la problématique environnementale et du développement durable. L'étude avait pour but de comprendre le processus de transformation des institutions économiques induite par la crise environnementale (Gendron, 2006). Une des conclusions étaient que même si les chefs d'entreprises

<sup>3</sup> Ce projet de recherche est dirigé par Corinne Gendron et mené par une équipe d'étudiants-chercheurs de l'Université du Québec à Montréal. Il a été financé par le programme des subventions ordinaires de recherche du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) 2010-2014. Il est possible de consulter le projet sur le site internet de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable : <a href="http://www.crsdd.ugam.ca/Pages/docs/Recherche%20Elite%20politique%20site.pdf">http://www.crsdd.ugam.ca/Pages/docs/Recherche%20Elite%20politique%20site.pdf</a>

-

prennent en compte l'environnement dans leur vision du monde et qu'ils le considèrent comme un enjeu objectif, celui-ci n'est pas au centre de leurs représentations sociales. 20% considèrent que l'environnement n'est pas un problème, 20% ne veulent pas se prononcer ou ont une position ambiguë, 20% pensent que l'environnement est un problème et enfin 40% disent que l'environnement est un problème important. L'environnement représente donc un problème pour 60% de l'échantillon mais 40% ne voient pas de problème majeur avec l'environnement ou ne veulent pas se prononcer. La figure 4, ainsi que le tableau 2, les différents enjeux environnementaux énoncés par les dirigeants d'entreprises sont regroupés par thèmes. Ces thèmes<sup>4</sup> par ordre de fréquence décroissante sont les enjeux humains qui représentent 26% des enjeux énoncés, puis le thème de l'eau avec 22% des enjeux, le thème de la perte de la biodiversité qui représente 17%, puis l'air avec 11%, ex aequo avec les changements climatiques et ses conséquences, et enfin la pollution et les transports pour respectivement 8 et 5%.

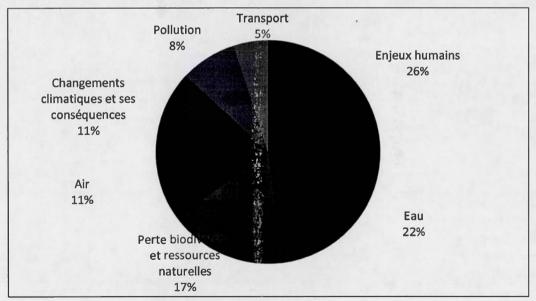


Figure 4: thèmes environnementaux chez les dirigeants

<sup>4</sup> Ces données sont adaptées des données disponibles dans la thèse de Corinne Gendron

Les dirigeants donnent plusieurs causes aux problèmes environnementaux, que l'on peut regrouper en trois perspectives soit le problème de la surpopulation et de la croissance démographique, ensuite les déficiences de la gouvernance et enfin la question des valeurs. En ce qui concerne la surpopulation, celle de la Chine et de l'Inde est associée à l'épuisement des ressources. Il est intéressent de noter que la consommation n'est pas pointée du doigt par les dirigeants d'entreprises.

Tableau 2: regroupement par thèmes des enjeux environnementaux évoqués par les dirigeants d'entreprise

dirigeants d'entrepr			
Thèmes environnen	nentau	x chez les dirigeants d'entreprises	
		Enjeux cités	
Enjeux humains	26%	Surpopulation	
		Les maladies	
		L'aménagement du territoire	
		Faim	
		Déchets	
		Consommation	
Eau	22%	Eau	
	100	Pollution des océans	
	1	Épuisement ressources halieutiques	
	7 m	Eau potable	
Perte Biodiversité	17%	Épuisement des ressources naturelles	
et Ressources		Biodiversité	
naturelles		Gestion des forêts	
		Déforestation	
		Les limites de la planète	
Air	11%	Air .	
Changements	11%	Changements climatiques	
climatiques et ses		Couche d'ozone	
conséquences		Pluies acides	
		Désertification	
Pollution	8%	Émanation	
		Risques chimiques	
	7.3	Contamination des sols	
Transport	5%	Automobiles	

Plus spécifiquement, ce sont la déficience de la gouvernance (montée en puissance des marchés financiers), la concentration des entreprises et l'organisation interne de la gestion publique qui posent problème. Enfin, de nombreux dirigeants attaquent les consommateurs et le peu de considération qu'ils portent à l'environnement. En ce qui concerne le développement durable, sa définition varie énormément entre les différents répondants. Certains le définissent avec une variation autour des définitions institutionnelles, d'autres intègrent le paramètre écologique, et enfin plus de la moitié de l'échantillon évacue totalement la problématique environnementale. Cela dit, aucun dirigeant ne rejette l'expression développement durable ou la juge négativement. Les dirigeants d'entreprises estiment de manière quasiment unanime qu'il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Plusieurs dirigeants envisagent la solution au problème de l'environnement dans une perspective de gestion publique. Deuxièmement ceux-ci pensent que la solution va venir d'une sensibilisation accrue des citoyens comme des consommateurs. Finalement, la solution technologique est envisagée pour résoudre les problèmes environnementaux (Gendron, 2001).

L'éveil des dirigeants à la question environnementale ne correspond donc pas à une appropriation des thèses écologistes; leur entrée dans le champ de l'environnement est modelée par leurs intérêts et leur position en tant qu'acteur social : « si les dirigeants se sont peu à peu ralliés à l'idée d'un enjeu écologique, ils ont simultanément développé une vision et un discours qui leur sont propres » (Gendron, 2006).

L'environnement est une aussi préoccupation importante chez les élus provinciaux (Gendron et al, 2013). Un rapport de recherche réalisé à la CRSDD<sup>5</sup> nous apprend

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> J'ai fait partie de l'équipe de chercheurs et étudiants qui a réalisé ce rapport.

que l'environnement est généralement abordé en conjonction avec les thèmes de l'entreprise et de l'économie, puis de l'État, et enfin du développement, du Québec et du développement durable. Mais son importance varie passablement d'un élu à l'autre, ce qui suggère une sensibilité différé nciée que confirme l'analyse plus fine des discours. On constate en effet que rès du tiers des élus estiment que l'environnement ne constitue pas réellement un problème, tandis que les autres jugent qu'il existe un problème avec l'environnement (23%), un problème important (16%) ou le plus important des problèmes actuels (31%). Nous avons regroupé les enjeux environnementaux cités par les élus provincieux (figure 5, tableau3). Ces thèmes sont les changements climatiques et leurs conséquences (24% des enjeux cités), la perte des ressources naturelles et de la biodiversité (19%), l'énergie et les transports (13%), la santé et la pollution (13%), les déchets (12%) l'eau (11%) et enfin les enjeux humains (7%).

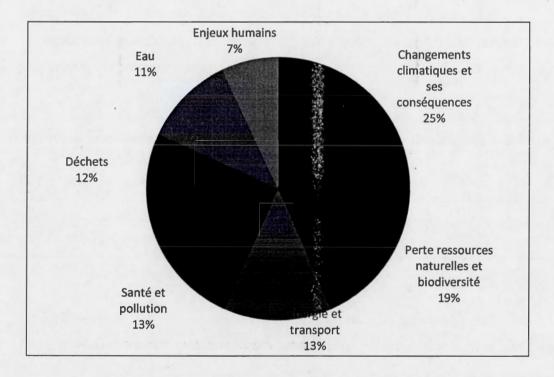


Figure 5: thèmes environnementaux chez les élus provinciaux

Tableau 3: regroupement par thèmes des enjeux environnementaux évoqués par les élus provinciaux

		hez les Élus provinciaux  Enjeux cités	
Changements climatiques et ses conséquences	24%	Changements climatiques Qualité de l'air	Smog Catastrophes naturelles
Perte ressources naturelles et biodiversité	19%	Diminution ressources naturelles Perte biodiversité Forêts	Préservation écosystèmes Sols/érosion
Énergie et transports	13%	Transports Énergie Biocarburants	Épuisement pétrole Pétrole Gaz de schiste
Santé et pollution	13%	Pollution Risques et pollution industriels Micropolluants	Amiante Emission OGM Santé
Déchets	12%	Déchets Plastique Déchets électroniques	
Eau	11%	Eau	
Enjeux humains	7%	Consommation/surconsommation Crise alimentaire	Écarts richesse Surpopulation

Ce sont donc les changements climatiques et leurs conséquences qui préoccupent le plus les élus provinciaux. Ceux-ci attribuent plusieurs causes à la problématique environnementale, qu'on peut classer en six catégories : l'exploitation et l'épuisement des ressources, les problèmes de gouvernance, la surconsommation, la production industrielle, le développement et enfin la croissance économique. Tous les élus provinciaux connaissent l'expression « développement durable », l'envisagent de manière positive et certains l'estiment même incontournable. Sa compréhension varie entre une définition institutionnelle large qui englobe l'équité intergénérationnelle et l'articulation entre les pôles économique, social et environnemental, et une définition

réduite au respect de l'environnement. Une majorité d'élus provinciaux estiment qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Les autres jugent qu'une telle contradiction existe, ou encore qu'il faut faire les choses autrement. Les solutions évoquées par les élus provinciaux concernent tout d'abord la réglementation, puis la technologie, les énergies renouvelables, l'implication de l'État, le ralentissement de la croissance et enfin l'éducation et la conscientisation. Finalement, la presque totalité des élus connaissent la loi sur le développement durable et elle suscite des commentaires favorables de la part d'à peu près tous les élus qui la connaissent.

### 3.1.3 La vision de l'environnement de députés ministériels français

Dans un rapport de recherche datant de 1992, Denise Jodelet et Carole Scipion ont étudié les représentations des problèmes environnementaux de cadres ministériels français qui prennent des décisions relatives à l'environnement. Les auteurs insistent dès le début du rapport sur le fait qu'il est nécessaire d'étudier comment les décideurs définissent l'environnement et ses problèmes et comment ils définissent les enjeux, les solutions envisagées et les actions entreprises car « l'influence des représentations sociales dans le développement des connaissances, prises de position et décisions a été démontrée, d'un point de vue historique et actuel, par plusieurs recherches » (Jodelet et Scipion, 1992). Une des voies pour identifier, et éventuellement pallier, les difficultés auxquelles se heurtent les cadres ministériels en charge de l'environnement consiste à explorer les représentations orientant l'action et les réponses de ces personnes. Les représentations éclaireront sur l'état des connaissances, sur les conceptions et prises de positions tributaires de l'histoire politique, idéologique et scientifique du domaine de l'environnement, comme sur les dimensions imaginaires que ses enjeux publics et privés mobilisent (ibidem). Ce rapport a inspiré l'étude que

nous menons actuellement, car il fait état d'une des rares enquêtes qui s'intéresse aux représentations sociales de responsables politiques et nous souhaitons contribuer aux connaissances quant aux représentations de nos élus en présentant nos résultats de recherche. On y apprend que l'environnement représente pour ceux-ci une préoccupation puisqu'ils ont spontanément évoqué plus de trente questions environnementales, les plus fréquentes étant la pollution de l'eau, la pollution industrielle, le paysage et la dégradation des paysages, les gaz à effets de serre, la pollution chimique, la pollution due aux voitures, la disparition des espèces animales, le nucléaire, la pollution atmosphérique, la dégradation du cadre de vie urbaine, le déboisement et les déchets industriels. Les préoccupations environnementales font donc partie de l'univers mental et pratique des personnes qui travaillent au ministère de l'environnement, et le domaine de l'environnement est considéré comme un impératif dans les secteurs de décision et d'action.

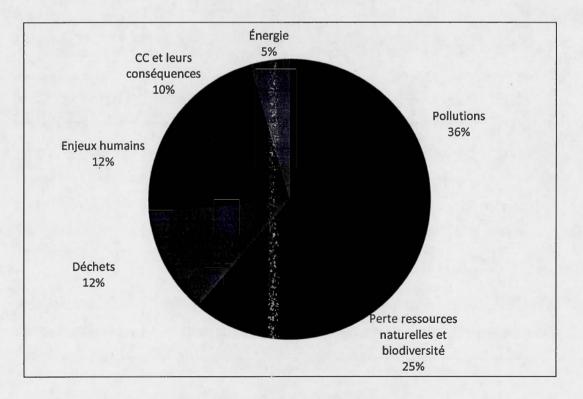


Figure 6: thèmes environnementaux chez les députés ministériels

Tableau 4 : les thèmes environnementaux chez les députés ministériels

I nemes environne	nentaux c	hez les députés ministériels <sup>6</sup> Enjeux cités	
Pollutions	36%	Pollution air, Pollution eau, pollution rivières, pollution mers, marées noires, pollution plages, pollution industrielle, pollution chimique	pollution agricole, pollution automobile
Perte ressources naturelles et biodiversité	25,25%	Nappes phréatiques, déforestation, désertification, dégradation sites paysages, risques naturels	Disparition espèces animales, disparition espèces végétales
Déchets	12,25%	Déchets dangereux, déchets industriels, déchets nucléaires	Déchets ménagers
Enjeux humains	12%	Dégradation cadre de vie urbaine, bruit, incendies, risques technologiques,, tourisme de masse	TGV, planétarisation des problèmes écologiques
CC et ses conséquences	12%	Effet de serre, « trou d'ozone »	Pluies acides
Énergie	4,5%	Nucléaire	

De plus, les auteurs concluent que les représentations de l'environnement sont liées et tributaires des fonctions occupées par les personnes. Ce qui veut dire qu'il existe un enjeu pour les institutions vis-à-vis de l'appropriation de la problématique écologique et de sa prise en charge (Jodelet et Scipion, 1992). Il nous apparait donc primordial de s'intéresser aux représentations sociales de l'environnement de nos élus locaux, car cette question a été peu explorée dans la littérature.

Ainsi, et en prenant en considération ce que nous avons appris dans les études de Gendron (2001, 2006), Gendron et al (2013) et Jodelet et Scipion (1992), nous

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>Ces données sont adaptées de l'étude de Jodelet et Scipion (1992)

souhaitons comprendre ce que disent et pensent les élus municipaux des enjeux environnementaux et comment ils définissent le développement durable.

Notre question de recherche est: Quelle est l'appropriation du discours du développement durable et son application aux problèmes environnementaux par les Élus locaux? Quel est le positionnement des Élus municipaux interrogés vis-à-vis du concept de développement durable et vis-à-vis des problématiques environnementales?

Dans le cadre de ce mémoire de maitrise nous avions dans un premier temps fait le choix de ne pas élaborer d'hypothèses car nous souhaitions dénombrer et expliquer les éléments d'une série d'entretiens sans hypothèses préalables. Ce qui veut dire que les catégories d'analyse n'ont pas été prévues à l'avance, et que nous cherchions à établir un inventaire des opinions exprimées et des arguments utilisés au sein de notre échantillon (Grawitz, 1984). Finalement, en lien avec notre cadre théorique que nous venons de présenter, nous avons décidé de formuler l'hypothèse d'une plus grande diversité dans les représentations sociales de l'environnement chez les élus politiques que chez les dirigeants économiques, et alors une plus grande sensibilité à la cause environnementale chez les élus politiques, notamment les élus municipaux, que chez les dirigeants d'entreprises. Nous pensons que la fonction d'élu politique permet une plus grande ouverture et une connaissance plus diversifiée des problèmes environnementaux.

Or, comme nous venons de le rappeler, nous cherchons à dresser le portrait du discours des élus municipaux sur les enjeux environnementaux et le développement durable. Nous approchons d'une vision constructiviste de la société dans laquelle la réalité est construite par le biais des relations entre les acteurs et le contexte (Gagnon, 2006) et nous avons choisi l'approche qualitative pour y parvenir. L'analyse qualitative permet également au chercheur de dépasser la seule analyse du contenu

d'un discours ou d'un document. Elle permet en effet de formaliser les relations entre les différents thèmes contenus dans une communication afin d'en traduire la structure (Allard-Poesi et al, 2007).

### 3.2 Stratégie de collecte de données

Dans le cadre du projet de recherche dans lequel s'insère notre mémoire, la stratégie de recherche visait à capter les représentations sociales, plus que le discours construit à travers les processus organisationnels :

Il ne s'agit donc pas d'analyser des mémoires, des prises de position ou des programmes politiques, mais bien d'interroger des personnes concrètes dans le cadre d'un dialogue, bref d'une interaction qui ne soit pas exempte de questionnement directs, de mise en contradiction, de références aux expériences personnelles, le tout mené dans une atmosphère de respect et de construction d'une compréhension commune (Savoie-Zajc, 2003 cité dans le projet de recherche sur les élus politiques).

La réalisation d'entretiens est incontournable pour qui cherche à analyser les représentations sociales. Ainsi, dans le cadre de la recherche sur le développement durable chez les élus, nous avons eu recours à la méthode des entretiens semi-directifs, dans lesquels le degré de liberté des répondants est un peu réduit par des questions précises mais assez larges (Gagnon, 2005). Cela permet de baliser un peu plus la discussion que lors d'entretiens dirigés, et de laisser aussi au répondant la liberté de s'exprimer librement sur un sujet. La méthodologie par entretien semi directif fait partie de la catégorie des méthodes non structurées pour récolter des données qualitatives propres à l'analyse de discours, et elle permet d'établir les représentations d'un sujet concernant un domaine particulier, dans le cas de notre mémoire la problématique environnementale : « Le principal avantage de ces méthodes est la validité des données produites. Les données ayant été générées spontanément par le répondant ou en réponse à des questions ouvertes, elles sont plus

susceptibles de refléter ce qu'il pense » (Cossette cité par Allard-poesi et al, 2007). L'entretien est une méthode utile pour recueillir des discours, et nous avons choisi d'effectuer des entretiens dits semi-directifs c'est-à-dire en utilisant un guide d'entretien, une liste de questions, identique pour chaque personne interrogée : « l'entretien approfondi (plus précisément l'entretien guidé) constitue toujours, à l'heure actuelle, une méthode indispensable à toute étude sur les représentations » (Abric, 2011).

L'entrevue permet d'analyser le sens que donnent les acteurs à leurs pratiques. C'est en écoutant et en analysant les entrevues que nous pouvons comprendre le sens des pratiques des acteurs. L'entrevue permet d'analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques en respectant leurs cadres de référence. Par ailleurs, il importe de tenir compte, au moment de l'analyse, de l'importance du contexte de l'entrevue, des questions et de la relation d'échange sur les propos de l'interviewé (Quivy et Campenhoudt cités par Gendron, 2001)

Dans le cadre du projet, toutes les entrevues ont été menées de la même manière et abordaient les mêmes thèmes dans le même ordre :

• l'État, son rôle dans la société et vis-à-vis de l'économie;

100

- l'économie, son fonctionnement et son évolution, les entreprises, leur rôle dans la société et leurs relations avec l'état;
- l'environnement, les plus gros problèmes environnementaux de notre époque, et surtout la relation entre l'environnement et l'économie ainsi que la définition du développement durable;
- et enfin les groupes de pression et leur rôle dans la société actuelle.

Même si le projet de recherche, et le présent mémoire qui fait partie du projet, s'intéresse aux représentations sociales des élus en matière d'environnement et de développement durable, le projet s'intéresse plus largement à la vision du monde des

personnes interrogées et à l'articulation des questions environnementales avec les autres enjeux sociaux tels que l'économie, la mondialisation, etc. C'est pourquoi le schéma d'entrevue utilisé aborde la question environnementale mais aussi l'économie, l'État et les groupes de pression. Les thèmes qui ne sont pas traités dans ce mémoire seront analysés ultérieurement dans le cadre plus large du projet de recherche.

Les différents thèmes ont été traités dans des temps à peu près égaux et les questions posées de manière très ouverte afin d'encourager les élus à énoncer de manière immédiate et spontanée leurs idées. Dans le tableau 5, nous présentons les questions posées relatives à l'environnement. Elles se regroupent en trois groupes de questions, soit celle de la problématique environnementale, celle des liens entre l'économie et l'environnement et enfin la question du développement durable. Dans le cadre de ce mémoire, nous allons analyser les thèmes liés à l'environnement et nous n'allons pas nous attarder aux autres thèmes, qui seront analysés dans le cadre du projet de recherche plus large.

# Tableau 5: questions posées relatives à l'environnement

- Pour vous, y a-t-il un problème avec l'environnement?
- Quels sont à votre avis les problèmes environnementaux les plus importants?
- À votre avis, comment pourrait-on régler les problèmes environnementaux?
- Existe-t-il une tension entre économie et environnement. Croyez-vous qu'il y a une incompatibilité entre la croissance économique et la protection de l'environnement?
- Avez-vous déjà entendu parler de développement durable?
- Qu'est-ce que cela veut dire/évoque pour vous?
- Connaissez-vous la loi sur le développement durable du Québec? Qu'en pensez-vous?

## 3.3 Corpus de données et son analyse

## 3.3.1 Notre corpus d'entrevues

Nous avons réalisé seize entrevues d'une heure environ avec des maires d'arrondissements de Montréal, ou de villes défusionnées<sup>7</sup> appartenant à l'ile de Montréal, soit 11 maires d'arrondissement de Montréal et 5 maires de villes défusionnées. Nous avons interrogé 12 hommes et quatre femmes (tableau 6, figure 7). Les entrevues se sont tenues entre 2011 et 2012. Les entrevues ont eu lieu dans les locaux des répondants afin qu'ils se sentent plus à l'aise de parler et de convenir à leur horaire; elles ont été enregistrées et retranscrites intégralement.

Pour sélectionner nos répondants, la coordinatrice du projet a envoyé à tous les maires de Montréal un courriel expliquant le projet mené (sur un document pdf), une explication du contexte de l'étude et une présentation de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD). Ce courriel exposait le thème général de l'étude, soit une étude sur le développement du Québec et proposait quelques questions générales. Tous les maires de Montréal ont reçu cette invitation et la coordinatrice a aussi appelé toutes les mairies d'arrondissements pour rappeler le projet. La coordinatrice a aussi contacté en parallèle un maire de sa connaissance, qui l'a aussi référé à d'autres élus. De plus, à la fin de chaque entrevue, nous avons demandé à l'élu interrogé s'il était possible de nous référer à d'autres maires ou d'en parler autour de lui. Au final, seize élus ont accepté de répondre positivement à notre invitation, soit la moitié des maires en fonction. Les autres maires d'arrondissement

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Nous appelons villes défusionnées les villes qui faisaient partie de la ville de Montréal et qui ont fait le choix de redevenir des villes indépendantes et non des arrondissements.

de Montréal n'ont soit jamais répondu soit décliné l'offre<sup>8</sup>. Pour ceux qui ont répondu favorablement, nous convenions d'un rendez-vous et nous rendions à l'endroit et à l'heure convenus par deux. Il y avait à chaque entrevue, deux des membres de l'équipe présents<sup>9</sup>. Après avoir rappelé le but de l'enquête et redit que les entrevues étaient enregistrées et traitées de manière anonyme nous procédions à l'entretien.

Tableau 6: échantillon des élus municipaux

Numéro de l'entrevue	Élus		Sexe	Groupe d'âge <sup>10</sup>
1	Élu 1	Arr M	Homme	40-50
2	Élu 2	Arr M	Femme	50-60
3	Élu 3	Arr M	Femme	40-50
4	Élu 4	Arr M	Homme	50-60
5	Élu 5	Arr M	Homme	40-50
6	Élu 6	Arr M	Homme	50-60 .
7	Élu 7	Arr M	Homme	60-70
8	Élu 8	Arr M	Homme	50-60
9	Élu 9	Ville D	Homme	50-60
10	Élu 10	Arr M	Homme	50-60
11	Élu 11	Ville D	Femme	50-60
12	Élu 12	Arr M	Homme	70-80
13	Élu 13	Ville D	Homme	60-70
14	Élu 14	Arr M	Femme	50-60
15	Élu 15	Ville D	Homme	50-60
16	Élu 16	Ville D	Homme	70-80

<sup>8</sup> Ce qui représente un taux de réponse de 50%. En effet, 16 maires ont répondu favorablement, et il y a à Montréal 19 maires d'arrondissements (dont le maire de Montréal) et 13 maires de villes défusionnées.

 $^9$ Je n'ai pas assisté à toutes les entrevues, mais j'ai bien procédé pour ce mémoire, moi-même, à la codification à l'analyse des 16 entrevues.

<sup>10</sup> Le groupe d'âge est à titre indicatif puisque nous avons l'âge réel de seulement trois répondants.

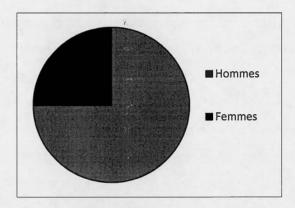


Figure 7: le genre des élus municipaux

Dans le cadre de cette recherche, les entrevues que nous avons menées se sont faites dans le respect de l'éthique humaine de nos répondants. Nous avons fait valider notre recherche par un comité d'éthique de l'Université du Québec à Montréal et nos entrevues ont été anonymement analysées. Elles ont toutes été enregistrées, retranscrites, codées, et analysées de manière anonyme. Les enregistrements ont aussi été détruit.

## 3.3.2 L'analyse des entrevues

Après avoir identifié les répondants que nous voulions interroger, les avoir contactés puis interrogés, nous avons entrepris notre travail d'analyse. Le travail d'analyse a consisté en la retranscription des entrevues, la codification de celles-ci et leur analyse. Pour l'étape de la codification, nous avons fait le choix d'utiliser le logiciel d'analyse de discours appelé *Atlas-ti*<sup>11</sup>. Le but du codage est de faciliter l'analyse des données

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Nous avons développé dans le cadre de notre travail à la CRSDD, notamment avec le projet sur les représentations sociales des élus, des connaissances solides quant à l'utilisation du logiciel *Atlas-ti*. La démarche retenue se base sur les écrits de Strauss et Corbin et de Miles et Huberman notamment.

en permettant de les trier et de les organiser (Miles et Huberman, 1994). Le logiciel informatique *Atlas-ti* de créer ce qu'on appelle une unité herméneutique et de procéder au découpage des entrevues en petits paragraphes dans lesquels nous isolons des unités de sens, ou codes. Dans notre cas, nous avons choisi de faire une analyse lexicale linguistique dans la lignée de l'analyse de discours, qui s'intéresse à la nature du vocabulaire utilisé dans les entretiens et analyse la fréquence d'apparition des codes (Allard-Poesi et al, 2007). Ce qui veut dire que nous avons codé un mot, un code. Ceci étant dit, le code peut être inspiré par un code mais ne s'y réduit pas (on peut accoler un code en raison d'une idée émise dans un paragraphe même si le mot n'est pas explicitement employé). Cette analyse permet de définir la fréquence des codes dans nos entrevues, les mots avec lesquels ils sont le plus utilisés (que l'on appelle codes cooccurents) et nous permet de procéder à une analyse qualitative du discours, mais aussi qualitative en calculant les fréquences d'utilisation des codes.

C'est après une lecture attentive de nos entretiens que nous avons procédé à la codification de ceux-ci.

Le processus de codage-triage des données consiste à identifier et à coder des passages des textes évoquant les catégories ou les concepts qui décrivent le phénomène étudié. Il devient ainsi possible de trier et de regrouper ceux qui ont la même identification. Cette technique de codage-triage est certainement la plus recommandée pour traiter des données riches et complexes (Richards et Richards cités par Gagnon, 2005).

Par exemple, nous attribuons aux paragraphes les codes « État », « environnement » et « fonte calotte polaire » si ces trois thèmes sont abordés dans le paragraphe. Ce découpage en codes permet de faciliter la compréhension du texte, son analyse et ainsi de comparer les entrevues. Dans notre mémoire, nous avons choisi d'utiliser la méthode *bottom-up*, dans laquelle il s'agit de bâtir de manière inductive, donc sans à

priori, à partir des informations contenues dans les entretiens, une infrastructure de catégories permettant d'expliquer et de décrire le phénomène (Manning et Cullum-Swan cités par Gagnon, 2005). Il est ainsi possible d'analyser le code « environnement » chez tous nos répondants. Ce codage permet aussi une certaine utilisation statistique de notre corpus de données en attribuant les statistiques d'utilisation des différents codes. Il est alors possible de hiérarchiser les codes entre eux, en établissant quels sont les codes les plus fréquents dans notre liste de codes et de choisir parmi ceux-là les plus pertinents pour notre analyse.

Cette opération de codification est longue et parfois fastidieuse mais elle permet aussi de se familiariser avec les données et de se faire une première idée des aspects les plus pertinentes à mettre en évidence. Nous avons ensuite procédé à l'analyse plus approfondie de certains codes, qui s'avèrent être nos catégories d'analyse (Allard-Poesi et al, 2007) afin d'étudier les représentations sociales de nos dirigeants. Ici nous allons présenter, les analyses des codes « environnement », « développement durable » et « loi sur le développement durable » chez nos élus municipaux ainsi que les relations entre les codes « environnement » et « économie ». Cette forme d'analyse permet d'appréhender le discours des élus de manière très didactique et la plus objective possible, car nous utilisons la fréquence d'utilisation des termes, et ensuite procédons à une analyse du discours des élus sur la problématique environnementale. Dans notre cas, la codification nous a essentiellement aidée à découper les entrevues en petits paragraphes et à retrouver facilement dans tous les verbatims les parties et les mots qui nous intéressent.

Le travail d'analyse du contenu de nos entretiens a été facilité par la codification sur *Atlas-ti*. L'analyse de contenu vise à dégager les significations, les intentions, et les associations entre différents thèmes qui ne sont pas toujours accessibles par simple lecture. Afin de dégager les tendances propres aux représentations sociales de nos élus municipaux, nous avons fait le choix de les comparer et de les mettre en dialogue

avec les représentations sociales d'élus provinciaux et de dirigeants d'entreprises. Cela permet de mettre au jour les similarités et les différences entre deux groupes (Gagnon, 2005). L'analyse de contenu que nous avons effectuée repose sur le postulat que la répétition d'unité d'analyse de discours (mots ou codes) peut révéler les centres d'intérêts et les préoccupations principales des répondants. L'analyse qualitative permet d'interpréter le discours découpé en unité de sens ou code dans un contexte plus large (Allard-Poesi et al, 2007).

Nous allons donc décrire qualitativement les discours de nos répondants; notre analyse se concentrera sur les discours et utilisera parfois une analyse quantitative. À propos de la différence entre une analyse quantitative et une analyse qualitative, c'est la notion d'importance qui varie. Dans l'analyse quantitative, ce qui est important, c'est ce qui apparait souvent, tandis que dans l'analyse qualitative ce qui est important, c'est la nouveauté, l'intérêt d'un thème (Grawitz, 1984). Nous pouvons aussi ajouter que l'analyse quantitative compare les différences et les ressemblances quantitatives et l'analyse qualitative s'intéresse aux nuances entre les ressemblances et les différences des catégories d'analyse (Landry, 1992). Nous pensons que ces deux attitudes ne doivent pas s'exclure mais au contraire nourrir l'analyse et nous avons utilisé les deux approches dans nos analyses. Enfin, soulignons que nous voulons, à la manière de Gendron, appréhender les perceptions et les positionnements de nos répondants face aux enjeux environnementaux; notre analyse de contenu vise à analyser « les idéologies, les systèmes de valeurs, les représentations de même que leur transformation » (Gendron, 2001). Nous allons caractériser et mettre en perspective les discours de nos répondants.

# 3.3.3 Présentation générale des codes

Le tableau 7 présente les codes les plus fréquents dans le discours des élus

municipaux que nous avons interrogés. Pour identifier les codes les plus fréquents nous avons retenu tous les codes dont la fréquence est supérieure à 40. Ils sont au nombre de 23. Nous pouvons voir que c'est le code État qui est le plus fréquent avec une fréquence de 200 citations dans le corpus. Viennent ensuite les codes Citoyens (n=159), Entreprises (n=157) et Environnement qui arrive quatrième dans le discours avec 142 citations. Comme nous l'avons déjà précisé, nous avons procédé à une codification linguistique, ce qui veut dire qu'à chaque fois que le répondant utilisait le mot État, ou en émettait l'idée, nous codions État, de même pour Environnement et ainsi de suite.

Dans ce mémoire, afin de répondre à notre question de recherche, nous analysons les codes Environnement, Développement durable et Loi sur le développement durable. Le code *Environnement* va nous permettre de comptabiliser les problèmes et enjeux identifiés par notre échantillon, comment ils envisagent la problématique environnementale et quelles causes et solutions ils identifient. Le code Développement durable va quant à lui nous permettre d'analyser les définitions de ce terme et comment les élus l'appréhendent et enfin le code Loi sur le développement durable nous permet de saisir les manières dont est reçue la loi chez les élus municipaux. Le code Loi sur le développement durable ne fait pas partie des codes les plus fréquents de notre corpus (sa fréquence est de 17) mais il est pertinent pour notre analyse. Cela dit, notre travail de codification et la centaine de codes que nous avons codés sont pertinents car il nous permet d'analyser plus facilement les codes choisis pour le mémoire et de faire des liens entre les différents codes. Par exemple, nous allons procéder à une analyse des liens entre l'environnement et l'économie. La codification nous permet aussi de retrouver tous les enjeux environnementaux identifiés par les élus ou bien encore de retrouver quand ceux-ci mentionnent le Plan de développement durable de la ville de Montréal par exemple. Les résultats de ce mémoire ne présentent pas et n'analysent pas les autres codes du corpus, qui feront l'objet d'analyses ultérieures.

Tableau 7: codes les plus fréquents dans le discours des élus municipaux

Élus /codes	-	7	3	4	2	9	7	<b>∞</b>	6	10	11	12	13	14	15	16	total
fréquences	4																
État	23	11	15	12	11	10	16	20	14	6	12	12	12	9	9	<b>∞</b>	200
Citoyens	11	4	8	7	10	5	8	18	15	8	24	1	3	12	10	6	159
Entreprises	20	6	7	11	10	14	12	14	8	7	6	5	4	7	14	9	157
Environnement	17	9	00	7	7	13	8	<del>-</del>	10	9	10	∞	5	9	6	11	142
Québec	6	5	4	5	18	12		18	4	0	8	12	6	4	7	4	126
Élus	5	9	5	17	9	3	9	14	14	3	5	7	4	7	10	6	12
Économie	14	3	7	7	11	3	10	∞	10	4	5	10	3	3	6	9	113
Municipal	4	∞	11	5	3	9	9	14	5	2	16	7	4	4	12	∞	110
Montréal	2	0	3	14	9	9	5	21	9	3	12	9	4	9	5	4	103
Développement	7	4	∞	11	5	10	7	6	∞	2	4	3	-	9	9	2	93
Transport	2	3	4	7	4	16	3	14	2	1	7	∞	0	4	3	2	83
Canada	4	2	1	0	3	5	7	12	-	-	8	6	7	2	000	4	74
Arrondissement	0	2	5	20	1	6	4	12	1	-	0	2	1	6	0	1	74
Société	14	3	9	7	9	0	6	6	0	2	0	2	3	0	3	5	69
Réglementation	7	∞	4	∞	9	0	3	∞	2	4	-	9	1	1	5	4	89
Gouvernement	-	5	1	4	1	3	∞	7	5	0	9	9	10	4	4	3	63
Développement durable	(0)	7	4	7	4	3	<b>—</b> ĭ	9	00	1	5	. 71	2	2	2	H	61
USA	3	0	1	0	1	11	9	7	1	1	2	∞	5	1	9	3	99
Marché	7	3	3	∞	3	3	2	0	-	1	4	4	4	3	3	3	52
Éducation	1	0	4	3	2	8	5	1	2	2	5	2	2	1	3	3	47
Groupes de pression	4	1	2	2	2	9	2	3	3	0	3	5	1	5	4	3	46
Europe	2	1	0	0	0	13	9	4	1	3	1	4	3	1	5	0	44
Consommation	7	0	2	0	3	12	0	1	0	2	5	9	0	2	2	0	42
Total	167	08	113	163	123	171	1/1	200	101	63	150	140	00	100	111	00	0100

La véracité des résultats fait intervenir deux éléments: la fiabilité qui renvoie à la constance des observations et à la réplication des résultats; et la validité qui renvoie à la justesse et à l'exactitude des résultats par rapport à la réalité. Une condition qui garantit la fiabilité et la validité d'une recherche est d'associer plusieurs chercheurs à cette recherche (Gagnon, 2005, p22). Dans le cadre du projet de recherche associé à notre mémoire, cette condition indispensable est pleinement atteinte. En effet, nous avons réalisé notre étude dans le cadre du projet de recherche intitulé le « développement durable chez les Élus » qui réunissait trois étudiants, dont une étudiante en charge de la coordination du projet, et notre directrice de mémoire. Pour réaliser nos entretiens, nous avons donc abondamment parlé entre nous de nos objectifs et de comment nous voulions les atteindre. Les entrevues ont été réalisées avec toujours deux personnes de l'équipe. Cependant, comme il a déjà été mentionné, en ce qui concerne les résultats utilisés dans ce mémoire, j'ai moi-même fait le travail de codification, d'analyse et de discussion des données présentées.

Dans un premier temps, notre analyse du discours des élus municipaux vise simplement à décrire un phénomène et de mettre au jour l'état des connaissances et des croyances sur ce que l'on étudie (Allard-Poesi et al, 2007). Dans un deuxième temps, nous avons fait le choix dans notre discussion de comparer nos données des élus municipaux avec celles des élus provinciaux et de dirigeants d'entreprises afin de pouvoir brosser le positionnement des élus municipaux vis-à-vis de l'environnement dans une perspective comparative. Il s'agit de montrer une nouvelle compréhension d'un phénomène (Gagnon, 2005) soit les enjeux environnementaux chez les élus municipaux, de voir si ceux-ci sont au cœur de leur représentations sociales et si ils représentent un enjeu objectif pour nos répondants.

#### 3.5 Limites

Notre enquête se base sur l'analyse des entrevues de 16 maires d'arrondissements de Montréal. Nous allons discuter ces données en mettant en parallèle nos résultats sur les représentations sociales de l'environnement et du développement durable des élus municipaux, avec les données des élus provinciaux (Gendron et al, 2013) et celles de l'élite économique (Gendron, 2006). Une limite à cette comparaison (ou mise en dialogue des données) est le temps qui s'est écoulé entre les études. En effet, la recherche de Corinne Gendron a été menée au début des années 2000 et les connaissances des enjeux environnementaux, les mentalités, et les discours ont, sans doute possible, extrêmement changés en une dizaine d'années. Il nous apparait tout même intéressant de faire dialoguer ces deux pans importants de la société, car les dirigeants d'entreprises comme les élus politiques sont des membres importants et influents dans notre société, et leurs représentations sociales écologiques peuvent nous apprendre beaucoup sur les manières dont ils pensent le monde actuel. Aussi, dans l'étude de Gendron et al (2013) sur les élus provinciaux, ceux-ci sont tous du même parti d'opposition. Or, il a été démontré que cela ne change pas le discours des dirigeants sur les enjeux environnementaux. En effet, une étude ayant porté sur les discours liés à l'énergie des députés québécois de l'opposition et du gouvernement démontrait que les discours ne changent pas en fonction du parti au pouvoir. Dans les faits, l'opposition endosse les mêmes discours et actions qu'elle critique dès qu'elle se retrouve au pouvoir (Savard, 2010). Par extrapolation et considérant certaines similitudes des discours et enjeux énergétiques et environnementaux, nous jugeons adéquat d'avoir un échantillon de députés provinciaux d'un même parti.

Nous avons réalisé les entrevues des maires en suivant le même schéma d'entrevue. Cependant, pour des raisons que l'on peut comprendre quand on travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'étudiants chercheurs, avec chacun leur bagage différent de connaissances, et prenant en compte le medium choisi d'entrevues semidirectives, il est certain que les questions n'ont pas toujours été posées strictement de la même manière et qu'il existe donc une variation dans les entrevues. Mais cela fait partie du travail de recherche qualitative par entretien et n'altère pas nos résultats. Lorsque des réponses restent ambiguës nous le ferons savoir en note de bas de page.

Maintenant, après avoir présenté notre cadre théorique, le contexte de recherche dans lequel s'inscrit notre mémoire, et la méthodologie que nous avons utilisée, nous allons, dans un quatrième chapitre, présenter les résultats de notre analyse des représentations sociales de l'environnement et du développement durable des élus municipaux.

#### **CHAPITRE IV**

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de l'analyse, c'est-à-dire les représentations que se font les maires d'arrondissements des enjeux environnementaux et du développement durable. Pour faire émerger ces représentations, nous avons analysé tous les propos des maires relatifs à l'environnement, aux enjeux environnementaux, au développement durable et à la Loi sur le développement durable, en utilisant la méthodologie de l'analyse de discours que nous avons présentée au chapitre 3. Tout d'abord, nous allons exposer la manière dont les maires décrivent la problématique écologique et les enjeux environnementaux. S'ils pensent qu'il existe un problème avec l'environnement et quels sont les enjeux qu'ils identifient. Ensuite, nous allons présenter les causes attribuées par les maires à la problématique environnementale. Puis, nous allons montrer comment les maires appréhendent et définissent le concept de développement durable et ce qu'ils pensent de la Loi sur le développement durable du Québec. Nous allons ensuite procéder à l'analyse de leur vision du rapport entre l'économie et l'environnement et enfin, dans une dernière partie, quelles solutions ils proposent pour appréhender les enjeux environnementaux.

# 4.1 Présentation générale

Comme nous l'avons vu au chapitre 3, le code *Environnement* est le quatrième code le plus fréquemment cité dans le discours des élus municipaux. Afin de nous rendre compte des thèmes les plus importants dans le discours des élus, nous avons regroupé dans le tableau 8 les codes les plus pertinents parmi les plus fréquents en thèmes. Les thèmes que nous avons dégagés sont l'État, la Société, l'économie et l'environnement. Nous remarquons ainsi que le thème de l'environnement (14%) arrive quatrième après l'économie (38%), l'État (28%), et la Société (20%) dans notre échantillon.

Tableau 8: regroupement par thème des codes les plus pertinents parmi les plus fréquents

État	Société		Économie	Environnement
État	Citoyens		Économie	Environnement
Élus	Société		Développement	Développement
Gouvernement	Groupes	de	Marché	durable
	pression		Consommation	
			Entreprises	
			Réglementation	
28%	20%		38%	14%

Le thème de l'environnement arrive le quatrième dans le discours des élus municipaux, après ceux de l'État, de la société qui occupent près de la moitié du discours des élus et le thème de l'économie qui occupe plus d'un tiers du discours. En regroupant les codes par thème on peut donc se rendre compte que malgré le fait qu'en apparence, l'environnement semble très important dans le discours des élus, en regroupant les codes par thèmes on remarque finalement que celui-ci arrive loin derrière les thèmes de l'État, de la Société et de l'économie. La figure 8 présente sous forme de graphique la prévalence de quatre thèmes dans le discours de notre échantillon.

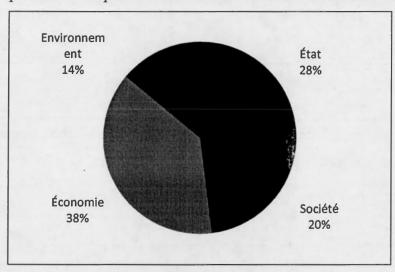


Figure 8: prévalence des thèmes principaux

### 4.2 La problématique environnementale

Nous nous sommes intéressés à ce que pensent et disent des élus municipaux de l'enjeu environnemental, pour comprendre si l'environnement est justement un enjeu pour ceuxci, s'il fait partie de leurs représentations sociales, son importance, ce qu'ils en connaissent et ce qu'ils en pensent. Nous nous demandons cela car nous pensons que les connaissances en matière d'un sujet peuvent influencer l'action des individus, et dans le cas d'individus au pouvoir, il nous semble absolument essentiel de se demander ce que ces personnes pensent et disent de la problématique environnementale.

Dans le tableau 9 sont présentées les données relatives à l'existence et à l'importance du problème environnemental chez les élus municipaux. La presque totalité des élus interrogés pensent qu'il existe un problème avec l'environnement, sauf deux, qui ne pensent pas qu'il faille dire qu'il y a un problème avec l'environnement mais qu'il représente le « sujet de l'heure ». Deux des répondants pensent que l'environnement est le plus important problème actuel, la moitié des répondants pensent que le problème est important (donc 8 sur 16) et enfin quatre d'entre eux pensent qu'il existe un problème avec l'environnement. Nous concluons donc que les élus municipaux que nous avons interrogés sont préoccupés par la question de l'environnement et ses enjeux et que ceux-ci font partie de leurs représentations sociales de la société.

## Tableau 9: réponses à la question y-a-t-il un problème avec l'environnement

## L'environnement est le problème le plus important 2/16

- « Alors oui la question de l'environnement est fondamentale sinon la planète survivra pas » Élu 7, (7:20)
- « C'est selon moi l'enjeu numéro un. Donc oui il y a un problème avec l'environnement » Élu 15, (15:21)

## Il existe un problème important avec l'environnement 8/16

- « on sait que collectivement l'environnement est une valeur prépondérante » élu 1 (1:4)
- « on a une seule planète pis l'environnement continue à se dégrader » élu 4 (4 :9)
- « chaque jour y'a une nouvelle bibitte qui apparait » élu 6 (6 :23)
- « on est 300 ans en arrière avec l'environnement » élu 3 (8 :22)
- « ah my god oui » élu 10, (10:21)
- « man is abusing the planet we live on » élu 16, (16:18)

## Il existe un problème avec l'environnement 4/16

- « un problème avec l'environnement oui » élu 2 (2:22)
- « on voit qu'il y a des changements qui sont en train de se faire » élu 11 (11:16)

# Il n'y a pas de problème avec l'environnement 2/16

- « Un problème, non, mais c'est rendu je te dirais pas nécessairement un problème comme un problème mais c'est rendu le sujet de l'heure, c'est-à-dire qu'on doit, on ne peut pas rester indifférent à l'environnement » Élu 3, (3:15)
- « Un problème, je crois que l'environnement devient de plus en plus important pour la qualité de vie des gens. Il faut pas en faire un obstacle, parce que bien souvent l'environnement nous retient sur des choses qu'on voudrait accomplir parce que ça ne rentre pas dans la réglementation de l'environnement (...) de plus en plus les gens sont conscients que c'est important » Élu 14, (14:12)

### 4.3 Description de la problématique environnementale

Nous avons pris en compte tous les enjeux environnementaux identifiés comme tels par les élus dans les entretiens, plutôt que de se restreindre aux seuls problèmes environnementaux car il est nécessaire d'identifier à la fois les problèmes et les enjeux environnementaux actuels afin d'analyser les représentations sociales de l'environnement des élus municipaux. Lors des entrevues, nous avons demandé aux répondants de nous donner les quatre ou cinq enjeux environnementaux qu'ils identifient comme les plus importants. Le tableau 10 regroupe tous les enjeux et problèmes environnementaux identifiés par nos seize répondants. Ils sont au nombre de 67, ce qui représente un très grand nombre d'enjeux, que les élus trouvent problématiques ou cruciaux vis-à-vis de l'environnement. Les enjeux vont des changements climatiques (l'enjeu cité par le plus de répondants), aux bouteilles d'eau en passant par l'arnachage des rivières et l'hydroélectricité. Les élus municipaux connaissent beaucoup d'enjeux. Certains en nomment jusqu'à 20 et la moyenne est de 10 enjeux cités par répondant. Les élus municipaux que nous avons interrogés sont donc très au fait des différents problèmes et enjeux liés à l'environnement.

Afin de rendre la lecture de ses différents enjeux environnementaux cités par les répondants plus claire, nous avons procédé à un regroupement de ceux-ci par thèmes (voir tableau 11, figure 9), afin de dégager les thèmes environnementaux les plus importants dans le discours des élus. Ces thèmes sont au nombre de sept : les changements climatiques et leurs conséquences, l'énergie et les transports, les enjeux liés à l'humain, les pertes de ressources naturelles et de la biodiversité, les enjeux urbains, le thème de l'eau et enfin la santé et les pollutions.

Tableau 10: enjeux environnementaux identifiés par notre échantillon

Enjeu environnemental	Élus	Fréquences
La production énergétique	1,6	2
GES	1	1
Déchets toxiques- déchets	1, 2, 3,9 ,15	5
Santé publique	1, 4, 8	3
Biodiversité	1, 6, 9, 13, 16	5
Eau potable	1, 5, 11	3
Pollution sols	1, 3, 8	3
Surconsommation	1, 3, 5, 6, 12	5
Qualité de l'air	1, 2, 3, 8, 11, 13, 14	7
Qualité de l'eau	1, 2, 3, 8, 13, 14	6
Contamination lacs, rivières, cours d'eau	1, 7, 9, 11	4
Perte milieux humides	1,2	2
Changements climatiques	1,3,4,6,8,10,11,12,15,16	10
Insectes ravageurs, espèces invasives	1,6	2
Transports	1,2,3,4,5,6,7,8	8
Recyclage	2,3,4,5,7,10,14	7
Couche d'ozone	3,4,12,16	4
Traitement des eaux usées	3,15	2
Dépotoir	3,8	2
Espaces verts	4, 9, 14, 15	4
Ilots de chaleur	4, 9, 14, 13	i
	5, 11, 12, 15	4
Gaspillage	5, 11, 12, 13	i
Bouteilles d'eau	5, 8	2
Arnachage rivières		3
Hydro-électricité	5, 8, 15	2
Catastrophes naturelles	6, 11	7
Épuisement/ressources naturelles	1,4,6,9,10,11,13	2
Feu de forets	6, 11	2
Sécheresse	6, 11	
Diminution ressources halieutiques	6	1
Réfugiés environnementaux	6	
Famine	6, 12	2
Desertification	6	1
Baisse niveau grands lacs	6	1
Mode de vie	1,6,7,8,9,14	6
Pollution	6,7,8,10,13,15	6
Pluies acides	6, 8	2
Charbon	6, 8	2
Gaz naturel	6, 12	2
Pesticides	7	1
Sables bitumineux	7, 12	2
Amiante	7	1
Berges	2, 7, 14	3
Toits verts	4, 7	2
Hydrocarbures	8, 10, 16	3
Élevage animal	8, 15	2
Smog	8, 11, 13	3
Forets	9	1
Gaz de schiste	1, 10,14	3
Deforestation	10, 15, 16	3
Fonte calotte polaire	12, 16	2
Surpopulation	13, 15	2
Production nourriture	12, 15	2
Energie propre, éolien, géothermie	5, 15	2
Hausse niveau des océans	16	1
Suremballage	1	i

· Tableau 11: enjeux environnementaux regroupés par thème

Thèmes environnementaux	Enjeux cités
Changements climatiques et	Changements climatiques Qualité de l'air
	Trou dans la couche d'ozone SMOG
leurs conséquences	Fonte calotte polaire Feu de forêts
	Sécheresse Pluies acides
250/	Catastrophes naturelles Famines
25%	Baisse niveau grands lacs Désertification
	Élévation océans Réfugiés climatiques
<del>-</del>	GES
Énergie et transports	Transports Hydrocarbures Gaz de schiste Hydroélectricité
	Production énergétique Charbon
17%	Sables bitumineux Gaz naturel
1/70	Éolien Géothermie
	Nucléaire
Enjeux humains	Mode de vie occidental Déchets
Enjeux numums	Surconsommation Gaspillage
	Production agricole Élevage animal
16%	Surpopulation Suremballage
Dente messagement motivaling of	Diminution ressources naturelles Perte biodiversité
Perte ressources naturelles et	Déforestation Espèces invasives
biodiversité	Perte milieux humides Arnachage rivières
	Diminution ressources halieutiques Forêts
14%	
14%	
Enjeux urbains	Recyclage Espaces verts
Elijeux urbanis	Berges Traitements des eaux usées
	Dépotoir Toits verts
11%	Ilots de chaleurs
Ear	Qualité de l'eau/pollution Contamination des lacs, rivières,
Eau	cours d'eau Eau potable
	Bouteilles d'eau
9%	Doubling a data
370	
	Santé Pollution
Santé et pollution	
Santé et pollution	Pollution des sols Amiante Pesticides
Santé et pollution	Pollution des sols Amiante Pesticides

Le thème qui ressort le plus dans le discours des élus municipaux est donc celui des changements climatiques et leurs conséquences avec 25% d'enjeux cités en lien avec ce thème. Cela n'est pas surprenant compte tenu de la médiatisation de cet enjeu. Cependant, deux répondants, même s'ils citent les changements climatiques comme un enjeu, ne veulent pas se résoudre à voir dans les changements climatiques l'influence de l'homme, ou pas tout à fait :

ce qui cause ce changement je ne le sais pas. J'essaye de lire, je ne sais pas si les scientifiques peuvent nous dire si c'est une progression naturelle, si c'est vraiment à cause de l'impact humain, je ne pourrais pas vous le dire élu 11, (11:16)

Est-ce qu'on a finalement un point de non-retour vis-à-vis des changements climatiques? Deux écoles. Ceux qui disent c'est incroyable qu'ils ne croient pas ça, et les autres qui disent mon dieu qu'ils sont naïfs. Je pense que les deux ont raison. Élu 12 (12:22)

Le deuxième thème regroupe les transports (automobile et aérien) et l'énergie cités par 17% de notre échantillon. Cela n'est pas étonnant non plus, en leur qualité de maires d'arrondissements d'une grande métropole comme Montréal, l'enjeu du transport automobile et de toutes ses conséquences (embouteillage, pollution, problèmes respiratoires, smog, etc) est un enjeu très important. Un répondant déplore la résistance au changement des citoyens :

Prenons juste la résistance à changer de mode de transport, y'a de plus en plus encore de voitures qui s'achètent. Élu 1 (1:17)

Le thème des enjeux liés aux activités humaines représente 16% des discours, puis la perte des ressources naturelles 14%, les enjeux urbains 11% des enjeux donnés, le thème de l'eau 9% et enfin la santé et pollution 8%. Le thème des enjeux urbains ne représente que 11% des enjeux cités par les élus municipaux, ce qui semble peu pour des élus locaux.

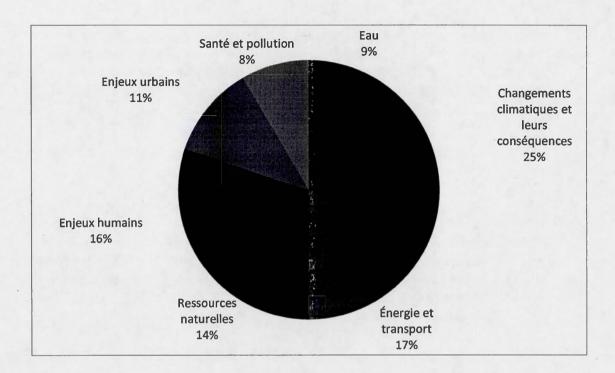


Figure 9: fréquences des thèmes environnementaux

## 4.4 Les causes de la problématique environnementale

Les maires que nous avons interrogés donnent plusieurs causes à la problématique environnementale. Il est possible de regrouper les causes identifiées par nos répondants en quatre causes principales. La première cause identifiée par nos répondants est celle de la consommation, de la surconsommation et du mode de vie occidental. Viennent ensuite le développement, puis l'activité industrielle et enfin les problèmes de gouvernance.

La cause la plus importante de la problématique environnementale est celle de la consommation.

Moi ce que je vois, c'est des gugusses de même qui me désolent au bout là, c'est qu'aujourd'hui ça c'est, vous voyez ce que je vous disais tantôt? Le capitalisme pis l'économie pis tout ça, c'est tout, bon. Mais l'autre côté de la médaille, si je suis environnementaliste là, je vais dire «arrêtez vos maudites folies, d'acheter le

dernier computer là, pis ça fait un an, pis un nouveau modèle, pis un nouveau gugusse, pis change les téléphones, pis on sacre ça là dans la poubelle...» Ce gaspillage d'argent pis de choses là, qui va avoir la maudite dernière bébelle, c'est ahurissant, incroyable. Élu 12 (12:23)

Cette cause est évoquée aussi en lien avec la question du mode de vie (occidental) qui cause problème car cette consommation effrénée, cette surconsommation est liée en partie au mode de vie des gens.

Alors c'est quelque chose que je dois dire que, euh, euh, I weigh in my mind all the time. Je viens de venir de, j'étais en Floride récemment, (quelques mots) pas de autobus, toute voiture voiture, ils sont tellement plus forts que nous, qu'est-ce que nous pourrons faire pour changer le (un mot), parce que l'environnement c'est pas, c'est pas localisé sur ma rue. Je peux pas faire tous ces beaux gestes pis m'attendre que l'air chez nous est mieux que l'air ailleurs, parce que... Alors, euh, c'est un gros problème je pense. Élu 11 (11:16).

La deuxième cause évoquée par les élus municipaux est celle du développement qui ne prend pas en compte les limitations des ressources naturelles ni la protection de l'environnement.

On parle, moi je suis de ceux que je crois, on parle de différentes civilisations, les Mayas, les Égyptiens, ces affaires-là. Et j'ai l'impression, c'est un éternel recommencement. Des sociétés qui se développent tellement, pis un moment donné y s'autodétruisent. Tsé, je crois que c'est ce qu'on est en train de faire actuellement. Élu 10 (10:12)

As far as the, such elements and I use the rainforest, that can be controlled because it's man-made, the destruction is man-made, I believe the melting of the polar ice cap is man-made, I think we are the source of the problem. Élu 16 (16:19)

La troisième cause identifiée par les élus municipaux que nous avons interrogés est celle de l'activité industrielle et des conséquences du développement industriel, qui est polluante (mais certains répondants évoquent seulement les profits qu'elle engendre, et non pas ses couts environnementaux et sociaux). L'enjeu des causes et conséquences du développement industriel est très important pour les maires qui s'occupent d'arrondissement jadis propices aux industries lourdes, dont les sols sont désormais contaminés et qu'il s'agit de décontaminer pour que ça redevienne viable.

Alors je me retrouve moi avec un territoire quasiment à moitié plein d'anciennes usines désaffectées, contaminées. Alors, je l'sais pas si vous le savez, c'est mon enjeu principal. Qu'est-ce que je vais faire avec ça? Faut trouver des programmes pour décontaminer, parce que ces industries-là à l'époque tout allait dans le sol hein. Y'a pas longtemps même la ville de Dorval à côté, on voyait ça bouillonner dans le lac, tout allait dans le lac. C'était même pas un égout qui amenait ça à l'usine d'épuration des eaux là. Y'a même pas 15 ans là. ( ...) Ça s'est beaucoup amélioré, depuis qu'y a une usine d'épuration, les gens prennent conscience aussi. Mais y'a encore des usines sur l'bord du canal Lachine qui déversent dans le canal. Ça c'est un enjeu majeur. Forcer tout le monde, par des règlements, ça c'est un bon avantage des règlements, à se doter d'un système pour que ça aille pas dans le lac. Là tu pénalises toute la société. Ça c'est fondamental pour nous autres. Élu 8 (8 :22)

Donc, alors qu'il y a une crise sociale au point de vue de la protection de l'environnement, on a un représentant d'un marché d'entreprise, qui dit, clairement, que lui dans le fond, son rôle, c'est de s'assurer de la profitabilité des actionnaires. Donc, quel doit être le rôle à jouer d'une entreprise, à l'heure actuelle ce n'est plus soutenable un discours comme celui-là. Parce que si l'entreprise ne s'auto-régularise pas également, c'est toute la société. Donc, là, est-ce que ça doit être l'État qui force l'entreprise à s'autoréguler, ou l'entreprise doit le faire... élu 1 (1:15)

Les problèmes causés par l'industrie sont dus, comme le souligne l'élu 1, à la mondialisation et à la recherche du profit à tout prix :

c'est nous, en fait, si je dis nous, de façon occidentale dans le terme, on a profité du déplacement de ces ressources-là, de ces moyens de production-là, dans des endroits qui coûtaient très peu chers, au point de vue de la production, pas parce que ils étaient meilleurs, ou plus compétitifs, ou qu'ils avaient les meilleures ressources, ça s'est simplement basé sur le fait que ces gens-là étaient pas payés chers, et qu'y avait pas de mode de régulation pour protéger les citoyens élu 1 (1:12)

Enfin, la quatrième cause la plus évoquée est celle des problèmes de gouvernance et d'entente entre les paliers. Un répondant, l'Élu 7, dénonce ouvertement la politique environnementale du gouvernement fédéral du premier ministre Stephen Harper. Un autre parle de la peur de la non-réélection et un souligne les problèmes de financement qu'il rencontre en tant qu'élu municipal vis-à-vis du fédéral.

Les gouvernements, y'a pas juste la couche d'ozone en environnement là, les gouvernements là-dessus, y tardent, personnellement je pense que les agissements de Harper là-dedans sont impardonnables et bon, y semble que ça, une petite majorité qui avait pensé que c'était pas grave et qu'y avait des questions qui

étaient plus importantes que ça. Mais si ça se fait pas... Pis ça s'apprend pas... (...) Pis normalement quand je suis en caucus ou que je suis à l'extérieur, je l'ai pas. On a des verres d'eau, pis on a des, bon. C'est niaiseux là, mais si on arrête tout ça... Et dans le cas d'une municipalité, ce qu'on peut éviter pour détruire l'environnement, c'est chaque geste compte. Élu 7 (7:19

Les répondants ont évoqué d'autres causes au cours des entretiens. L'élu 1 et l'élu 5 évoquent la résistance au changement soit les gens qui ne veulent pas changer de mode de vie. L'élu 6 souligne que cela est dû à l'individualisme ambiant. En effet, pour celuici, les causes des problématiques environnementales résident dans notre mode de vie actuel, qui ne tient pas compte de la réalité urbaine, et du « mépris de la vie en ville » de certaines personnes. L'élu 13 quant à lui pense que c'est la surpopulation qui est la cause de la crise écologique. Enfin, les autres causes identifiées sont la mondialisation, les transports (dont nous avons déjà parlé dans la partie sur les enjeux environnementaux, car certains répondants évoquent la voiture et le transport aérien comme un enjeu, d'autres en parlent comme la cause du problème environnemental), et l'inaction des hommes politiques. La figure 10 schématise les principales causes évoquées par les élus municipaux.

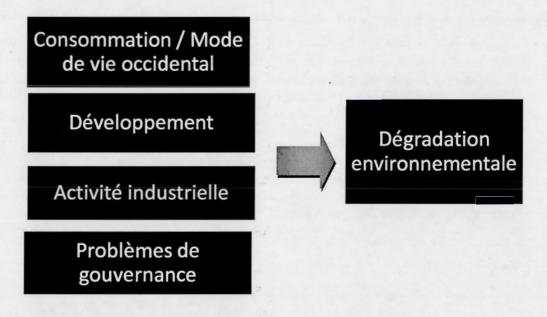


Figure 10: principales causes de la problématique environnementale

## 4.5 La compréhension du développement durable

Tous les maires d'arrondissements que nous avons interrogés connaissent l'expression développement durable et en donnent une définition claire. Seul un répondant semble hésiter mais donne toutefois une définition du terme dans son discours. Le terme est jugé favorablement par la plupart des répondants, cependant un répondant refuse le terme qu'il juge *marketing* et trois soulignent que c'est le terme à la mode.

Les définitions du développement durable données par nos répondants sont assez uniformes. Quasiment toutes reprennent les définitions classiques du développement durable ou leurs éléments clefs; c'est-à-dire soit la définition de l'UICN (1980) qui définit le développement durable comme un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économique et du social, que l'on nomme communément les trois pôles du développement durable ou la définition du rapport Bruntland (1987) qui parle du respect des générations futures soit l'équité intergénérationnelle et qui définit le développement durable comme « un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La définition du développement durable utilisée par la ville de Montréal se rapproche de celle de l'UICN car elle préconise une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable.

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision. (Plan synthèse de développement de Montréal, 2005)

La Ville de Montréal souscrit aussi à la définition du rapport Brundtland, et deux notions importantes ressortent de cette définition soit celle des besoins essentiels des plus démunis à qui il faut accorder grand soin, et « l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale imposent sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

167

Les maires que nous avons interrogés connaissent l'expression et essayent d'intégrer le développement durable dans leurs devoirs d'élus municipaux. Même ceux qui semblent être plus critiques vis-à-vis du terme, appliquent des actions concrètes dans leurs mairies. Un répondant souligne que le développement durable est le devoir du local :

C'est dans la responsabilité de la municipalité de livrer bataille pour le développement durable (...) Je suis arrivé avec la condition que si on était élu, j'allais m'occuper de l'environnement, du développement durable élu 15 (15:28)

Montréal a pas un mauvais bilan, au niveau du développement durable (...) alors ça veut dire comment on se comporte face aux espaces verts, quels matériaux on utilise pour la construction, comment on recycle, comment on change certaines pratiques néfastes au niveau de la cueillette de déchets, est-ce qu'on met des écocentres, est-ce qu'on parle de bio-méthanisation, comment on circule dans une ville, est-ce qu'on encourage le transport en commun, comment on se préoccupe des photocopies en couleurs, alors c'est un ensemble de petites choses mais qui font qu'on va avoir plus de ressources qui vont durer plus longtemps. Élu 4 (4:30)

Les définitions du développement durable données par les maires démontrent qu'ils connaissent ce terme et se le sont appropriés dans leur pratique quotidienne. Il est indéniable que nos répondants ont une vision très pratique de ce que représente le développement durable en leur qualité de responsable politique et beaucoup donnent des exemples concrets d'application. Certains maires ont même été proactifs dans leurs mairies d'arrondissements avec leurs collaborateurs (les entreprises et les citoyens) en faisant la demande d'un commissaire en développement durable par exemple ou en rédigeant un plan d'action. Le développement durable semble bel et bien être un terme important dans le discours des élus municipaux. Il faut souligner que certains maires tiennent à faire participer les citoyens dans leurs démarches « c'est des gouttes dans un océan (à propos d'un deuxième plan de développement durable) là mais au moins on essaye d'incorporer aux citoyens, et c'est très local » élu 15 (15:23) « on a un comité en place, de citoyens, qui travaille sur les différents éléments du développement durable (...) y a des sessions où les citoyens sont appelés à venir donner leur avis sur différentes choses » élu 9(9:24)

y'a des problèmes au niveau de l'environnement (..) ça me préoccupe comme élu, pis je pense vous avoir donné des exemples où y'a moyen de jouer localement sur des politiques publiques qui vont s'inscrire dans une logique de développement durable, et j'ajoute avec fierté que j'ai jamais eu de voiture et que je me déplace complètement en transport en commun élu 4 (4:26)

La manière la plus courante d'actualiser le développement durable au sein municipal est la rédaction de plans de développement durable. Certains maires ont pris les devants dans la rédaction du plan d'action de développement durable, semblent très fiers de leurs proactivité, et certaines mairies ont engagé spécialement des conseillers ou des experts en développement durable

y'a-tu de la résistance de certains élus, y'a-tu de la résistance de la part des fonctionnaires, définitivement. Mais je suis convaincu que les actions de développement durable sont rentables économiquement (...) Mais souvent les élus, ou les fonctionnaires ont plus une perspective de court terme élu 4 (4:29)

#### 4.5.1 Les définitions institutionnelles

Dix de nos répondants définissent le développement durable en utilisant les définitions institutionnelles du développement durable que nous avons rappelé plus haut, soit celle du rapport Brundtland, soit celle de l'IUCN soit un mixte des deux.

Les élus 2, 7 et 8 envisagent le développement durable comme un équilibre entre les trois pôles, environnemental, économique et social. L'élu 7 ajoute que c'est une philosophie de vie :

c'est une philosophie qui veut dire y faut avoir d'autres méthodes, pas juste protéger là l'environnement, mais quelque chose de durable, c'est profiter tsé, protéger la société, notre vie quotidienne, si c'est le mot passe-partout pour améliorer les conditions de vie, que ce soit physique, que ce soit économique. Développement durable, ça peut être le développement économique durable. Ça peut être un toit vert. Y a des gens ici dans mon conseil d'arrondissement, si tu leur promets un toit vert là, tu peux construire n'importe quelle horreur. (Rires) C'est vrai. Alors, mais c'est une philosophie de vie là, mais c'est le mot presqu'un catch word j'veux dire, c'est le mot tout est durable. Élu 7 (7:24)

Un certain nombre définissent le développement durable comme un développement qui tient compte des futures générations.

le développement durable, fais donc un verre en verre pis qu'y va finir par casser un moment donné si je frappe trop fort, mais sérieusement c'est durable, parce que premièrement à part ça c'est deux fois meilleur là-dedans que dans ça, pis deuxièmement point de vue santé c'est supposé être pas bon pis tout ça, alors le développement durable, ça va plus loin que ça mais je le comprends que c'est la pérennité des générations qui viendront après nous pour que on n'ait pas tout sacré à terre pis tout abusé du ventre de la terre et de ce qui nous nourrit et qui nourrira les générations futures. Élu 12 (12:29)

tout ce qu'on fait de changement, parce qu'un développement c'est un changement, doit prendre en considération l'effet à long terme sur la Terre, sur la, euh, les autres espèces que l'espèce humaine, euh, et donc il faut avoir une comptabilité beaucoup large que juste la comptabilité qui prend en compte l'immédiat, donc c'est une façon à penser beaucoup plus longue, ça peut être de 100 ans, ça peut être de 1 000 ans. Donc euh, l'horizon de nos décisions dans le passé était de une semaine, deux semaines, un mois, un an, jamais de cette euh pensée, d'un horizon si loin. Mais il faut, on n'a pas le choix de le penser beaucoup plus loin. Élu 13 (13:20)

Continuer à développer, mais en étant quelque chose qu'on est conscient, qu'on soit conscient de ce qu'on fait pour le futur. Non pas juste pour maintenant. Élu 14 (14:18)

Certains élus évoquent deux pôles pour définir le développement durable, soit l'environnement et le social soit l'environnement et l'économique;

Parce que le développement durable, c'est ce qui fait sa beauté, c'est que ça reconnait que l'économie doit croître (...) C'est de continuer à faire la croîssance, qui est nécessaire, mais d'une façon respectueuse qui met pas en danger l'environnement élu 15 (15:24)

Deux élus municipaux évoquent le développement durable en mixant les deux définitions institutionnelles du rapport Brundtland et de l'IUCN :

c'est cet espèce de centre là que le développement durable doit trouver, mais on ne peut plus tenir compte des trois éléments du développement durable, qui sont le développement économique, protection de l'environnement, et le développement social, c'est indissociable selon moi (...) si on veut s'assurer que les générations futures puissent continuer à vivre dans un environnement comme le notre, ben on doit tout de suite agir en conséquence et se rendre compte que, c'est plus viable de juste prendre en compte le développement économique élu 1 (1:23) le but, dans tout ce qu'on fait, que ce soit économique, protection de l'environnement ou social, c'est de ne pas léguer, c'est de préserver pour les générations à venir élu 9 (9:23)

Et enfin, trois élus définissent le développement durable en parlant de *l'harmonisation de* deux pôles tout en pensant aux générations futures :

Le développement durable, c'est, c'est plus que juste de l'environnement. C'est un milieu de vie. C'est un milieu de vie qui touche à la fois la qualité de vie, les parcs, l'éducation, la santé, l'aménagement urbain. élu 3 (3:19)

So whatever you put in, it has to be with future years in mind. And again, the environment and community in mind, making sure that the projects are... élu 11 (11:28)

sustainable development is something which will respect the population's needs and the needs of the environment, but those two together satisfied both of those things you have a sustainable situation, sustainable meaning good for this generation, good for future generations and future generations élu 16 (16:22)

## 4.5.2 Les définitions axées sur la protection de l'environnement

Deux répondants définissent le développement durable comme le fait d'une meilleure utilisation des ressources ou de protection de l'environnement :

Le développement durable, c'est de la meilleure, l'utilisation la plus optimale des ressources dans une perspective de renouvellement de ces ressources-là, et dans une perspective de moins de dommages possible pour l'environnement Élu 4 (210:213)

Ben le développement durable c'est ça, c'est justement, y faut faire des choses que, qui sont plus en respect avec l'environnement, c'est certain que c'est là qu'y faut vraiment euh, Élu 10 (99:112)

### 4.5.3 Refus de définir le terme

Un répondant refuse de définir le terme car il pense que c'est un terme fourre-tout voire mensonger, le « terme à la mode du moment » et qu'en fait, le développement durable repose dans les manières de vivre au quotidien, comme acheter local, limiter ses déplacements etc. :

y faut que t'achètes les tomates qui viennent d'à côté, pis faut que t'achètes les objets qui sont produit, faut que t'achètes un minimum de produits autour de chez toi, puis par ta consommation de transport faut que tu la limites au maximum, c'est ça le développement durable. Tout le reste là, c'est de la bullshit, c'est du marketing Élu 6 (6:29)

En conclusion, tout notre échantillon connait le terme et le juge positivement sauf un qui le rejette et refuse de le définir. Presque la totalité de l'échantillon le définit en se basant sur les définitions institutionnelles de celui-ci (13 répondants sur 16), deux ne parlent que de l'environnement qui doit être pris en considération dans les actions de développement et enfin un rejette le terme (tableau 12).

Tableau 12: définitions du développement durable

Série institutionnelle	Série protection de l'environnement	Pas de définition
Équilibre entre l'environnement, l'économie, le social 2, 7, 8,	Utilisation optimale des ressources 4	Terme marketing
Définition Brundtland (équité intergénérationnelle) 12, 13, 14	Respect de l'environnement 10	
Équilibre entre deux pôles 5, 15		
Équilibre entre les trois pôles et équité intergénérationnelle 1, 9		
Deux pôles et équité intergénérationnelle 3, 11, 16		

Pour la plupart de nos répondants, le développement économique et la croissance sont des éléments qu'il faut préserver. Le développement durable permet de prendre en considération la protection de l'environnement et le bien être social tout en continuant à croitre. Il permet aussi de préserver les ressources pour les générations futures.

## 4.6 La Loi sur le développement durable

La Loi sur le développement durable ne fait pas l'objet d'un consensus chez nos élus. Tout d'abord, six répondants soulignent qu'ils ne connaissent pas la loi, ou alors qu'ils ne l'ont pas lue, mais en fait parmi ceux qui disent ne pas connaitre la loi, tous connaissent l'implication de celle-ci dans la réalisation d'un plan de développement durable pour l'arrondissement. Des répondants sont sceptiques vis-à-vis de cette loi et la jugent négativement : « vœux d'intentions » « pas très solide » « la raison pour laquelle j'y crois pas, c'est juste qu'y a jamais personne qui est passé de la parole aux actes » élu 6 (6:30) « le gouvernement actuel ne montre aucune volonté de quoi que ce soit » élu 2 (2:27)

selon moi, la loi du gouvernement met encore une fois en préséance le développement économique, par rapport aux deux autres éléments du développement durable, et pour moi, ce n'est pas une vraie loi et un vrai plan de développement durable élu 1 (1:24)

Cependant, l'aspect de contrainte de la loi est jugé favorablement. C'est-à-dire que même si sa non application n'entraine pas de sanction, le fait qu'elle mette le doigt sur la problématique environnementale et la possibilité d'agir est positif. Un répondant souligne que le cadre de référence force l'action : « non seulement j'en ai entendu parler, mais je m'y suis soumis. Parce qu'on a des obligations en tant que municipalité » élu 4 (4:31) « cette politique là nous a contraint, positivement puis doit nous amener à changer des choses » élu 4 (4:29) « d'accord avec ça, pas le choix » élu 8 (8:28)

Finalement, le questionnement sur le développement durable au niveau municipal semble aller de pair avec des questionnements positifs chez les élus, et aussi du coup des changements en aménagement par exemple. On peut souligner la proactivité de certains élus, comme l'élu 4 qui a demandé un commissaire au développement durable qui a comme mission de regarder toutes les politiques de la ville sous l'angle du développement durable. Les Élus 3, 9, 12 et 15 évoquent avec fierté les plans de développement durable qu'ils ont mis en place dans leurs arrondissements avec leurs équipes. Cependant, nous avons vu que les définitions données par les élus sont très classiques et institutionnelles. Elles ne semblent pas remettre en question le système général de développement et de croissance économique. C'est pourquoi dans une prochaine section nous allons voir les liens existants entre l'économie et l'environnement dans le discours des élus municipaux.

### 4.7 L'économie et l'environnement

Dans cette partie, nous nous intéressons aux réponses relatives aux liens qui existent entre l'économie et l'environnement. Nous allons voir si, selon les répondants, il existe une tension entre l'économie et l'environnement, et s'il est possible de concilier la protection de l'environnement et la croissance économique.

Presque la totalité des élus pensent qu'il existe bel et bien une tension entre l'économie et l'environnement (9 sur 11 des élus qui ont répondu à la question « existe-t-il une tension entre l'économie et l'environnement, pensent que oui il existe une tension entre ces ceux-là).

Oui, absolument. Pas partout, mais je pense qu'y a encore beaucoup trop de d'entreprises qui ne voient que le côté profit. Pis je comprends qu'y faut vivre, pis qu'y faut, je suis tout-à-fait d'accord avec ça, mais encore une fois, faut pas que ce soit au détriment de l'environnement. Élu 9 (9:21)

Les deux ont des, les deux ont des rôles tout-à-fait contradictoires, y en a un c'est de croître, créer la richesse. Est-ce qu'on peut croître, créer de la richesse, sans affecter l'environnement? Oui, je pense que c'est le concept même de ce qu'on appelle le développement durable, donc de développer, de croître. Élu 15 (15:24)

Deux élus (Élus 3 et 11) pensent qu'au contraire, il n'existe pas de tension entre l'économie et l'environnement. L'élu 3 souligne que non il n'y a pas de tension et que les deux vont ensemble :

Une tension? Non au contraire, ça va ensemble, je pense que l'économie va avec l'environnement là. C'est, c'est. Aujourd'hui c'est le domaine de l'avenir aussi. C'est le domaine de l'emploi. C'est une création d'emploi dans tout ce que tu fais faut que tu parles d'environnement. Pis, c'est un dossier, c'est un secteur qui est appelé à se développer encore beaucoup pour la prochaine décennie là. Parce que dans dix ans là, ça va devenir chose régulière parler de d'ça. Tandis que là, là c'est vraiment là où toutes les bases sont en train de se faire. Fait que c'est important là. Les deux vont ensemble. Élu 3 (3:22)

Deux répondants (sur 14 qui ont répondu à la question « existe-t-il une contradiction entre la protection de l'environnement et la croissance économique) pensent qu'il existe une contradiction entre la protection de l'environnement et la croissance économique.

Douze élus de notre échantillon (sur 14) pensent que non au contraire il n'y a pas de contradiction et que l'on peut concilier protection de l'environnement et la croissance économique.

L'élu 1 pense qu'on peut concilier environnement et économie si on établit des règles claires. C'est l'État qui doit jouer un rôle majeur en établissant les règles du jeu, et l'élu pense que ni les entreprises ni les individus ne vont agir dans le sens de la protection de l'environnement :

Voici comment on doit protéger l'environnement, respecter l'environnement, comment on doit exploiter nos ressources en disant, ben, on a un nombre de ressources « xyz » dans tel secteur, ben, vous pourrez pas en exploiter plus que tant... », etc., etc. C'est à ce point de vue-là que l'État doit changer les règles, en disant, l'environnement doit être un principe fondamental dans le développement économique, où on ne peut pas nuire aux systèmes, je dirais, naturels qui est en place, on doit s'assurer de la pérennité, de la protection de l'environnement, et pour ce faire, voici les règles qu'on doit suivre, et, tout le monde est libre de pratiquer dans ce système-là, mais, tout en respectant ces règles-là. Elu 1 (1:19)

Il s'agit de trouver le bon équilibre et de mettre les bonnes mesures en place :

encore là y faut des balises. On peut pas développer pour faire de l'argent juste pour faire de l'argent. Il faut aussi tenir en compte l'environnement et de l'autre côté on peut pas juste protéger, protéger, protéger pis rien faire, pis arrêter l'économie, mettre un frein à l'économie. (...) Donc, pour nous, le développement économique doit pas être un frein à l'environnement. C'est toujours, faut trouver toujours le juste équilibre entre les deix. Élu 3 (3:23)

Selon les Élus 8, 13 et 15, c'est la voie du développement durable qui permet de concilier croissance économique et protection de l'environnement :

Alors ça c'est la voie de l'avenir, faire du bon développement économique tout en respectant l'environnement. Alors. En recyclant, les produits non polluants. Nous autres on est quand même chanceux au Québec, je pense, avec l'hydroélectricité, hein. Élu 8 (8:25)

Euh, donc le principe Brundtland, je crois que c'est vraiment un principe qu'on doit intégrer dans notre façon de penser l'environnement. Donc si on pense dans ce sens-là, y a aucune friction entre les deux. Il y a 100 ans, il y a eu une commission au Canada, je me rappelle en anglais, we can live of the fruits of the capital of our nation, but not the capital itself. Ça veut dire que les, les intérêts, oui on peut les utiliser, mais jamais le capital. Et qu'est-ce qu'on fait actuellement, on gruge dans le capital. Et c'est ça qui est dangereux. Donc à mon avis, on peut quand même avoir une approche environnementale et économique qui se marie très bien ensemble si on réalise à quel point on fait tort à notre monde si on prend pas en considération les effets pervers de nature environnementale. Élu 13 (13:17)

Pour d'autres, ce sont les entreprises qui prouvent qu'il est possible de concilier les deux :

Donc, moi je pense que c'est faux, y'a pas une tension, ou y'en a une, on veut nous faire croire, mais je pense qu'il y a des entreprises qui sont, écologiquement ou environnementalement, responsables, et puis que leurs affaires vont très, très bien, et puis que c'est tout à fait possible. C'est tout. Elu 5 (5:25)

L'Élu 9 souligne que les citoyens doivent être conscients de la nécessité de protéger l'environnement et de celle de faire des sacrifices.

Je pense que oui. Je pense que oui. Je crois. Euh... Oui, on voit les les... Oui, y aurait moyen de concilier ça. Euh, il s'agit d'avoir, de l'avoir en tête, et il faut que les gens en soient conscients, pis surtout, veulent agir par rapport à ça. Élu 9 (9:22)

Les avis sur la conciliation entre la protection de l'environnement et la croissance économique sont donc assez unanimes : il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais il est possible de concilier croissance économique et protection de l'environnement grâce à la voie du développement durable (les secteurs de l'énergie verte sont donnés en exemple plusieurs fois). Il ne faut pas mettre un frein à la croissance, mais favoriser la protection de l'environnement et savoir concilier les deux (cf. tableau 13 et figures 11 et 12).

Tableau 13: liens entre l'économie et l'environnement

Élus	Tension économie/	Contradiction croissance économique/
	Environnement	protection de l'environnement
1	OUI	NON
2	OUI	NON
3	NON	NON
4	OUI	
5		NON
6	OUI	OUI
7		NON
8		NON
9	OUI	NON
10		NON
11	NON	NON
12		NON
13	OUI	OUI
14	OUI	
15	OUI	NON
16	OUI	NON
	TOTAL OUI: 18%	TOTAL OUI: 14%
	TOTAL NON: 82%	TOTAL NON: 86%

# 4.8 Les solutions à la problématique environnementale

Les élus municipaux que nous avons interrogés évoquent un grand nombre de solutions aux enjeux et aux problèmes environnementaux et nous pouvons remarquer un certain consensus dans les solutions proposées. Il est cependant possible de regrouper les solutions identifiées en cinq thèmes principaux qui sont par ordre décroissant d'importance : l'aménagement urbain, la sensibilisation des citoyens, la réglementation, la volonté politique des élus et les changements dans l'industrie (figure 11).

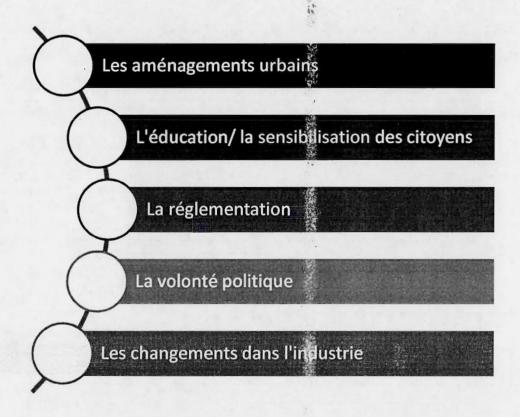


Figure 11: principales solutions à la problématique environnementale

Dans un premier temps, la majorité de notre échantillon insiste sur l'importance du municipal pour prendre en charge l'environnement; sur le fait que c'est au niveau de la ville qu'il est possible de prendre en compte les problèmes et enjeux environnementaux et de tacher d'y remédier. Les solutions vont de meilleurs aménagements urbains (favorisation du transport actif, solutions technologiques, bâtiments plus écologiques), à des règlements municipaux (comme diminuer la collecte des déchets) en passant par la sensibilisation des citoyens et la prise en compte de ceux-ci ainsi que des industriels dans les discussions (et la rédaction des plans de développement durable).

Ce n'est plus les méga-États qui chapeautent de grandes règles, mais c'est dans les villes où se décide la protection de l'environnement actuellement, pis si on regarde sur la planète, c'est vraiment là où se prennent les décisions les plus importantes... élu 1 (1:19)

C'est pour ça que, et ça on se rend compte que quand le ministère de l'environnement, bon, fédéral, provincial, y font des choses importantes, mais dans le quotidien des gens là, ceux qui font le travail le plus important, ce sont les

## municipalités élu 7 (7:19)

Les élus parlent d'aménagements urbains qu'il est possible de mettre en place afin de modifier les effets des problèmes environnementaux en ville, la question du transport actif, des collectes de déchets, de la protection des berges, des espaces verts et la mise en place de toits verts sont les exemples qui *reviennent le plus*.

On densifie beaucoup, on veut faire protéger, on veut faire profiter les gens de la qualité de vie qui existe, et plus de gens vont en profiter justement parce qu'on bâtit en hauteur et on bâtit, parce que justement on laisse plus d'espace sur le sol pour être capables de profiter du vert et du bleu. Alors on, c'est tout un changement, c'est tout un changement de cap qu'on a tourné. Élu 14 (14:16)

Alors euh, on parle du transport actif, on parle de toutes ces façons de vivre moi je dirais plus correctement. Tsé je pense pas que t'épargnes l'environnement en mangeant mieux, tu t'épargnes ton corps à toi. Mais je veux dire, si tu vis correctement, si tu prends le transport en commun plutôt que la voiture quand tu peux pis ce genre de choses-là, ben là tu t'aides là mais t'aides tout le monde aussi, t'aides la Terre. Élu 7 (7:20)

L'élu 6 insiste sur la manière de penser en terme de quartier, de village, « small is beautiful » :

Y faut recréer les quartiers, les villages, qui ont un pouvoir d'action sur tout. Moi par exemple sur (arrondissement), quand je dis qu'y faut que les gens utilisent de moins en moins la voiture, je regarde pourquoi ils utilisent leur voiture. Ah, ils utilisent leur voiture parce que y a pas de garderie près de chez eux. Et parce que y a pas d'école secondaire près de chez eux. Et ces deux affaires-là m'échappent. C'est provincial, Mais moi je veux les récupérer. Je veux qu'on fasse un quartier aui a une capacité d'action environnementale, et pour ça d'agir à la source du problème, qui est les déplacements en automobile, pis la source du problème se règle en mettant une sorte de noyau villageois où tu peux aller chercher, couvrir l'ensemble de tes besoins en te déplaçant au minimum. Une fois que t'as ça dans le quartier, ben après ça je voudrais que la population participe à la gestion de cette garderie-là. Participe à la gestion des écoles secondaires, participe, que l'école secondaire par exemple soit ouverte, pis, j'ai vu ça en Espagne, que le gymnase, je vois pas pourquoi le gymnase soit fermé à l'école secondaire. Un gymnase appartient à la population. Un gymnase y devrait être à côté de l'école, pis petit vieux qui joue à la pétanque sur le terrain de l'école. Tsé c'est, y devrait pas y avoir une fermeture de l'école par son quartier. Le quartier gère en partie l'école, pis l'école appartient donc au quartier, euh, ses équipements appartiennent au quartier, etc. Donc, small is beautiful, c'est ça ma, mes enjeux

de gouvernance. Élu 6 (6:7)

L'Élu 11, au contraire pense que les solutions aux problèmes environnementaux doivent venir du niveau mondial. Les élus 7 et 8 évoquent aussi la nécessité de faire se rencontrer les États lors de réunions internationales afin de réfléchir et pallier aux problèmes environnementaux :

à mon avis l'environnement c'est un problème mondial, c'est pas local, on devrait trouver des solutions mondiales, puis si c'est peut donner de l'aide pour eux, mettre des euh, des solutions en place, c'est tout le monde qui doit mettre en place, parce que ce qu'on fait, c'est le meilleur, si les scientistes nous disent que ça c'est les décisions à faire, je pense que c'est ça la solution. Mais si le Québec continue à dépenser des milliards d'argent, puis même une petite ville, on peut doubler notre budget, mais c'est de l'argent gaspillé. Il doit y avoir une solution mondiale. Élu 11 (11:18)

Donc faut que l'État s'en occupe. Si l'État s'en occupe pas, y'a pas grand monde qui va s'en occuper. Nonobstant la conscience sociale, alors faut que l'État légifère, faut que l'État règlemente, y faut que les États aussi se concertent, hein, parce que la pollution de l'air c'est pas un réservé à un État, ça se promène, c'est transcontinental. Vous avez sûrement déjà entendu parler des pluies acides, hein, ça chauffe au charbon aux États-Unis et ça nous revient ici sous forme de pluies acides. Alors faut, c'est pour ça que les États doivent se concerter, parce que sinon, pas de frontières en environnement. Si nous au Canada on dit c'est fini le chauffage au charbon, pis que les États-Unis le principal de leur électricité vient du chauffage au charbon, tout revient ici, alors c'est pour ça que ça prend des conférences, pour que les États s'entendent, parce que nous on a bien beau règlementer, légiférer chez nous. Élu & (8:24)

La deuxième solution la plus évoquée est celle de la nécessaire éducation et sensibilisation des citoyens.

Oui mais, on n'aurait pas besoin de composter et de recycler autant, si à la base on changeait notre façon de consommer nos produits sur-emballés... élu 1 (1:20)

Les gens ne comprennent pas que investir dans le transport en commun ça va aider. Mais il faut investir. Comme si je prends nous à Montréal, si on prendrait toute l'argent qu'on va chercher en contraventions, en stationnement, les parcomètres, pis qu'on investirait dans le transport en commun, on ferait du vrai développement durable. Élu 10 (10:15)

Euh, l'éducation, pis aussi le partage, euh, c'est la base, tsé j'veux dire. Tsé, entre vous pis moi, y aurait tu pas plus heureux qu'un fermier de l'Ouest qui pousse du grain là, dans la Saskatchewan, en Alberta, où y a des prairies immenses, pis on

leur dit demain matin «un bushel de grain, au lieu de quatre piasses et 40, on vous le donne à huit piasses». «Ah!» Écoute, demain matin, y partirait le gars pis y dirait «aye, m'en va acheter chez Agrico des semences, pis m'en va acheter deux John Deere aditionnels, pis aye là j'en plante», pis là le blé pousse, ou l'avoine, ce que vous voulez là, pis là on le met sur les bateaux, pis le bateau Paul Desmarais, là c'est pu Desmarais c'est Paul Martin, envoye sur ses bateaux, pis là y s'en vont porter ça à travers le monde, et puis euh tout le monde est nourri! Alors la capacité de la Terre est là, c'est de l'organisation. Strictement de l'organisation, à mon avis. Je dis toujours à mon avis hein, parce que je suis pas la bible, je parle au mieux de ma connaissance. Élu 12 (12:25)

La troisième solution la plus évoquée est celle de la règlementation. C'est par la réglementation notamment au niveau de l'État que l'on peut trouver des solutions aux problèmes environnementaux.

l'État doit jouer un rôle majeur, en définissant les règles du jeu. Mais quand je parle des règles du jeu, c'est pas les règles de comment on transige, de comment je vais emprunter à la banque, quelle entreprise aura plus le droit que l'autre, c'est de dire; « Voici comment on doit protéger l'environnement, respecter l'environnement, comment on doit exploiter nos ressources en disant, ben, on a un nombre de ressources « xyz » dans tel secteur, ben, vous pourrez pas en exploiter plus que tant... », etc., etc. C'est à ce point de vue-là que l'État doit changer les règles, en disant, l'environnement doit être un principe fondamental dans le développement économique, où on ne peut pas nuire aux systèmes, je dirais, naturels qui est en place, on doit s'assurer de la pérennité, de la protection de l'environnement, et pour ce faire, voici les règles qu'on doit suivre, et, tout le monde est libre de pratiquer dans ce système-là, mais, tout en respectant ces règles-là. Moi je pense que l'État doit, plus que jamais, jouer ce rôle-là. Elu 1 (1:19)

Donc faut que l'État s'en occupe. Si l'État s'en occupe pas, y'a pas grand monde qui va s'en occuper. Nonobstant la conscience sociale, alors faut que l'État légifère, faut que l'État règlemente Élu 8 (8:24)

La question de la volonté politique des politiciens est très importante et c'est une solution évoquée par les élus :

Et donc, ça prend une volonté politique, parce que, la société dans son ensemble au Québec, ne changera les choses, tant qu'il n'y aura pas quelqu'un, en fait, le québécois attend toujours que quelqu'un d'autre prenne la décision à sa place. Elu 1 (1:30)

Il y a aussi des problèmes récurrents dent beaucoup de répondants parlent, c'est notamment les problèmes d'argent (élu 3). Un répondant donne l'exemple des villes défusionnées dont les taxes sont très élevées et qui doivent rendre 60% à la ville d'origine. Un autre fait état de mésententes entre les arrondissements, notamment sur des règlements (sur les punaises ou sur l'obligation de poser des toits blancs ou verts) (élu 4).

La cinquième solution la plus évoquée est enfin celle des changements nécessaires dans l'industrie. Deux répondants parlent de l'entreprise Cascades comme d'une entreprise qui est capable de montrer la voie d'un développement durable aux autres entreprises. Un autre évoque aussi l'entreprise St-Hubert.

vous avez des entreprises qui vont jouer le rôle de leader, prenons Cascade au Québec, qui a décidé d'être un leader au point de vue de la protection de l'environnement et de changer ses pratiques, et demeure toujours rentable et compétitif, ben, ça va avoir un impact sur la compétition. Et ça, l'entreprise privée, peut avoir un rôle à jouer, au point de vue de la régulation, pis au point de vue de la gouvernance, de façon générale. Si y'a des champions qui décident d'imposer au reste une façon de faire, ils sont créatifs, on va avancer. Mais y'en a très peu. Y'en a vraiment pas beaucoup, et c'est là, je pense, que l'État doit jouer un rôle, pour inciter justement des entreprises à devenir des leaders. Elu 1 (1:16)

Donc on crée de l'énergie respectucuse de l'environnement, euh, les grandes sociétés... pas d'État mais par exemple compagnies québécoises, qu'on pense je sais pas moi, Cascades, des compagnies comme ça euh, se donnent, se donnent de plus en plus un virage vert, adoptent des virages verts de plus en plus, donc j'ai l'impression que oui. Une entreprise peut croître, peut être compétitive, peut bien réussir, tout en adoptant des principes de base du développement durable. Je suis peut-être naïf... élu 15 (15:25)

Les élus 3 et 10 évoquent la solution technologique, soit faire de l'électricité avec du jus de déchets ou de l'hydrogène :

le jus des déchets, le lixiviat, et qui a été, qui rentre dans une entreprise qui est juste à côté, qui la fait bouillir, et qui réussit à en faire de l'électricité... élu 3 (3:17)

Euh, l'hydrogène elle est là, l'hydrogène, tout pays qui est sur le bord de l'eau, d'une source d'eau, peut produire de l'hydrogène. Hein! L'électricité. On peut produire de l'hydrogène. Pourquoi on n'en produit pas à profusion? Élu 10 (10:13)

Comme nous le constatons, les solutions amenées par les élus que nous avons interrogés

sont beaucoup d'ordre politique. Les solutions doivent venir de l'État qui réglemente, des Élus, notamment municipaux, qui doivent prendre à cœur les enjeux environnementaux et la question du local est très importante. Cependant, certains répondants évoquent aussi le secteur industriel qui doit s'améliorer ou faire preuve de leadership, et aussi les citoyens qui doivent reconnaître l'importance du local et se prendre en main pour changer leurs habitudes, leurs modes de vie.

Au-delà des solutions identifiées par les élus municipaux de notre échantillon, nous pouvons identifier les acteurs qui sont donc privilégiés pour répondre à la crise environnementale et aux enjeux environnementaux (tableau 14). Comme nous l'avons déjà souligné, les solutions doivent venir essentiellement des acteurs politiques (l'État ou les Élus municipaux ou les États qui se réunissent). En second lieux des citoyens qui doivent être sensibilisés, changer de mode de vie et se rendre compte des sacrifices et enfin des entreprises, qui devraient être proactives dans la protection de l'environnement.

Tableau 14: solutions identifiées par les élus municipaux

Élus	Mesures privilégiées	Acteurs privilégiés
Élu 1	Leadership des entreprises	État Élus municipaux
	Volonté politique Réglementation	Entreprises
	Rôle très important du local	
Élu 2	Réglementation Responsabilisation des citoyens	État Citoyens
	Volonté politique Investissements infrastructures transport actif	Élus municipaux
Élu 3	Aménagements urbains- transport actif Volonté politique	Élus municipaux
	Changements d'habitudes, campagnes de sensibilisation	Citoyens
	Technologie	Experts
Élu 4	Réglementation (à l'échelle de la ville)	État
	Aménagements urbains, espaces verts, transport en commun	Élus municipaux
Élu 5	Volonté politique Volonté individuelle Transport actif	Élus municipaux Citoyens
Élu 6	Décentralisation des pouvoirs Aménagements urbains	État
~ 5	Réglementation municipale Conscience environnementale	Élus municipaux
	Consommation locale/ transport minimal LOCAL	Citoyens
Élu 7	Sensibilisation Changements d'habitudes transport actif	Citoyens
Elu /	Technologie Gestion municipale	Élus municipaux État
	Conférences internationales entre les États	Experts
	Conferences internationales entre les Etals	· ·
4		Organismes internationaux
1000000	Réglementation Conférences internationales entre les États	État
	Investissements Volonté politique	Élus municipaux
		Organismes internationaux
Élu 9	RèglementationAménagements urbains ,	État Élus municipaux
	Sensibilisation Investissements des entreprises	Citoyens
		Entreprises
Élu 10	Technologie	Citoyens Élus municipaux
	Transport en commun	Organismes internationaux
Élu 11	Consommation locale	Citoyens Société
	Solutions mondiales	État
Élu 12	Éducation	Élus
	Partage des richesses	Citoyens
Élu 13	La population doit s'impliquer	Société
Élu 14	Aménagements urbains – densification	Élus municipaux
Diu 14		État
fu	Réglementation	
Élu 15	Aménagements – plan de DD	Élus municipaux
	LOCAL	
Élu 16	Changements industrie Réglementation	Entreprises État
	Activisme	Citoyens

### 4.9 Conclusions

Les élus que nous avons interrogés sont quasiment unanimes : il y a un problème avec l'environnement. Cependant, tous n'y accordent pas la même importance et d'aucun souligne qu'il ne faut pas le voir comme un problème, plus comme un sujet incontournable. Le sujet de l'environnement est un sujet important dans leur discours, c'est le quatrième mot le plus utilisé dans nos entrevues. Cela dit, lorsqu'on le met en perspective avec les autres codes des entrevues, on peut se rendre compte que ce sont d'abord les thèmes de l'économie, de l'État et de la société qui sont les plus importants et ensuite l'environnement.

Les élus sont concernés par les problèmes environnementaux au niveau local, la gestion des déchets et le recyclage sont des exemples concrets donc beaucoup parlent, et certains connaissent même des enjeux plus pointus comme par exemple celui les ilots de chaleurs en milieu urbain du à un manque d'espaces verts. Cependant, lorsque l'on regroupe les enjeux pas thèmes, celui des enjeux urbains ne représente que 11% des enjeux cités.

Les causes aux problèmes environnementaux sont de divers ordres, mais elles sont essentiellement humaines. Les quatre causes principales à la problématique environnementale sont la consommation, le développement, l'activité industrielle et les problèmes de gouvernance.

En ce qui concerne le développement durable, tous les élus connaissent l'expression. La presque totalité le définit en se basant sur les définitions institutionnelles de celui-ci. Deux seulement parlent essentiellement d'un développement durable qui doit s'occuper de la préservation des ressources naturelles et respecter la protection de l'environnement et un répondant refuse le terme. La Loi sur le développement durable n'est pas connue de tous les élus interrogés mais reçoit un accueil variable.

Pour presque la totalité de notre échantillon, il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais il est possible de concilier croissance économique et protection de

#### l'environnement.

Enfin, les solutions à la problématique environnementale doivent venir du niveau local. L'importance du niveau municipal en ce qui concerne l'enjeu environnemental est indéniable et revient beaucoup dans le discours de nos répondants. Les solutions résident ensuite dans la sensibilisation des citoyens, la réglementation, la volonté politique et les changements dans l'industrie.

Finalement, l'environnement est un sujet d'importance pour les élus municipaux de notre échantillon mais pas le plus important. Ils comaissent et identifient un très grand nombre d'enjeux et de problèmes environnementaux, et pour la plupart reconnaissent qu'il existe un problème avec l'environnement. Ils connaissent aussi le développement durable et se sont appropriés une définition très institutionnelle de celui-ci. Ils restent dans l'idée qu'il faut favoriser le développement économique et la croissance économique car quasiment tout notre échantillon pense qu'il est possible de concilier croissance économique et protection de l'environnement. Ce qu'il faut pour régler les problèmes environnementaux, notamment à l'échelle de la ville, c'est de meilleures pratiques politiques, de gouvernance et une volonté politique des élus, comme une plus grande considération de l'environnement par les entreprises et les citoyens. La rédaction des plans de développement durable par arrondissement est aussi une bonne manière pour eux de s'approprier le terme de développement durable et d'appliquer des actions concrètes au sein des différents arrondissements.

#### **CHAPITRE V**

# LE DISCOURS DES ÉLUS MUNICIPAUX SUR L'ENVIRONNEMENT UNE PERSPECTIVE COMPARATIVE

## 5.1. De la reconnaissance du problème environnemental

C'est indéniable, pour une majorité des dirigeants d'entreprises comme des élus politiques, il existe un problème avec l'environnement. Ils sont 60% des dirigeants d'entreprises, 70% des élus provinciaux et 87.5% des élus municipaux à dire qu'il existe un problème avec l'environnement; un problème important, voire le plus important. De prime abord, il semble que ce sont les élus municipaux qui pensent le plus qu'il existe un problème avec l'environnement. Cela dit, nous pouvons remarquer de fortes nuances dans la description de ce problème. La figure 12 nous montre une comparaison de la description de la problématique environnementale chez les dirigeants, les élus provinciaux et les élus municipaux. 20% des dirigeants pensent qu'il n'y a pas de problème avec l'environnement, 30% chez les élus provinciaux et 12,5% pour les élus municipaux.

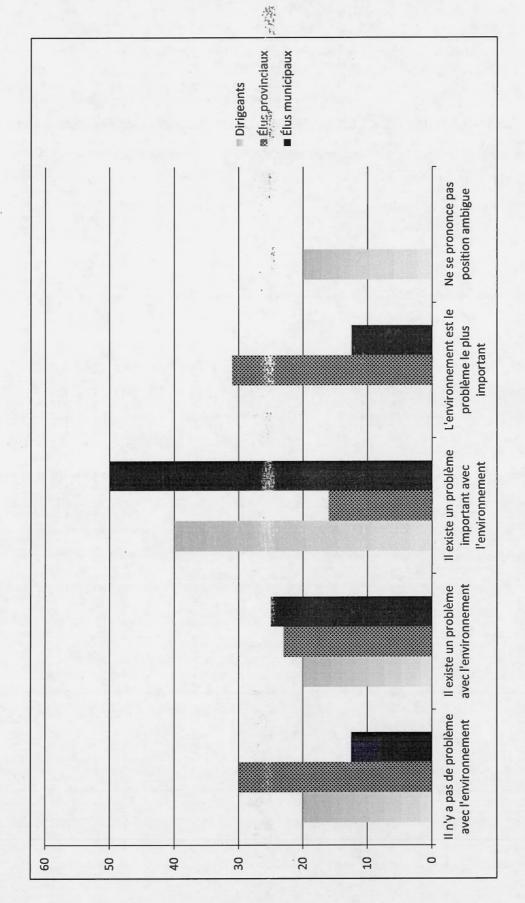


Figure 12 Comparaison de la description de la problématique environnementale chez les dirigeants et les élus

Le taux d'élus provinciaux ne trouvant pas qu'il existe un problème avec l'environnement est plus élevé que chez les dirigeants et chez les élus municipaux. Ce résultat nous semble vraiment élevé pour des personnes au pouvoir. Il est intéressant de noter que les dirigeants ne sont que 20% à penser qu'il n'existe pas de problème avec l'environnement (mais il faut noter que 20% de l'échantillon a aussi une position ambiguë ou ne répond pas).

Pour les répondants qui pensent qu'il existe un problème avec l'environnement les réponses sont uniformes pour nos trois populations étudiées et se situent autour de 20%. La moitié des élus municipaux pensent qu'il existe un problème important avec l'environnement et 40% chez les dirigeants. Pour les élus provinciaux, ce pourcentage est plus petit et se situe autour de 17,5%. Finalement, plus de 30% des élus provinciaux pensent que l'environnement est le problème le plus important, contre plus de 10% pour les élus municipaux. Ce sont les élus provinciaux qui pensent le plus que le problème de l'environnement est le problème le plus important de tous.

Nos résultats nous montrent que dans l'ensemble, une grande partie des dirigeants comme des élus provinciaux et des élus municipaux reconnaissent l'existence d'un problème avec l'environnement, mais qu'une partie non négligeable de l'échantillon ne pense pas qu'il existe un problème avec l'environnement. L'environnement est un problème important pour la moitié des élus municipaux et le problème le plus important pour un tiers des élus provinciaux.

Ces résultats sont intéressants car les élus politiques interrogés ne semblent pas réellement plus sensibles à l'environnement que les dirigeants d'entreprises, mais la description du problème environnementale varie et il y a de toute évidence plus d'élus provinciaux et municipaux qui pensent que l'environnement est le plus grand problème. Par contre, en ce qui concerne la description de la problématique environnementale telle quelle, les dirigeants sont en mesure de nommer moins de

problèmes particuliers que les élus politiques et les élus municipaux sont ceux qui sont capables de nommer le plus de problèmes environnementaux (67 enjeux contre 14 pour les dirigeants et 32 pour les élus prévinciaux). La description du problème varie entre les dirigeants et les élus politiques. Les élus politiques connaissent donc mieux les problèmes de l'environnement et ses enjeux que les dirigeants d'entreprise qui en avaient une vision superficielle (Gendron, 2001, 2006). Comme on peut le voir à la figure 13, les thèmes donnés par les élus politiques des deux niveaux de gouvernement sont sensiblement les mêmes, soit les changements climatiques et leurs conséquences, l'énergie et les transports, la biodiversité et les ressources naturelles, les enjeux humains, la santé et la pollution, les déchets et l'eau. Les élus municipaux évoquent aussi sans surprise des enjeux urbains. Les thèmes environnementaux les plus cités par les élus politiques sont des thèmes qui ont de fortes répercussions dans l'actualité (changements climatiques, problèmes des transports, demande énergétique, perte de la biodiversité), le problème de l'eau n'est étonnement pas très cité.

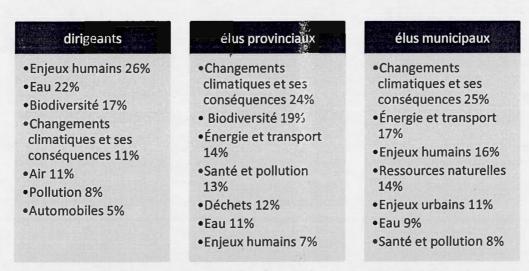


Figure 13: les thèmes environnementaux dans le discours des dirigeants d'entreprises et des élus politiques

Les thèmes environnementaux identifiés par les dirigeants d'entreprises sont assez différents : ils parlent plus des enjeux humains, de l'eau, de la biodiversité, des

changements climatiques, de l'air, de pollution et des automobiles. Nous devons garder en tête que ces données ont été récoltées il y a une dizaine d'années, quand certaines problématiques étaient mois médiatisées, que la population en général était moins consciente aussi et les jeunes moins sensibilisés à l'école par exemple. Il est possible que les moyens par lesquels les dirigeants et les élus politiques se renseignent sur les enjeux environnementaux soient différents. La question de la problématique environnementale a évolué depuis quelques années mais force est de constater qu'encore un nombre non négligeable des élus que nous avons interrogés ne considèrent pas qu'il faille parler de problème avec l'environnement.

Ainsi, il nous a semblé tout à fait pertinent de se demander ce que pensent les élus municipaux montréalais de la problématique environnementale, car étant donné qu'ils sont ceux qui mettent en place les actions politiques au sein des arrondissements, leurs connaissances en la matière doivent avoir des influences sur leurs actions. Or, les connaissances des élus municipaux sont grandes certes, mais reste aussi générales dans le sens ou ce sont essentiellement les enjeux les plus médiatisés que l'on retrouve dans leurs discours. Nos répondants connaissent bien la problématique environnementale et presque tous reconnaissent l'existence d'un problème. Ils sont en mesure d'identifier un très grand nombre d'enjeux et de problèmes environnementaux et sont de toute évidence, sensibles aux problèmes de l'environnement. Les représentations sociales de l'environnement des élus municipaux sont en lien avec la médiatisation de certains enjeux que l'on peut qualifier d'emblèmes environnementaux.

Une représentation sociale est à la fois une forme de connaissance socialement élaborée et permet la construction d'une réalité commune à un ensemble social. Elle est aussi un système d'interprétation guidant notre relation avec le monde et avec les autres et organisant les conduites et les communications sociales (Jodelet, 1989). La représentation sociale n'est pas le simple reflet de la réalité, elle est une organisation

signifiante (Abric, 2011). Une représentation sociale influence l'action (Moscovici, n1989; Gendron, 2006). Or si la médiatisation met en place des représentations limitées, partielles et éloignées des enjeux urbains, pour les élus municipaux, il faut peut-être s'attendre à peu d'actions concrètes vis-à-vis de l'environnement.

### 5.2. Les causes de la crise environnementale : essentiellement humaines

Les dirigeants donnent plusieurs causes aux problèmes environnementaux, que l'on peut regrouper en trois perspectives soit le problème de la surpopulation et de la croissance démographique, ensuite les déficiences de la gouvernance et enfin la question des valeurs. Les élus provinciaux attribuent eux aussi plusieurs causes à la problématique environnementale, qu'on peut classer en six catégories soit l'exploitation et l'épuisement des ressources, les problèmes de gouvernance, la surconsommation, la production industrielle, le développement et enfin la croissance économique. Enfin, les élus municipaux évoquent quatre causes principales à la problématique environnementale qui sont la consommation et le mode de vie occidentale, le développement, l'activité industrielle et les problèmes de gouvernance. Ces causes sont identifiées dans la figure 14: En ce qui concerne les causes, les dirigeants en évoquent trois et il est significatif de noter qu'ils évacuent la production ou l'activité industrielle des causes des problèmes avec l'environnement alors que les élus politiques l'évoquent. Les causes données par les élus provinciaux et municipaux sont assez similaires et regroupent les problèmes de développement, d'exploitation des ressources, de consommation, de production industrielle et les problèmes de gouvernance. Les élus provinciaux sont les seuls à évoquer la croissance économique comme cause du problème environnemental.



Figure 14: les causes de la crise évoquées par les dirigeants et les élus politiques

Les causes de la crise sont humaines dans tous les cas, mais varient selon les groupes étudiés. Il semble indéniable que pour les élus politiques, c'est le mode de vie occidental, le système de consommation à l'occidental, basé sur la croissance économique, le développement, l'activité industrielle mal contrôlée qui causent du tort à l'environnement. Nous l'avons vu, les villes causent de nombreux problèmes environnementaux et peuvent en aggraver d'autres. Or les élus municipaux, n'évoquent pas le problème des villes en tant que tel ni ne parlent de la ville comme entité créatrice de problèmes environnementaux.

Au regard de ces résultats, il nous semble d'autant plus pertinent d'étudier comment les dirigeants d'entreprises et les élus politiques définissent le développement durable qui comme nous l'avons dit dans nos premiers chapitres a été la solution dominante à partir des années 70 pour prendre en considération les problèmes de l'environnement, à l'échelle internationale, comme étatique, et aussi municipal. Or, comme le développement durable est un terme très utilisé ces derniers temps, dans les rapports gouvernementaux comme les rapports d'entreprises, nous nous sommes demandés comment les élus politiques définissent ce terme, et nous allons tacher de comparer ces résultats avec les définitions des dirigeants d'entreprises.

5.3. D'une définition institutionnelle du développement durable et de ses implications

En ce qui concerne le développement durable, sa définition varie énormément entre les différents répondants. Les dirigeants le définissent avec une variation autour des définitions institutionnelles que l'on a déjà définies, d'autres intègrent le paramètre écologique, et enfin plus de la moitié ce l'échantillon évacue totalement la problématique environnementale. Cela dit, aucun dirigeant d'entreprise ne rejette l'expression développement durable ou ne la juge négativement. Tous les élus provinciaux connaissent l'expression développement durable, l'envisagent de manière positive et certains l'estiment même incontournable. Sa compréhension varie entre une définition institutionnelle large qui englobe l'équité intergénérationnelle et l'articulation entre les pôles économique, social et environnemental, et une définition réduite au respect de l'environnement. Parmi l'ensemble des définitions énoncées, la combinaison de l'idée d'un équilibre entre le social, l'économique et l'environnemental ainsi que l'idée d'équité intergénérationnelle est celle qui prime, suivie de l'idée d'équité intergénérationnelle. Il n'en reste pas moins que les élus provinciaux envisagent le développement durable comme une forme de développement qui n'exclut pas l'idée de croissance et qui s'avère difficile à opérationnaliser. En effet, tous ne sont pas en mesure d'expliquer comment atteindre un développement durable au-delà de la nécessité d'équilibrer les composantes sociale, environnementale et économique. Tous les élus municipaux que nous avons interrogés connaissent aussi l'expression développement durable et en donnent une définition claire. Tout notre échantillon connaît le terme et le juge positivement sauf un qui le rejette et refuse de le définir (par refus pour le terme qu'il juge marketing, de toute évidence pas parce qu'il ne connait pas le terme car son discours prouve qu'il effectue au quotidien des pratiques au sein de sa mairie que l'on pourrait juger de l'ordre du développement durable). Presque la totalité de l'échantillon le définit en se basant sur les définitions institutionnelles de celui-ci (13 répondants sur 16). C'est donc une définition institutionnelle du développement durable qui prévaut dans le

discours des dirigeants comme des élus politiques, et il est sans conteste un terme jugé favorablement par presque tous nos répondants.

Le développement durable est important dans le discours des dirigeants d'entreprises et dans celui des élus politiques. C'est un terme qui est jugé favorablement presque à l'unanimité par ceux qui connaissent le terme. Cependant, plus de la moitié des dirigeants d'entreprise avaient une vision conservatrice du terme (définition qui ne fait même pas état de l'environnement) et cette vision ne se retrouve pas chez les élus politiques. Les élus politiques, provinciaux et municipaux oscillent entre une vision modérée et une vision progressiste du développement durable. La compréhension du développement durable est donc plus fine chez les élus politiques. Cela étant dit, pour la plupart de nos répondants, le développement économique et la croissance sont des éléments qu'il faut préserver. Le développement durable permet de prendre en considération la protection de l'environnement et le bien être social tout en continuant à faire croitre l'économie. Ce qui est assez paradoxal avec le fait que certains élus provinciaux ont évoqué la croissance économique comme une cause de la problématique environnementale. Nous verrons plus loin ce que pensent alors les dirigeants et les élus politiques des liens entre l'économie et l'environnement.

Le développement durable se voulait une solution internationalement reconnue comme capable de résoudre les problèmes de la planète, d'éradiquer la pauvreté et les problèmes d'inégalités. Nous avons aussi vu que par le biais des Agendas 21 locaux, les villes pouvaient prendre la tête de file des acteurs luttant contre les problèmes de la planète. Nous constatons que le développement durable fait partie des représentations sociales des élus politiques et notamment des élus municipaux mais aucun ne mentionne les Agendas 21, ou quartiers 21 ici à Montréal. Les élus municipaux sont en mesure de définir clairement le terme, sa définition institutionnelle, mais ne connaissent pas forcément les applications de celui-ci au niveau municipal à part en ce qui a trait à la rédaction des plans de développement

durable.

Pour un grand nombre d'élus, la vision à court terme est nocive et il s'agit de penser au-delà de son mandat, de sa génération. Les élus municipaux, de par leur fonction, sont au centre des décisions et presque tous reconnaissent le rôle très important des villes et du municipal pour solutionner les problèmes environnementaux, qu'ils soient locaux ou mondiaux. De plus, ces enjeux doivent être étudiés et appréhendés en réfléchissant sur le long terme, ce que les élus politiques ne semblent pas faire, même si beaucoup parlent des générations futures. Nous remarquons une reconnaissance de l'impossibilité de régler le problème en un mandat, mais les actions sur le long terme se font attendre. Ils le reconnaissent et le dénoncent, mais ne font pas plus.

## 5.4. Que pensent les élus politiques de la Loi sur le développement durable?

La Loi sur le développement durable du Québec est effective depuis 2006. Nous avons fait le choix de poser une question aux élus politiques en regard de cette loi, à savoir s'il la connaisse et ce qu'ils en pensent. Cette question a été posée aux élus provinciaux et municipaux seulement puisque la Loi est ultérieure à l'étude de Corinne Gendron sur le discours des dirigeants.

La presque totalité des élus provinciaux connaissent la loi et elle suscite des commentaires favorables de la part d'à peu près tous les élus qui la connaissent. Mais cette perception favorable semble s'arrêter au texte de la Loi, car on estime que la Loi n'a malheureusement rien changé. On lui reproche de ne pas « instrumenter les choix », de « ne pas avoir de dents », et le fait que les principes de développement durable ne s'appliquent pas aux décisions politiques. Bref, beaucoup reste à faire pour que la loi ne soit pas que symbolique. C'est pourquoi elle était nécessaire, mais on

estime aussi qu'elle est appelée à évoluer. Au contraire, la Loi sur le développement durable ne fait pas l'objet d'un consensus au niveau des élus municipaux. Tout d'abord, six répondants soulignent qu'ils ne connaissance pas la loi, ou alors qu'ils ne l'ont pas lue. En fait, parmi ceux qui disent ne pas connaitre la loi, tous connaissent l'implication de celle-ci dans la réalisation d'un plan de développement durable pour l'arrondissement. Des répondants sont sceptiques vis-à-vis de cette loi et la jugent négativement : « vœux d'intentions » « pas très solide » « la raison pour laquelle j'y crois pas, c'est juste qu'y a jamais personne qui est passé de la parole aux actes » « le gouvernement actuel ne montre aucune volonté de quoi que ce soit ». Cependant, l'aspect de contrainte de la loi est jugé favorablement. C'est-à-dire que même si sa non application n'entraine pas de sanction, le fait qu'elle mette le doigt sur la problématique environnementale et la possibilité d'agir est positif.

La loi sur le développement durable s'adresse à l'administration publique québécoise et a pour but de mettre en place une opérationnalisation du développement durable. Elle engage les ministères et les organismes à identifier les actions qu'ils comptent mener afin d'atteindre les objectifs gouvernements en matière de développement durable et à rendre compte chaque année des résultats de la démarche. Cette démarche n'oblige pas l'obtention de résultats. L'administration doit aussi mettre en place une stratégie de développement durable qui doit préciser les enjeux, les orientations, et les objectifs en matière de développement durable. Elle doit aussi comprendre des mesures d'informations. Cela dit, la stratégie ne comporte pas d'échéancier précis et n'entraine pas de sanction si elle n'est pas respectée. Le suivi de la mise en œuvre du développement durable dans l'administration est rendu possible par la rédaction de rapports annuels et par la création de listes d'indicateurs.

Globalement, il semble y avoir consensus chez les élus politiques sur le fait que la loi n'a pas réellement changé les choses au sein de l'administration en matière de mise en place concrète d'actions de développement durable. Son existence a été efficace pour mettre la lumière sur les problèmes subiz par l'environnement et sur la nécessité d'agir mais vu que le non-respect de la loi n'entraine pas de sanctions, finalement ses bénéfices restent assez superficiels. L'aspect de contrainte, au regard de la rédaction des plans de développement durable, est jugé favorablement par certains élus municipaux. Élus provinciaux comme élus municipaux reconnaissent qu'il fallait une loi pour éclairer le problème, mais que finalement celle-ci ne change pas les actes concrets.

Nous remarquons une inadéquation entre les problématiques locales telles que décrites par les élus et les enjeux nationaux (comme le questionnement sur l'énergie à l'échelle du Québec par exemple). La mise en place d'un réel développement durable au niveau municipal nécessite un changement dans les mentalités et des élus plus « verts » car l'importance du local est prouvée dans la mise en place d'un développement urbain durable. La Loi sur le développement durable a peut être changé les choses, la manière de penser les enjeux environnementaux. Pas tous les élus connaissent la loi sur le développement durable, et celle-ci reçoit un accueil variable. Cependant, cela n'empêche pas le fait que plusieurs mairies d'arrondissement ont été proactives en matière d'environnement et dans la rédaction de plan de développement durable. Beaucoup savent qu'ils doivent rédiger un plan de développement durable et beaucoup trouvent cela intéressant et instructif de se pencher sur les actions environnementales des mairies.

## 5.5. Économie et environnement, la croissance économique incontestée

Les dirigeants d'entreprises estiment de manière quasiment unanime qu'il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais qu'il n'y a pas de contradiction

entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Une majorité d'élus provinciaux estiment qu'il n'y a pas de contradiction entre la croissance économique et la protection de l'environnement. Les autres jugent qu'une telle contradiction existe, ou encore qu'il faut faire les choses autrement. Les avis sur la conciliation de la protection de l'environnement et la croissance économique sont assez unanimes chez les élus municipaux, il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais il est possible de concilier croissance économique et protection de l'environnement grâce à la voie du développement durable. Il ne faut pas mettre un frein à la croissance, mais favoriser la protection de l'environnement et savoir concilier les deux.

En ce qui concerne les liens existants entre l'économie et l'environnement, la presque totalité des acteurs interrogés sont unanimes : il existe une tension entre l'économie et l'environnement mais il est possible de concilier croissance économique et protection de l'environnement. Nous faisons le constat que dans la sphère économique des dirigeants d'entreprise comme dans la sphère politique des élus provinciaux et municipaux on ne remet pas en cause la croissance économique, qui peut aller de pair, voir même aider, la protection de l'environnement (figure 15).

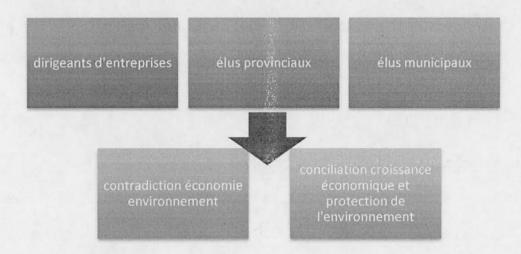


Figure 15: les relations de l'économie et de l'environnement

Il est tout de même notable que presque tous nos répondants ne remettent pas en cause l'idée de croissance économique. Or nous en avons parlé, l'idée de croissance économique illimitée est incohérente avec les ressources naturelles planétaires qui sont limitées. Le discours sous-tend l'actio. et si les élus politiques, comme les dirigeants d'entreprises ne voient pas le problème avec la croissance économique illimitée, comment ils vont pouvoir mettre en place des réelles mesures capables de prendre en considération les problèmes causés par ce système sur la planète. Le système économique de surconsommation est pointé du doigt par certains élus, tout comme l'activité industrielle mais pas la croissance économique. Il existe apparemment une impossibilité d'envisager une réduction/diminution/stagnation économique pour donner préséance à l'environnement, une prédominance de la croissance économique:

- La prédominance de la « consommation » comme source d'enjeux environnementaux serait une piste à explorer : s'agit-il d'un désintéressement, d'une excuse toute faite pour justifier l'inaction à l'échelle locale? Ou pour renforcer les mécanismes environnementaux en place ou aisé à implanter (recyclage/compostage)
- La réduction des collectes de déchet de 2 à 1 par semaine entre dans cette rhétorique sans pour autant adresser l'enjeu lui-même de la consommation.

Nous allons donc dans un dernier temps, étudier les solutions identifiées par les dirigeants comme les élus politiques, qui peuvent aussi nous apprendre un peu plus sur les représentations de l'environnement de ceux-ci.

# 5.6. Quelles solutions envisager à la crise environnementale?

Pour plusieurs dirigeants, les solutions identifiées résident d'abord dans la nécessité de se doter de normes et d'une réglementation au niveau de l'État. Ils envisagent donc

la solution au problème de l'environnement dans une perspective de gestion publique. Deuxièmement ceux-ci pensent que la solution va venir d'une sensibilisation accrue des citoyens comme des consommateurs. Finalement, la solution technologique est envisagée pour résoudre les problèmes environnementaux (voir figure 16). Les solutions évoquées par les élus provinciaux concernent tout d'abord la réglementation, puis la technologie, les énergies renouvelables, l'implication de l'État, le ralentissement de la croissance et enfin l'éducation et la conscientisation. Enfin, pour les élus municipaux, l'importance du niveau municipal en ce qui concerne l'enjeu environnemental est indéniable et revient beaucoup dans le discours de nos répondants. Les solutions résident dans les aménagements urbains, la sensibilisation des citoyens, la réglementation, les changements dans l'industrie et la volonté politique.

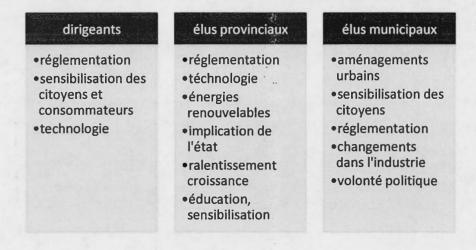


Figure 16: les solutions évoquées par les dirigeants et les élus

Les solutions identifiées par les dirigeants et les élus politiques varient entre les acteurs mais deux solutions font consensus : ce sont la réglementation et la sensibilisation des citoyens et des consommateurs. L'État et les citoyens semblent être pour les dirigeants comme pour les élus des acteurs primordiaux dans la résolution des problèmes environnementaux.

Nous voulions étudier le discours sur l'environnement et le développement durable d'élus municipaux montréalais puis le comparer à ceux d'élus provinciaux et de dirigeants d'entreprises car il est nécessaire d'étudier comment les décideurs définissent l'environnement et ses problèmes et comment ils définissent les enjeux, les solutions envisagées et les actions entreprises car « l'influence des représentations sociales dans le développement des connaissances, prises de position et décisions a été démontrée, d'un point de vue historique et actuel, par plusieurs recherches » (Jodelet, 1989). Une des voies pour identifier et pallier les difficultés auxquelles se heurte cette coordination consiste à explorer les représentations orientant l'action et les réponses de ces agents. Les représentations éclaireront sur l'état des connaissances, sur les conceptions et prises de positions tributaires de l'histoire politique, idéologique et scientifique du domaine de l'environnement, comme sur les dimensions imaginaires que ses enjeux publics et privés mobilisent (Jodelet et Scipion, 1992).

Nous l'avons vu l'environnement représente une part importante du discours des élus politiques, et même des dirigeants mais sa compréhension et sa description varient entre les dirigeants et les élus politiques. L'environnement ne semble tout de même pas au centre des discours, au noyau des représentations sociales. Les représentations sociales de l'environnement des élus politiques, provinciaux et municipaux sont assez semblables. Tous ont une vision du développement durable institutionnelle, reconnaissent pour la plupart qu'il existe un problème avec l'environnement et sont en mesure de décrire un grand nombre d'enjeux. La description du problème est plus poussée chez les élus politiques que chez les dirigeants. Mais le discours des élus municipaux et des élus provinciaux rejoint celui des dirigeants quand il s'agit de parler des liens entre l'économie et l'environnement. Les répondants des trois études presque à l'unanimité ne pensent pas qu'il existe une contradiction fondamentale entre la croissance économique et la protection de l'environnement.

Il nous semble alors important de souligner l'importance de la rhétorique symbolique entourant les actions. Dans le discours des élus municipaux que nous avons interrogés, comme dans celui des dirigeants d'entreprises et des élus provinciaux, l'environnement se soumet à l'économie ou se fond au social, dans une visée de capital sympathique. L'environnement et le développement durable deviennent une entrée symbolique vers un discours électoraliste. Ceci peut s'expliquer en partie par le caractère flou et malléable et les différentes versions (conservatrice/modérée/progressiste) du concept de développement durable.

Finalement, à la lumière de nos résultats sur la vision de l'environnement d'élus municipaux montréalais comparés avec les résultats des discours sur l'environnement d'élus provinciaux et de dirigeants d'entreprises, il nous est possible de réfléchir à notre hypothèse. Nous avions émis l'idée d'une plus grande diversité dans les représentations sociales de l'environnement et du développement durable des élus politiques, notamment municipaux ainsi qu'une plus grande sensibilité vis-à-vis de l'environnement et des problématiques environnementales chez les élus municipaux.

Les élus politiques, notamment les élus municipaux, sont en mesure de décrire plus finement les problèmes et les enjeux environnementaux que les dirigeants d'entreprises et semblent donc plus sensibles à l'environnement. Il ressort de notre étude que les élus politiques reconnaissent autant mais pas d'avantage l'existence d'un problème avec l'environnement que les dirigeants d'entreprises. Aussi, les élus municipaux et provinciaux ont un discours fort similaire vis-à-vis des causes et solutions aux problèmes environnementaux. Ce discours démontre une plus grande connaissance du problème que les dirigeants. Cela dit, il est important de souligner que le discours économique, en regard de la croissance économique, est similaire chez les élus politiques, municipaux, provinciaux que chez les dirigeants d'entreprises. Le discours économique en faveur de la croissance économique a donc pénétré aussi la sphère politique. Le discours sur l'environnement et plus

particulièrement sur le développement durable reste important chez les élus politiques, mais reste à découvrir s'il s'agit simplement d'un discours électoraliste ou s'il démontre un réel intérêt et une volonté de changements pour la classe politique.

## CONCLUSION

« ... l'importance du quartier et du village est immense car ce n'est qu'à ce niveau que des relations durables et profondes entre les citoyens peuvent s'établir. C'est aussi la seule entité sociale dans laquelle le citoyen peut se forger des moyens de participer aux décisions collectives qui concernent son cadre de vie journalier ».

Michel Jurdant

Les problèmes environnementaux sont mondiaux. Ils demandent pour être résolus (ou à tout le moins être ralentis) des changements radicaux de comportements et des solutions innovantes. Ils demandent aussi et surtout, plus qu'une prise de conscience généralisée, selon nous déjà amorcée, un changement de mentalité dans la manière d'appréhender l'environnement. En effet, l'environnement ne peut pas juste faire partie d'un panel de discours tantôt électoraliste, alarmiste, décourageant ou encore économiste.

Nous avons tout d'abord dressé le portrait global des problèmes environnementaux et des changements subis actuellement par notre planète. Ces problèmes, aggravés par les changements climatiques, deviennent de plus en plus importants à mesure que la population grandit et que les demandes en ressources augmentent. Il est vrai que les ponctions sur les ressources planétaires ne cessent d'augmenter, de manière non soutenable pour les écosystèmes. De plus, des études scientifiques récentes prévoient une crise écologique mondiale dans quelques dizaines d'années si nous ne faisons rien. Dans un deuxième temps, nous avons vu que les problèmes environnementaux sont accentués dans les villes, l'humanité ayant fait des établissements urbains son principal milieu de vie. Il devient donc aussi nécessaire et important de se questionner sur nos modes de vie en ville, et sur les incidences que ce choix de vie a sur les écosystèmes.

Dans ce mémoire, qui s'insère dans un projet de recherche plus large, nous avons fait le choix d'étudier la vision de l'environnement d'élus municipaux montréalais. Il nous est apparu au cours de la recherche que la meilleure manière d'obtenir le portrait de la vision d'une population choisie était celle de l'analyse de discours, grâce notamment à la réalisation d'entrevues semi-directives. Nous avons choisi l'étude des représentations sociales afin d'obtenir un portrait du discours des élus municipaux que nous avons interrogés. Nous avons mis en lumière que les élus municipaux ont une grande connaissance du problème et des enjeux environnementaux globaux; ceux-ci étant capables d'énumérer un nombre très élevé de problèmes environnementaux. Ils reconnaissent pour la plupart l'existence du problème environnemental et sont en mesure d'identifier des causes et aussi des solutions au problème. Cela dit, l'environnement ne semble pas être au cœur de leurs représentations sociales. Ils ont aussi une vision du développement durable institutionnelle ce qui doit avoir des incidences sur la manière de mettre en place des actions. Nous avons mis en perspective le discours sur l'environnement et sur le développement durable d'élus municipaux montréalais avec celui d'autres personnes influentes socialement, soit des élus provinciaux et des dirigeants d'entreprises.

L'État est l'institution élue qui doit diriger, prendre des décisions aptes à concilier les besoins et à résoudre les problèmes de tous les pans de la société. Nous l'avons vu, l'État n'est cependant pas la seule institution apte à régler des problèmes, à prendre des décisions, et à agir. Nous avons fait le constat que la gouvernance de l'environnement doit être la résultante de la coopération de plusieurs acteurs, État, société civile, acteurs privés, ONG et groupes de pression. Or, au Canada, les exemples sont nombreux, anecdotiques parfois, mais surtout symptomatiques d'un gouvernement qui préfère favoriser le développement économique à tout prix. Citons les coupures financières dans les budgets de certains ministères et organismes non gouvernementaux qui s'occupent des problèmes de l'environnement; le bannissement du mot environnement sur le site d'environnement Canada à la section météorologie;

le retrait du protocole de Kyoto; la très récente loi fédérale omnibus C38 adoptée en juin 2012 qui modifie notamment la loi sur les pêches et la protection de certains cours d'eau. Ces faits nous poussent à croire que l'environnement n'est pas encore en tête des préoccupations de notre gouvernement; l'exploitation des gaz de schiste, celle des sables bitumineux, les pipelines, l'uranium du Nord, le nickel, le zinc, les terres rares, oui; la protection de l'environnement, non. Le discours est là, pas les actes.

Il nous semble important, urgent, qu'au-delà du discours il va falloir prendre des engagements réalistes sur le long terme en ce qui concerne les problèmes environnementaux pour réaliser un projet politique et social soucieux et respectueux de l'environnement. Nous pensons que les acteurs politiques municipaux doivent prendre des engagements sérieux, sur le long terme, en matière de protection de l'environnement. Presque trivialement, nous pourrions dire que l'on ne voit pas l'environnement, sans avoir chaussé les lunettes de l'environnement.

Nous affirmons que c'est surtout en terme d'aménagements, d'éducation des citoyens, de gouvernance partagée et horizontale, de volonté politique qu'il va être possible de faire de Montréal une ville pleinement écologique. Nous pensons comme Michel Jurdant que les villes peuvent et doivent représenter des modèles de vie innovateurs et respectueux des écosystèmes. Nous pensons aussi aux regroupements de citoyens qui se questionnent sur leur ville et leur quartier, comme les citoyens de Villeray en transition par exemple; nous pensons à toutes les initiatives citoyennes innovantes et inspirantes. Mais cela plait-il aux élus? Devraient-ils participer aux rencontres? C'est certain qu'il faut ouvrir plus ce genre d'initiatives et organiser des partenariats entre les citoyens, les élus, les entreprises locales finalement entre tous

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Cette phrase, anecdotique reprend l'image utilisée par Jean-Michel Saussois, qui paraphrase luimême Romain Lauder qui dit qu'on ne voit pas la religion si l'on n'a pas chaussé les lunettes de la foi.

les acteurs des collectivités. Il nous faut penser à des manières d'envisager l'environnement au-delà des problèmes, des enjeux emblématiques et médiatiques, à des enjeux plus ancrés dans la réalité quotidienne des gens. Des tables de concertation entre élus municipaux, citoyens, étudiants, emperts, groupes de pression doivent se mettre en place et se multiplier afin de dépasser les clivages entre tous les pans de la société et réussir à bâtir ensemble un avenir en ville soutenable et agréable pour tous.

### **ANNEXES**

Schéma d'entrevue utilisé.

0. Remerciements, explication de la recherche, enregistrement, confidentialité et anonymat

Cette recherche porte sur le développement du Québec. Comme politicien, vous jouez un rôle de premier plan à cet égard. Comment voyez-vous le rôle, non seulement du gouvernement, mais de l'État dans son sens abstrait par rapport au développement du Québec, à la société québécoise, à l'économie

1. Comment définissez-vous le rôle de l'État par rapport à :

La société

Sur la scène nationale?

Sur la scène internationale?

Le rôle par rapport au développement du Québec

Quels sont à votre avis les grands enjeux de gouvernance actuellement ?

Quel est le rôle de l'État par rapport à l'économie et les entreprises

2. Pour vous, qu'est-ce qu'une entreprise?

Questions d'éclaircissement : une machine, une organisation, un réseau, un gouvernement ?

Pourquoi existe-t-elle ? Finalité, ses objectifs, sa fonction, fonctionnement

Distinction entre les grandes entreprises et les PME, entre les entreprises et les associations.

3. Comment définissez-vous le marché?

Questions d'éclaircissement : Quelles sont ses règles de fonctionnement ? Comment est-il structuré ? Y a-t-il des acteurs clefs et quels sont-ils ?

Comment voyez-vous les relations entre les entreprises (transaction, compétition, coopération) ?

Questions d'éclaircissement : relations PME/GE/Consommateur

6. Que pensez-vous de:

La mondialisation

La déréglementation

Le Québec inc.

Le rapport économie société

Quels sont les problèmes auxquels on fait face actuellement?

Pourquoi? Solutions?

7. Pour vous, y a-t-il un problème avec l'environnement?

Quels sont à votre avis les problèmes environnementaux les plus importants?

À votre avis, comment pourrait-on régler les problèmes environnementaux ?

Existe-t-il une tension entre économie et environnement. Croyez-vous qu'il y a une incompatibilité entre la croissance économique et la protection de l'environnement?

Avez-vous déjà entendu parler de développement durable ?

Qu'est-ce que cela veut dire/évoque pour vous ?

8. Oue pensez-vous des groupes de pression

de la gestion participative : à l'interne (syndicats), à l'externe (groupes sociaux et environnementaux)

- 9. Quelle est votre vision de l'avenir?
- 2. Cheminement personnel

Formation, âge, cheminement

Vous destiniez-vous à votre poste actuel?

10. Remerciements

### **BIBLIOGRAPHIE**

- Abric, J.-C. (1991). L'étude expérimentale des représentations sociales. Dans D. Jodelet (dir.). Les représentations sociales (p. 187-203). Paris : Presses universitaires de France.
- Abric, J.-C. (2011). Pratiques sociales et représentations. Paris : Presses universitaires de France.
- Agence France-Presse. (2013, 7 août). La planète a battu des records de chaleur et d'émissions de CO<sup>2</sup> en 2012. Le Devoir. Récupéré de <a href="http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/384579/la-planete-a-battu-des-records-de-chaleur-et-d-emissions-de-co2-en-2012">http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/384579/la-planete-a-battu-des-records-de-chaleur-et-d-emissions-de-co2-en-2012</a>
- Agenda 21. (1992). Programme of action for sustainable development. New York: United Nations Publications.
- Agrawal, A. et Lemos, M.-C. (2007). A greener Revolution in the Making? Environmental Governance in the 21<sup>st</sup> century. *Environment*, 49(5), 36-45.
- Ahrens, C.-D., Jackson, P.-L. et Jackson, C. (2012). *Meteorology today: an introduction to weather, climate and the environment* (10<sup>e</sup> éd.). Toronto: Nelson Education ltd.
- Allard-Poesi, F. et al. (1999). Analyses de représentations et de discours. Dans R.-A. Thiétart (dir.). *Méthodes de recherche en management* (p. 449-475). Paris : Dunod.
- Andersson, E. (2006). Urban landscape and sustainable cities. *Ecology and Society*, 11(1). Récupéré de <a href="http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art34/">http://www.ecologyandsociety.org/vol11/iss1/art34/</a>
- Audet, R., C. Gendron et Vaillancourt J. (2011). Une lecture de la politique québécoise de développement durable à la lumière de l'écologie politique de Michel Jurdant. *Ecologie & politique*, 1, 99-110.
- Bardin, L. (2003). L'analyse de contenu et de la forme des communications. Dans S. Moscovici et F. Buschini (dir.). Les méthodes des sciences humaines (p. 243-270). Paris : Presses universitaires de France.
- Beatley, T. (2000). Preserving Biodiversity challenge for planners. Journal of the American Planning Association, 66(1), 5-20.
- Blais, P. et Caron, A. (2007). Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement et plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche? Affaires municipales et régions, Québec, fiche de veille. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/obse muni/agenda 21 local.pdf

- Blanchet, A et Gotman, A. (1992). L'enquê : et ses méthodes : l'entretien. Paris : Éditions Nathan.
- Boutin, G. (2008). L'entretien de recherche qualitatif. Québec: Presses de l'université du Québec.
- Brundtland. (1987). « Notre avenir à tous ». Papport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU. <a href="http://www.agora21.org/international/fonds-documentaire/information/acces-a-linformation/notre-avenir-a-tous.html">http://www.agora21.org/international/fonds-documentaire/information/acces-a-linformation/notre-avenir-a-tous.html</a>
- Cans, R. (1993). Urbanisation, pollution et in nondices. Dans M. Beaud, C. Beaud et M. Larbi Bouguerra (dir.). L'État de l'environnement dans le monde (p. 100-103). Paris : La Découverte / FPH.
- CDLC. [s. d.]. *Opération populaire d'aménagement*. Récupéré le 25 avril 2014 de <a href="http://www.cdlchm.qc.ca/opa">http://www.cdlchm.qc.ca/opa</a>
- Centre d'écologie urbaine de Montréal. (2007). Imagine Milton Parc : plan de développement durable de quartier.

  <a href="http://www.ecologieurbaine.net/sites/www.ecologieurbaine.net/files/documents/ceu\_docsyn-br.pdf">http://www.ecologieurbaine.net/sites/www.ecologieurbaine.net/files/documents/ceu\_docsyn-br.pdf</a>
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement CMED. (1988). Notre avenir à tous. Québec : Éditions du Fleuve.
- Communauté métropolitaine de Montréal. (2014). Récupéré le 25 avril 2014 de <a href="http://cmm.qc.ca/qui-sommes-nous/institution/">http://cmm.qc.ca/qui-sommes-nous/institution/</a>
- Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) (1992). « Rapport sur la Conférence : Agenda 21» (Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992), A/CONF.151/26 (Vol. I)
- Cossette, P. (2009). Publier dans une revue savante: Les 10 règles du chercheur convaincant. Québec: Presses de l'université du Québec.
- Daly, H. (1990). Toward some operational principales of sustainable development. *Ecological Economics*, 2, 1-6.
- De Schutter, O. (2014). La démocratie et la diversité peuvent remettre sur pied les systèmes alimentaires défaillants. Récupéré de <a href="http://www.srfood.org/fr/la-democratie-et-la-diversite-peuvent-remettre-sur-pied-les-systemes-alimentaires-defaillants">http://www.srfood.org/fr/la-democratie-et-la-diversite-peuvent-remettre-sur-pied-les-systemes-alimentaires-defaillants</a>
- Demaze, M. T. (2012). L'avenir obscur du protocole de Kyoto. L'espace géographique, 41(4), 369-373.
- Draetta, L. (2003). Le décalage entre attitudes et comportements en matière de protection de l'environnement. Dans Gendron, C et Vaillancourt, J-G (dir), Développement durable et participation publique, de la contestation écologiste

- aux défis de la gouvernance, (p.79-89). Montréal : Les presses de l'université de Montréal.
- Dryzek, J.-S. (2005). The Politics of the Earth: Environmental Discourses (2<sup>e</sup> éd.). Oxford: Oxford University Press.
- Emelianoff, C. (2002). Comment définir une ville durable. Récupéré de: http://www.moodle.uqam.ca/coursv2/file.php/674/Automne\_2010/Semaine\_6/Emelianoff.htm.
- Filion, M. (2005-01). Les représentations sociales et culturelles. Textes de méthodologie Récupéré de <a href="http://www.chaire-mcd.uqam.ca/upload/files/Publications/methodologie/metho">http://www.chaire-mcd.uqam.ca/upload/files/Publications/methodologie/metho</a> 2005-01-Filion.pdf
- Flament, C. (1991). Structure et dynamique des représentations sociales. Dans D. Jodelet (dir.). Les représentations sociales (p. 204-219). Paris : Presses universitaires de France.
- Flament, C. et Rouquette, M.-L. (2003). Anatomie des idées ordinaires comment étudier les représentations sociales. Paris : Armand Colin.
- Friser, A. (2009). Du discours militant à la réalité de marché : la réponse du commerce équitable à la crise du coton en Inde. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQÀM http://www.archipel.ugam.ca/2436/1/M11060.pdf
- Gagnon, C. (2007). Définitions de l'Agenda 21e siècle local. Un outil intégré de planification du développement durable viable. Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable. <a href="http://www.a211.qc.ca/9569">http://www.a211.qc.ca/9569</a> fr.html
- Gagnon, C. et Arth, E. (2007). Pourquoi se doter d'un Agenda 21e siècle local? Bilan, pertinence, raisons et évènements déclencheurs. Guide québécois pour des Agendas 21e siècle locaux : applications territoriales de développement durable viable. <a href="http://a211.qc.ca/pourquoi-se-doter-dune-demarche/">http://a211.qc.ca/pourquoi-se-doter-dune-demarche/</a>
- Gagnon, Y.-C. (2005). L'étude de cas comme méthode de recherche. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, B. (dir.). (2009). La recherche sociale : de la problématique à la collecte de données. Québec : Presses du l'université du Québec.
- Gendron, C. (2001). Éthique et développement économique : le discours des dirigeants d'entreprises sur l'environnement. (Thèse de doctorat). Université du Québec à Montréal. Récupéré de http://www.crsdd.uqam.ca/pages/docs/223.pdf

- Gendron, C. (2004). La gestion environnementale de la norme ISO 14001. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Gendron, C. (2006). Le développement durable comme compromis. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Gendron, C. (2007). Vous avez dit dévelopment durable? Montréal : Presses internationales Polytechnique.
- Gendron, C. et al. (2007). Inspirer et canaliser les actions pour un véritable virage vers le développement durable. Les cahiers de la CRSDD, 17-2007.
- Gendron, C. et al. (2013). Comment la sphère politique québécoise envisage-t-elle la crise environnementale et les moyens d'y remédier? Les cahiers de la CRSDD, 03-2013.
- Gendron, C. et Revéret, J.-P. (2000). Le développement durable. Économies et Sociétés, 37, 111-124.
- Gendron, C. et Vaillancourt, J. (2003). Développement durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Gendron, C. et Dumas, B. (1991). L'écologie, les ruses de la rationalité. Dans Dumas, B., Raymond, C. et Vaillancourt, J-G (dir), Les sciences sociales de l'environnement, (p. 51-68). Montréal : Les presses de l'université de Montréal.
- GIEC. (2007). Résumé à l'intention des décideurs. Dans Changements climatiques 2007: Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail 1 au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat., S. Solomon, D. Qin, M. Manning, Z. Chen, M. Marquis, K.B. Averyt, M.Tignor et H.L. Miller. Cambridge: Cambridge University Press.
- Giran, J.P. (2011). Des élus contre nature? Paris: T&O éditions.
- Grawitz, M. (1984). Méthodes des sciences sociales (6e éd.). Paris : Dalloz.
- Guay, F., et Baudouin, Y. (2005). Portrait des îlots de chaleur urbains à Montréal. Francvert, 2(3). ?
- Hajer, M. (1995). The politics of Environmental Discourse: Ecological Modernisation and the Policy Process. Oxford: Oxford University Press.
- Halley, P. (2012, 21 décembre). La loi sur la qualité de l'environnement a 40 ans. Le Devoir. Récupéré de <a href="http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-le-environnement/366907/la-loi-sur-la-qualite-de-l-environnement-a-40-ans">http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-le-environnement/a66907/la-loi-sur-la-qualite-de-l-environnement-a-40-ans</a>
- Halley, P. Lemieux, D. (2009). La mise en œuvre de la Loi québécoise sur le développement durable : un premier bilan. Conférence des juristes de l'État.

- Vert, le droit? Québec : Éditions Yvon Blais
- Herrmann, T.-M., Royer M.-J. S. et Cuciurean, R. (2012). Understanding subarctic wildlife in Eastern James Bay under changing climatic and socio-environmental conditions: Bringing together Cree hunters' ecological knowledge and scientific observations. *Polar Geography*, 35(3-4), 245-270. f
- Hugentobler, M. et Brändle-Ströh, M. (1997). Sustainable urban development: A conceptual framework and its application. *Journal of Urban Technology*, 4(2), 85-99.
- ICLEI. (2002). Second Local Agenda 21 survey. Récupéré de http://www.un.org/jsummit/html/documents/backgrounddocs/icleisurvey2.pdf
- Jodelet, D. (1991). Les représentations sociales. Paris : Presses universitaires de France.
- Jodelet, D. et Scipion, C. (1992). Gouverner ou composer avec l'environnement? : Étude des représentations sociales des problèmes environnementaux dans l'administration centrale française. Paris : École des hautes études en sciences sociales, Laboratoire de psychologie sociale d'analyse des représentations du langage et de la communication.
- Jurdant, Michel. (1984). Le défi écologiste. Montréal : Les éditions du boréal express.
- Kempf, H. (2007). Comment les riches détruisent la planète. Paris : Éditions du Seuil.
- Lambert, L. (2005). Agenda 21 local : un engagement communal sur la voie du développement durable <a href="http://www.leaderwallonie.be/upload/F\_20051221\_115638\_.pdf">http://www.leaderwallonie.be/upload/F\_20051221\_115638\_.pdf</a>
- Landry, R. (1992). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (dir.). Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (p. 337-359). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Larvière, V. (2011). La vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques : Une étude de cas à Kuujjuarapik et Whapmagoostui. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQÀM http://www.archipel.uqam.ca/4345/1/M12163.pdf
- Lascoumes, P. (1994). L'éco-pouvoir, environnements et politiques. Paris : La Découverte.
- Lipietz, A. (1989). Choisir l'audace. Une alternative pour le vingt et unième siècle. Paris : La Découverte.
- Lipietz, A. (2012). Qu'est-ce que l'écologie politique? La grande transformation du XXI esiècle (3e éd.). Paris : Les petits matins.

- Loi sur la qualité de l'environnement. (1972) Q-2. Récupéré de <a href="http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?t">http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?t</a> ype=2&file=/Q 2/Q2.HTM
- Loi sur le développement durable (2006). D-8. 1.1 Récupéré de <a href="http://www2.publicationsduquebec.gou">http://www2.publicationsduquebec.gou</a> qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?t <a href="http://www2.publicationsduquebec.gou">ype=2&file=/D 8 1 1/D8 1 1.html</a>
- Low, N. (2000). Consuming cities: the urban environment in the global economy after the Rio Declaration. London / New York: Routledge. Récupéré de Google Books <a href="http://books.google.com/books?hl=en&lr=&id=uGgaHok\_fUC&oi=fnd&pg=PP2&dq=déclaration+agenda+21&ots=VkT2NzC4na&sig=UydyYQgtk7HDV5i9YNvHYfaFEGQ#v=onepage&q=déclaration%20agenda%2021&f=false</a>
- Marquis, G. (2001). Les représentations sociales de l'environnement : une comparaison des jeunes du Québec et du Sénégal. Canadian Journal of Environmental Education, 6, 158-177.
- Mathieu, N. (2006). Pour une construction interdisciplinaire du concept de milieu urbain durable. *Nature Sciences Sociétés*, 14(4), 376-382.
- MDDEP. (2002). La gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Récupéré le 25 avril 2014 de http://www.mddep.gouv.go.ca/eau/bassinversant/index.htm
- Miles, M-B. et Huberman, A-M. (1994). Qualitative Data Analysis. Thousand Oaks: Sage Publications Inc.
- Milot, N et Lepage, L. (2010). Analyse organisationnelle de la gestion de l'eau par bassin versant au Québec : ajustements et tensions. *Politique et Sociétés*, 29(2), 83-104.
- Mongeau, P. (2008). Réaliser son mémoire ou sa thèse : Côté jeans et Côté Tenue de soirée. Québec : Presses de l'université du Québec.
- Montréal. (2005). Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. Récupéré de <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?</a> pageid=736,4731559& dad=portal& s chema=PORTAL
- Montréal. (2010). Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Récupéré de http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PES\_PUBLICATIONS\_FR/PUBLICATIONS/VERSION\_SYNTHESE.PDF
- Moscovici S. et Bushini, F. (2003). Les méthodes des sciences humaines. Paris : Presses universitaires de France.
- Moscovici, S. (1989). Des représentations collectives aux représentations sociales :

- Éléments pour une histoire. Dans D. Jodelet (dir.). Les représentations sociales (7<sup>e</sup> éd.). (p. 79-103). Paris : Presses universitaires de France.
- Murphy, R. (2009). Leadership in Disaster: Learning for a Future with Global Climate Change. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- Næss, P. (2001). Urban Planning and Sustainable Development. European Planning Studies, 9(4), 503-524.
- Nations Unies (2012). World Urbanization Prospect: The 2011 Revision. Department of Economic and Social Affairs, Population Division.
- Nations-Unis. (2007). World Population Prospects: The 2006 Revision, Highlights. Population Division Department of Economic and Social Affairs
- Newman, P. (2006). The environmental impact of cities. *Environment and Urbanization*, 18(2), 275–296.
- OCDE. (2006). Examens territoriaux de l'OCDE: Villes, compétitivité et mondialisation. Paris : Les Éditions de l'OCDE.
- Parsons, T. (2006). Evolutionnary Universals in Society. Dans Roberts, J. T. et Hite, A. (dir.). From Modernization to Globalization: perspectives on development and social change.
- Piéchaud, J.P. (2008). Villes et développement durable. Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale. Récupéré de <a href="http://www.d-p-h.info/index fr.html">http://www.d-p-h.info/index fr.html</a>
- PNUD Rapport mondial sur le développement humain. (2003). Les objectifs du millénaire pour le développement. Chapitre 1. Paris : Economica.
- Purcell, M. et Brown, J. (2005). Against the local trap: scale and the study of environment and development. *Progress in development studies*, 5(4), 279-297.
- Rapport mondial sur le développement humain. (1990). Définir et mesurer le développement humain. Paris : Economica.
- Rees, W. (1992). Ecological Footprints and appropriated carrying capacity. Environment & Urbanization, 4(2), 121–130.
- Rees, W. et Wackernagel, M. (1996). Urban ecological footprint: why cities cannot be sustainable and why they are a key to sustainability. *Environmental Impact Association Review*, 16, 223-248.
- Rist, G. (2013). Le développement. Histoire d'une croyance occidentale. 4ème édition revue et augmentée. Paris : Sciences Po Les presses.
- Roussopoulos, D. (1994). L'écologie politique au-delà de l'environnementalisme. Montréal : Écosociété.
- Saint-Jacques, H. (2012). La dichotomie citoyen/consommateur du discours

- environnemental d'Hydro-Québec : anc. yse de la rhétorique publicitaire liée à l'efficacité énergétique. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré d'Archipel, l'archive de publications électroniques de l'UQÀM http://www.archipel.uqam.ca/4313/1/M12380.pdf
- Satterthwaite, D. (2008). Cities contribution to global warming: notes on the allocation of greenhouse gas emissions. *Environment and Urbanization*, 20(2), 539-549.
- Saussois, J-M. (1999). Les économies du savoir, économies du XXIème siècle : conséquence pour la formation. Dans : Dupuy, B. (ed.). La formation supérieure des cadres de l'agriculture et de l'alimentation dans les pays du bassin méditerranéen (p. 27-30). Montpellier : CIHEAM.
- Sauvé, L. et Garnier, C. (2000). Une phénoménographie de l'environnement : réflexions théoriques et méthodologiques sur l'analyse des représentations sociales. Dans C. Garnier et M. L. Rouquette (dir.). Représentations sociales et éducation (p. 211-234). Montréal : Éditions Nouvelles.
- Savoie-Zajc, Lorraine. (2003). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.). Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données (p. 293-316). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Selman, P. (1998). Local Agenda 21: Substance or Spin? Journal of Environmental Planning and Management, 41(5), 533-553.
- Société d'habitation du Québec. (2007). Profil statistique. Le Québec comparé aux autres provinces et aux territoires du Capada. Québec
- Sophocle (1962). Sophocle Œuvres tome 1: Les Trachiniennes Antigone. Paris: Les Belles Lettres.
- Surprenant, M. (1992). La gestion municipale de l'environnement. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.
- Theys, J. (2002). L'approche territoriale du développement durable, conditions d'une prise en compte de sa dimension sociale. Développement durable et territoires, 1. Récupéré de <a href="http://developpementdurable.revues.org/1475">http://developpementdurable.revues.org/1475</a>
- Thibodeau, J.-C. et Lamontagne, F. (2011). Le Québec à l'heure du développement durable. Québec : Presse universitaire du Québec.
- Thuillier, E., Paran, F., et Roche, V. (2002). Les agendas 21 locaux : un difficile passage du savoir à l'action. *Vertigo*, 3(3). Récupéré de <a href="http://vertigo.revues.org/4179">http://vertigo.revues.org/4179</a>
- UNEP. (2011). Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication A Synthesis for Policy Makers. http://www.seachangecop.org/sites/default/files/documents/2011%2003%20UN

EP%20-

- %20Pathways%20to%20Sustainable%20Development%20and%20Poverty%20 Eradication Synthesis.pdf
- UN-Habitat. (2009). Planning sustainable cities: policy directions. Global report on human settlements. Edition Abridged.
- Vaillancourt, J.-G. (2002, décembre). Action 21 et le développement durable. VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement 3(3). Récupéré de : http://vertigo.revues.org/4172 ; DOI : 10.4000/vertigo.4172
- Vérificateur général. (2010). Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2009-2010. Rapport du commissaire au développement durable.
- Ville de Montréal [s. d.]. *Plan directeur*. Récupéré le 25 avril 2014 de <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?</a> pageid=7237,75367571& dad=portal& schema=PORTAL
- Ville de Montréal. [s. d.]. *Écoquartier*. Récupéré le 25 avril 2014 de <a href="http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?">http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?</a> pageid=7237,75372003& dad=portal& schema=PORTAL
- Vrain, P. (2003). Ville durable et transports: automobile, environnement et comportements individuels. *Innovations*, 2, 91-112.